



DOSSIER DE CANDIDATURE
AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

ENTRE VIGNES ET FAUX,
LES FORÊTS DE LA MONTAGNE DE REIMS



FORÊT
CANDIDATE





Le label national Forêt d'Exception® ?

C'est là une belle occasion pour les forêts domaniales de la Montagne de Reims de faire reconnaître leur caractère exceptionnel, d'attirer l'attention et d'inviter à venir découvrir et apprécier leurs espaces forestiers si singuliers.

Avec plus de 800 Faux, la forêt domaniale de Verzy est le site le plus remarquable au monde de hêtres tortillards. Chaque année, des milliers de visiteurs viennent admirer leurs formes étranges, s'informer des fondements scientifiques de ces phénomènes surprenants, à moins qu'ils ne préfèrent rêver aux mystères et aux légendes qui entourent ces arbres fabuleux.

Maire d'une commune forestière qui est aussi l'un des anciens villages de bûcherons à l'origine de la création du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, j'ai découvert que ces forêts ont bien d'autres attraits qui, à mon sens, méritent d'être mieux connus, préservés et partagés. En effet, les sorties en forêt communale et les discussions avec l'agent forestier ont été l'occasion de découvrir toute la technicité, la logique et les évolutions récentes de la gestion forestière. Ces sorties furent aussi l'occasion de s'étonner devant les traces des relations anciennes entre l'homme et la forêt : gravure d'une crosse d'archevêque sur une borne, petit aqueduc, ex-voto, châtaignier pour les échelas de vigne ou autre mare issue de l'extraction d'argile.

L'exceptionnelle variété des acteurs locaux qui s'impliquent dans le Comité de pilotage pour que les forêts domaniales de la Montagne de Reims bénéficient du label Forêt d'Exception® témoigne du profond renouvellement des liens entre la forêt, ses nouveaux usages et les nouvelles attentes qui y sont liées ; qu'il s'agisse des activités de pleine nature, de l'accueil des touristes, du maintien de la biodiversité, des nouveaux usages du bois dans la construction ou plus spécifiquement de la qualité des paysages viticoles couronnés par la forêt.

L'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en juillet 2015 ravive encore, s'il en était besoin, la cohérence de ce label d'excellence pour les forêts domaniales de la Montagne de Reims qui leur offre l'opportunité de répondre pleinement aux nouveaux enjeux et de jouer leurs rôles dans ce territoire reconnu comme exceptionnel.

Cette vaste mobilisation montre aussi que la démarche Forêt d'Exception® s'inscrit ici dans une dynamique collective de territoire, en synergie avec les forces en place. Le partage de ces enjeux s'illustre parfaitement par la collaboration étroite entre l'ONF et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour le label.

Corinne Démotier

Présidente du Comité de pilotage Forêt d'Exception® en Montagne de Reims
Vice-présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Maire de Germaine

DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

Concernant les forêts domaniales de la Montagne de Reims :
Verzy, Hautvillers et Chêne à la Vierge,

Présenté par les membres du Comité de pilotage restreint de la démarche :

- Madame **Corinne DÉMOTIER**, présidente du Comité de pilotage, vice-présidente du Parc naturel régional et maire de Germaine
- Monsieur **Xavier ROUSSET**, directeur de l'agence Aube-Marne de l'Office national des Forêts
- Monsieur **Olaf HOLM**, directeur du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

En représentation de l'ensemble des membres du Comité de pilotage local, signataires du protocole d'accord et du contrat de projet :

- Monsieur **Jean-François SAVY**, préfet de la Région Champagne-Ardenne
- Monsieur **Jean-Paul BACHY**, président du Conseil régional de Champagne-Ardenne
- Monsieur **René-Paul SAVARY**, président du Conseil départemental de la Marne
- Monsieur **Stéphane BASCHIERA**, président de Moët & Chandon
- Monsieur **Dominique LÉVÊQUE**, président du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, Maire de Ay
- Monsieur **Pierre-Emmanuel TAITTINGER**, président de l'association *Paysages du Champagne*
- Monsieur **Patrick LOPEZ**, maire de Hautvillers
- Monsieur **Arnaud ROBINET**, maire de Reims
- Madame **Catherine VAUTRIN**, présidente de Reims Métropole
- Monsieur **Franck LEROY**, maire d'Épernay
- Monsieur **Guy FLAMAND**, maire de Verzy
- Madame **Delphine BOEVER**, maire de Louvois
- Madame **Marie-Claude REMY**, maire de Mutigny
- Monsieur **Jean-Marc BEGUIN**, maire de Champillon
- Monsieur **Philippe LEBOUBE**, service *Environnement eau préservation des ressources*, cellule *Nature* de la Direction départementale des territoires
- Monsieur **Patrice BONHOMME**, président du Centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne
- Monsieur **Dominique BARTHELEMY**, président de PEFC Champagne-Ardenne
- Monsieur **Laurent COLLIGNON**, président de l'Interprofession Valeur Bois
- Monsieur **Jacky DESBROSSE**, président de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne
- Monsieur **Jean-Éric PEUDEPIECE**, président des Communes forestières de la Marne
- Monsieur **Bernard PASCAT**, président du Groupement de gestion et de développement forestier de la Marne
- Monsieur **François GIRARD**, président de l'Union des sylviculteurs de la Marne

- Monsieur **Arnaud BEAUFORT**, président du Syndicat intercommunal de gestion forestière de Trépail
- Monsieur **Franck CALLENS**, président du Syndicat Intercommunal de gestion forestière de la Charmoise
- Monsieur **Jean-Claude DANIEL**, président de l'Agence régionale de la construction et de l'aménagement durable en Champagne-Ardenne
- Monsieur **Guillaume GELLÉ**, président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne
- Madame **Régine PILLIERE**, présidente du Comité régional de tourisme de Champagne-Ardenne
- Monsieur **Christian BRUYEN**, président de l'Agence de développement du tourisme de la Marne
- Monsieur **Jean-Pierre SONNET**, président du Comité départemental de randonnée pédestre de la Marne
- Monsieur **Alain GHILONI**, président du Comité départemental de cyclisme de la Marne
- Monsieur **Gabriel BARILLET**, président du Comité départemental de cyclotourisme de la Marne
- Monsieur **Olivier GUENIN**, président du Comité départemental de course d'orientation de la Marne
- Madame **Virginie BLUM**, présidente de l'association *Sillery Orientation*

Rapporté au sein du Comité national d'orientation Forêt d'Exception® par Mesdames **Anne VOURC'H** et **Julie MARSAUD**, respectivement directrice du réseau des Grands Sites de France et coordinatrice du réseau Forêt de France Nature Environnement, désignées par le Comité national d'orientation Forêt d'Exception® dont elles sont membres.

Rédigé par **Célia GOBEAUT**, chef de projet Forêt d'Exception® en Montagne de Reims à l'Agence territoriale Aube-Marne de l'Office national des forêts.

Avec les contributions de **Jacques BIERNE**, professeur émérite des Universités, **Jean-Pierre BOUREUX**, historien et archéologue, **Jérôme BURIDANT**, professeur de géographie à l'Université de Picardie Jules Verne et l'équipe du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Les forêts domaniales concernées par le label sont gérées par l'Unité territoriale ONF Ouest-Marne, en personne de **Philippe Igier**, responsable de l'Unité territoriale, **Cédric DESCHAMPS**, agent patrimonial de Saint-Imoges, **Didier DUMARGNE**, agent patrimonial de Saint-Imoges et Hautvillers, **Mikaël FLÉCHARD**, agent patrimonial de Serriers, **Denis RABATÉ**, responsable fonctionnel et agent patrimonial de Verzy et **Laurent VUILLEMIN**, agent patrimonial de Verzy.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE *page 7*

« UNE EXCEPTIONNELLE FORÊT D'EXCEPTION® »

1. LES INTRIGANTS FAUX DE VERZY *page 10*
 - a. « Le vrai du Fau » *page 10*
 - b. Les hommes et les Faux *page 15*
2. DES FORÊTS ANCIENNES FAÇONNÉES PAR LA MAIN DE L'HOMME *page 24*
 - a. Trois forêts témoins de l'histoire *page 24*
 - b. La forêt au cœur des activités économiques *page 29*
 - c. Une forêt en transition *page 33*
3. LA MONTAGNE DE REIMS, UN VÉRITABLE POU MON VERT POUR LA POPULATION *page 39*
 - a. Une organisation spatiale à la valeur universelle exceptionnelle *page 40*
 - b. Un écosystème riche et fragile hérité d'anciens usages *page 43*
 - c. Un espace forestier à la croisée des usages *page 45*

UN PROJET FÉDÉRATEUR POUR LE TERRITOIRE

1. L'ONF ET LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS
LE RENOUVEAU D'UN PARTENARIAT *page 50*
2. UN PONT ENTRE VIGNES ET FORÊTS *page 53*
 - a. Mécénat avec les maisons de champagne MHCS *page 53*
 - b. Partenariat avec la mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne *page 54*
3. TOUT UN TERRITOIRE MOBILISÉ *page 55*
 - a. La naissance du projet *page 55*
 - b. Le calendrier de la démarche en quelques dates *page 58*
 - c. La continuité et la maturation de la gouvernance *page 59*
4. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROJET *page 61*
5. L'AVANCEMENT DU PROJET ET SES ILLUSTRATIONS SUR LE TERRAIN *page 63*
 - Axe 1.** La conciliation des différents usages de l'espace forestier *page 64*
Le développement de circuits VTT officiels
 - Axe 2.** Des actions de communication et de sensibilisation *page 66*
Les Rencontres Forestières, un lien entre élus et gestionnaires
 - Axe 3.** Améliorer les connaissances sur la forêt *page 69*
La tourbière de Verzy, un puits d'histoire et un écosystème rare
 - Axe 4.** Développer une activité économique responsable *page 72*
Vers une meilleure qualité paysagère et sanitaire des activités forestières
 - Axe 5.** Créer une offre de tourisme et de loisirs *page 75*
Les arbres remarquables, des ambassadeurs de l'histoire

CONCLUSION *page 77*

BIBLIOGRAPHIE *page 78*

ANNEXES *page 81*

NOTES *page 98*

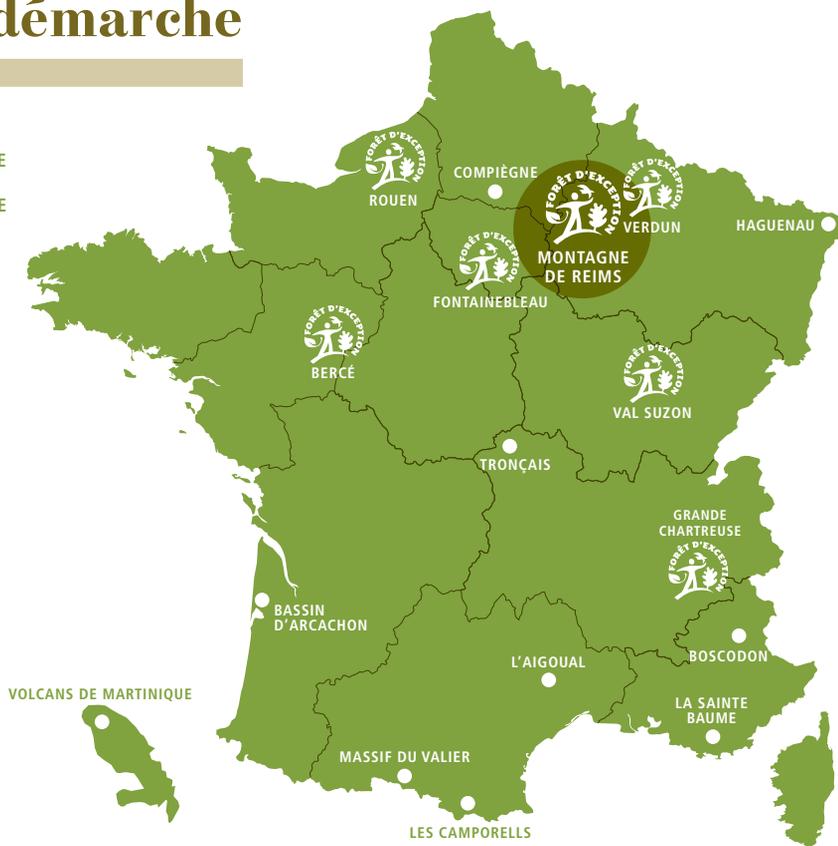
Label Forêt d'Exception®

17 territoires engagés dans la démarche



FORÊT LABELLISÉE

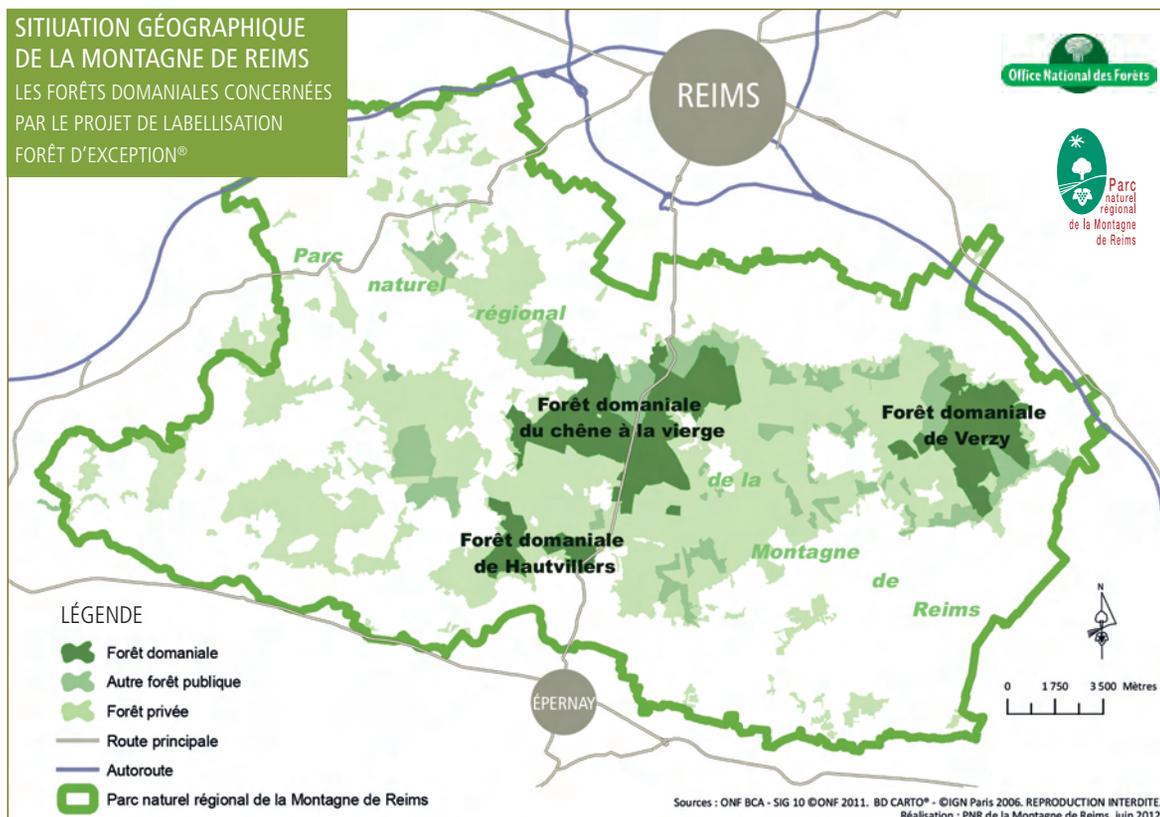
● FORÊT CANDIDATE



© ONF JUIN 2017

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA MONTAGNE DE REIMS

LES FORÊTS DOMANIALES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE LABELLISATION FORÊT D'EXCEPTION®



LÉGENDE

- Forêt domaniale
- Autre forêt publique
- Forêt privée
- Route principale
- Autoroute
- Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Sources : ONF BCA - SIG 10 ©ONF 2011. BD CARTO® - ©IGN Paris 2006. REPRODUCTION INTERDITE. Réalisation : PNR de la Montagne de Reims, Juin 2012.

PRÉAMBULE

Les trois forêts domaniales de la Montagne de Reims (Chêne à la Vierge, Hautvillers, Verzy) sont situées au cœur du Parc naturel régional, dans un large plateau forestier dominant les coteaux viticoles de Champagne. Les 3 500 hectares qu'elles représentent côtoient une multitude de forêts privées et communales, qui elles-mêmes s'étendent sur les 17 400 hectares autres du massif. Ces forêts recèlent de grandes richesses, tant sur la qualité de la ressource en bois que sur la biodiversité qui s'y trouve. Elles sont, du reste, le plus vaste site au monde de hêtres tortillards : les fameux Faux de Verzy.

Le contexte périurbain de ces trois forêts ainsi que la renommée internationale des faux de Verzy attirent chaque année des centaines de milliers de visiteurs. En 2011, les enjeux liés au partage de l'espace forestier et à ses différentes fonctions conduisent l'Office national des forêts à mettre en place une démarche exemplaire de concertation et de gestion du patrimoine avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et l'ensemble des partenaires locaux concernés par la valorisation du massif forestier. Les forêts domaniales de la Montagne de Reims sont ainsi candidates pour le label Forêt d'Exception® aux côtés de seize autres forêts emblématiques au niveau national.

Sculptées par l'Homme au cours de l'Histoire, les forêts domaniales et le massif forestier sont également chargés de vestiges du passé. Certains sont évidents : les abbayes de Saint-Basle et de Hautvillers, les blockhaus du Mont-Sinaï, le fameux Chêne à la Vierge qui donne son nom à la forêt. La rédaction de ce dossier de candidature a permis de révéler l'ampleur du patrimoine socio-culturel présent en forêt, et surtout le potentiel toujours endormi qu'il reste à étudier et à valoriser, pour l'amélioration des connaissances historiques et de la perception du massif de la Montagne de Reims.

« Le dossier de candidature des forêts de la Montagne de Reims au label Forêt d'Exception® réalise une performance dans le traitement intégré des sciences exactes et naturelles avec les sciences humaines, confondant souvent l'imaginaire au réel. Car la particularité de la Montagne de Reims est de superposer un écosystème culturel enrichi du VI^e au XVIII^e siècle par une intense activité des moines bénédictins et riche depuis Dom Pierre Pérignon de celle des vigneron du plus célèbre des vins effervescents, à un écosystème naturel remarquable, la bordure orientale du plateau de l'Île-de-France et sa cuesta tertiaire à l'aplomb du crétacé de la Champagne. »

Jacques Bierne, professeur émérite des Universités

« La candidature au label Forêt d'exception® est une occasion unique donnée aux acteurs, à tous les niveaux, pour mieux comprendre, protéger et valoriser les richesses de leur territoire. La démarche de labellisation permet notamment de mieux mettre en avant les liens étroits entre patrimoine naturel et patrimoine historique et archéologique, en révélant la cohérence d'un espace. Ce dossier montre que les paysages forestiers sont le produit d'une histoire riche et complexe, qui contribue avec force

à l'identité des lieux. En Montagne de Reims, les paysages ruraux, l'activité viticole comme l'habitat traditionnel ne peuvent s'expliquer en faisant abstraction des liens étroits noués depuis des siècles avec la forêt et la sylviculture. Pour le chercheur, le projet Forêt d'Exception® permet aussi de fédérer les énergies pour monter des projets ambitieux qui serviront à aller plus loin dans la connaissance. Ces avancées permettront à l'avenir de mieux concilier l'accueil du public, la gestion sylvicole et la préservation patrimoniale. »

Jérôme Buridant, professeur des Universités
(géographie)

La singularité du massif forestier se trouve en effet dans les liens indissociables des deux éléments qui composent l'identité du terroir Champenois : le vignoble et la forêt. La viticulture s'est longtemps appuyée sur les produits du bois, façonnant ainsi la structure des peuplements forestiers jusqu'à leurs propriétés foncières. Ce mariage a également modelé l'aspect de la Montagne de Reims : la forêt coiffe toujours imparement les coteaux historiques de Champagne. Un site classé vient d'ailleurs d'être créé pour pérenniser l'écrin vert de ce paysage exceptionnel, récemment reconnu comme tel par l'Unesco.

Ce document explore ainsi les qualités exceptionnelles de ce territoire, d'un point de vue naturel et socio-culturel, et s'attache à vous faire apprécier l'étendue de ses richesses. Il présente également la démarche de gouvernance portée par les acteurs de Forêt d'Exception® en Montagne de Reims et les projets d'envergure qui prennent forme au sein de ces trois forêts.

Bonne découverte !



L'abbaye de Hautvillers,
établie entre vignes
et forêts depuis
le VII^e siècle

© ASSOCIATION PAYSAGES
DU CHAMPAGNE

« Une exceptionnelle Forêt d'Exception^{®*} »



FORÊT
CANDIDATE

En Montagne de Reims, la démarche de labellisation Forêt d'Exception[®] a suscité la réalisation d'un document nouveau et qui manquait jusqu'alors : la synthèse de toutes les informations disponibles liées au patrimoine forestier du massif. Le résultat, fort d'éléments primordiaux pour la compréhension de ce territoire à la fois riche et complexe, fait l'objet de la première partie de ce dossier de candidature. Les Faux de Verzy constituant le principal argument de sélection des forêts domaniales de la Montagne de Reims à se porter candidates au label Forêt d'Exception[®], nous leur dédions ces premières pages.

* Citation de Jacques Bierné, professeur des Universités émérite, aux Secondes Rencontres Forestières le 9 juin 2015.

1. Les intrigants Faux de Verzy

La forêt domaniale de Verzy est la forêt la plus fréquentée et la plus connue du massif de la Montagne de Reims. Les éco-compteurs mis en place par le Parc et relevés régulièrement par l'ONF indiquent une moyenne de 200 000 passages par an depuis 2012. La raison principale de cette fréquentation élevée est la présence des fameux hêtres tortillards de Verzy (*Fagus sylvatica* var. *tortuosa*), autrement appelés Faux.

Dès le XVII^e siècle, ces arbres aux formes surprenantes, d'aucuns ont dit dérangementes, d'autres provocantes, ont stimulé la curiosité ou l'imaginaire des hommes appelés à les rencontrer, à les observer, à les admirer ou à les redouter. Des commentaires, exposés, articles et ouvrages en nombre substantiel ont été consacrés à l'histoire de ces étranges formations végétales, à titre de légendes ou de tentatives d'explications diverses.

A. « LE VRAI DU FAU »

Du visible...

Le hêtre, *Fagus sylvatica*, est un arbre de grande hauteur, au port droit. Mais dans la forêt de Verzy, au milieu de ces grands hêtres en poussent d'autres, de forme basse et trapue, dépassant rarement cinq mètres de hauteur et dont toutes les parties (troncs, branches, rameaux et racines) poussent tordues, noueuses, renflées et parfois soudées les unes aux autres. Le mot « Fau », attesté comme le nom régional des hêtres tortillards de Verzy, vient d'ailleurs du nom latin du hêtre commun *Fagus*. Certains Faux sont estimés âgés de 300 ans.

Ces hêtres ont la particularité de présenter un développement du houppier très tortueux qui retombe en pluie vers le sol en formant des dômes fermés.



Photographies des Faux à différentes périodes de l'année

© DUMARGNE/ONF & PNR MONTAGNE DE REIMS

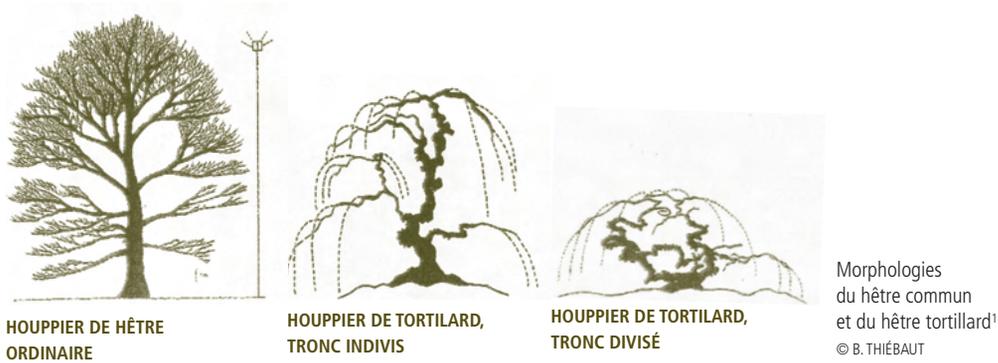
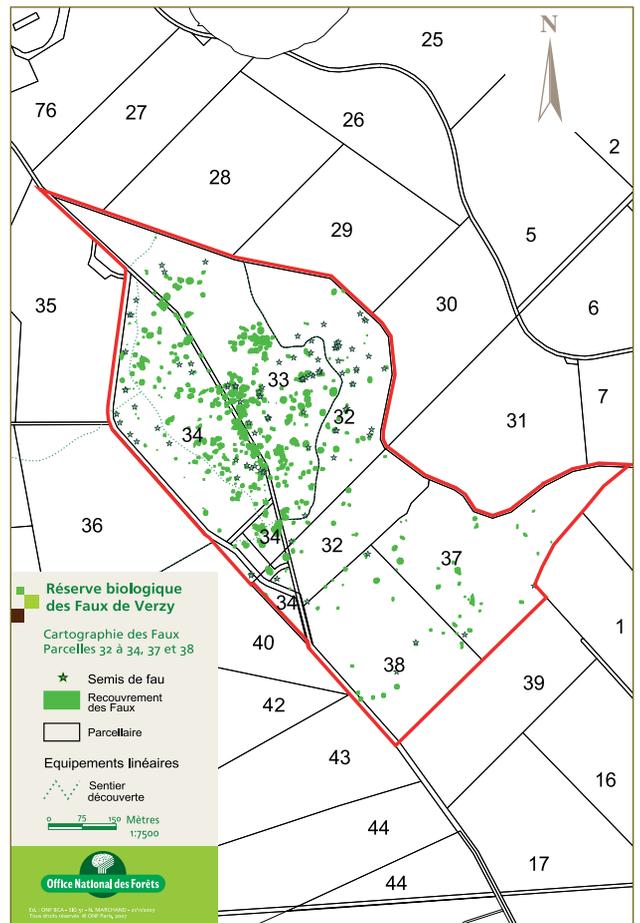


Fig. 5 / Cas remarquable d'un mariage entre un Fau et un chêne en forêt de Verzy © ADT MARNE

La coupole de feuillage dense cache parfois, au printemps et en été, la structure tortuée de la charpente en dessous, mais à l'automne et en hiver, la chute des feuilles révèle toutes les sinuosités de l'arbre².

Ces arbres tortueux aux branches enchevêtrées les unes avec les autres se caractérisent par leur croissance très lente³. Ils sont sujets au phénomène d'anastomose, c'est-à-dire la fusion des branches d'un ou deux individus au niveau de leurs entrelacements. On peut l'observer entre deux hêtres tortillards ou entre un hêtre tortillard et un hêtre commun. Lors de dialogue entre un chêne et un hêtre tortillard, des mariages insolites surviennent par adhérence sans anastomose ni fusion.

Bien que des formes similaires aient été signalées en diverses régions de France (Argonne, Lorraine, Auvergne) ainsi que dans différents pays européens (Allemagne, Danemark ou encore Suède)⁴, le site de Verzy apparaît comme la station la plus remarquable connue à ce jour, non seulement par l'importance du nombre de hêtres tortillards mais aussi par son ampleur. La population locale est estimée à plus de 800 Faux dont la plupart se concentrent sur une soixantaine d'hectares⁵, par rapport



Cartographie des Faux sur les parcelles avec la plus grande concentration d'individus, issue de l'inventaire réalisé par l'ONF © ONF

à une population totale estimée à 1 550 individus au niveau européen⁴. La forêt de Verzy compte également des chênes et des châtaigniers « faux ».

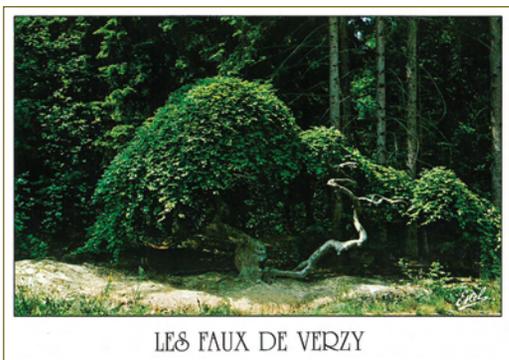
Dans toute cette zone, les Faux se régénèrent naturellement. Si la variété « tortillard » peut se reproduire par voie sexuée en dépit du peu de fertilité des faïnes, elle se multiplie principalement par voie végétative lors de marcottage (enracinement des branches retombant au sol) et de drageonnage (bourgeonnement de ses racines)⁶.

...à l'invisible⁷...

Ce n'est qu'à partir de septembre 1845, suite à la tenue à Reims de la treizième session du Congrès scientifique de France, que les Faux de Verzy deviennent connus du monde savant et que l'origine de ces arbres curieux fait l'objet de nombreuses tentatives d'explications.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, si l'on écarte les facteurs surnaturels (malédiction, sortilèges...), le caractère tortillard est imputé au milieu de développement et de croissance de l'arbre. Le sol du domaine de Saint-Basle est alors considéré comme séquestrant un facteur particulier capable de provoquer en permanence la formation de branches et de rameaux tortillards sur les hêtres.

Dans la première moitié du XX^e siècle, les recherches s'orientent vers l'intervention d'agents infectieux du type virus, perturbant à leur profit le métabolisme des cellules et cela d'autant plus que la transmission de ces particules infectieuses se fait principalement par voie végétative. Cette hypothèse permettait d'expliquer l'existence de cette morphologie chez trois espèces distinctes, le hêtre, le chêne, le châtaignier.



LES FAUX DE VERZY

Légende du verso : « Ces hêtres, ou Faux, au nombre de 650 environ, appartiennent à l'espèce commune *Fagus sylvatica* mais pour des causes mal définies (nature du sol, climat local...), ils prennent des formes étranges et tourmentées contrastant avec l'allure élancée du hêtre de futaie. »

Carte postale
des années 1980
© BIERNE

On croyait donc, à l'époque, que ces arbres ne pouvaient pas pousser sans la terre de Verzy et c'est à grand renfort de frais et de main-d'œuvre que l'on en amenait lors de leur plantation. En témoigne le chef jardinier du jardin botanique de Châlons-en-Champagne qui affirmait qu'un bateau entier de terre de Saint-Basle était venu pour la plantation du Fau qui s'y trouve. Toutefois, en 1878, un Fau est planté sans aucun apport de cette fameuse terre au jardin-école

de Reims et présente les mêmes caractères que ceux de Verzy, invalidant ainsi cette hypothèse⁸.

En 1861, le botaniste Pépin confère le statut de variété du hêtre commun au caractère tortillard (*Fagus sylvatica* var. *tortuosa*). Il en fait ainsi un caractère héréditaire. Cette attribution se fonde à l'époque sur le succès de la transmission du caractère tortillard dans la descendance des Faux transplantés dans des conditions géographiques différentes de celles de Verzy (Ardenne, Auvergne, Île-de-France, Lorraine, Normandie, Picardie, etc.).

Après la redécouverte des lois de Mendel, au début du XX^e siècle, les études portant sur la reproduction sexuée des hêtres confirment que le phénotype tortillard est bien d'origine génétique, sans que l'on puisse établir sur la base de données statistiques significatives les modalités de sa transmission.

Vers le milieu des années 1980 et à leur grande surprise, les forestiers observent sur trois Faux la présence de branches maîtresses de type commun. Les individus présentant à la fois un phénotype tortillard et un phénotype commun seront par la suite appelés *Faux chimères*.



PHÉNOTYPE
DU HÊTRE COMMUN

Exemple d'un
Fau chimère présentant
une réversion en position
basse © BIERNE

PHÉNOTYPE
DU HÊTRE
TORTILLARD



Cas du hêtre commun à la base duquel se sont développées deux branches de hêtre tortillard © BIERNE, 2015



Cas de rétro-mutation sur une réversion en position haute, photo prise en 2013 © BIERNE

Plusieurs hypothèses sont alors évoquées pour expliquer la coexistence de ces caractères différents sur un même sujet et, dès le début des années 1990, celle selon laquelle les Faux sont des mutants du hêtre commun est avancée⁹.

Ces observations se multiplient dans les années qui suivent et permettent de faire progresser la connaissance des caractéristiques génétiques de la variété tortueuse. Le développement d'une branche de type commun est observé aussi bien en position haute qu'en position basse et porte à ce jour sur une vingtaine de Faux. Un cas de retour au phénotype tortillard d'une branche de phénotype commun poussée sur un Fau et un cas de développement de deux branches de hêtre tortillard sur un hêtre commun ont été récemment observés.

ZOOM SUR LA GÉNÉTIQUE DES FAUX

À force d'observations et de déductions, l'hypothèse formulée dès 1993 se confirme. La réversion du caractère tortillard en caractère commun est imputable à la rétro-mutation de l'allèle « hêtre tortillard » en allèle « hêtre commun » par déplacement d'un élément génétique mobile dans le génome appelé transposon. Quand ce dernier est incorporé au gène tortillard, il est responsable de l'expression de ce gène en phénotype tortillard. Lorsqu'il se déplace vers une région inerte du génome, cela entraîne la reconstitution du gène initial qui exprime alors le caractère « hêtre commun ».

CETTE DÉCOUVERTE EST RICHE D'ENSEIGNEMENTS

→ La notion de variété botanique suppose, a priori, la variation d'un ou plusieurs gènes. Lorsque la variété se montre capable de réversion, l'événement génétique est ponctuel, c'est-à-dire qu'il ne concerne qu'un seul gène. Les Faux de Verzy sont donc des mutants du hêtre commun.

→ Les recherches de Barbara Mc Clintock, prix Nobel de physiologie en 1983, ont montré que l'instabilité d'une mutation est due à la mobilité d'un transposon. Par la suite, on a établi que certains transposons résultent de l'insertion de gènes de parasites ou de symbiotes dans le génome de l'hôte, préalablement introduit au cours d'une infection. Il paraît donc vraisemblable qu'un agent infectieux présent temporairement sur le site de Verzy a joué un rôle dans la genèse initiale du caractère tortillard des Faux en provoquant la modification du génome de hêtres communs.

→ André Lwoff, prix Nobel en 1965, a prouvé qu'un facteur du milieu externe, en l'occurrence la lumière dans l'ultra-violet, était capable de désincorporer l'ADN d'un agent infectieux de l'ADN de son hôte. On peut alors se demander si la recrudescence des rétro-mutations observées ne serait pas due au réchauffement climatique ou à la modification du taux d'ensoleillement des Faux. L'esthétique des Faux serait-elle menacée dans les siècles à venir ?

Aujourd'hui, l'apparition des hêtres mutants de Verzy pose encore bien des questions. Des travaux de génétique moléculaire sont notamment nécessaires pour poursuivre l'explication de l'origine des Faux.

Il n'en reste pas moins que **la forêt de Verzy propose un spectacle vivant de la transformation héréditaire de l'espèce. Ce site, à travers ses Faux, illustre parfaitement les grands principes de l'évolution. Il permet ainsi aux promeneurs d'assister à un évènement naturel unique autrement que dans un musée ou un laboratoire : la naissance de la biodiversité grandeur nature et en temps réel.**



Le Fau du CBR (ancien Chemins de fer de la Banlieue de Reims) fait partie des Faux chimères. Facilement accessible par les promeneurs, il se situe sur le GR141 entre Verzy et Villers-Marmery, à la croisée du Chemin de Compostelle et de la Via Francigena. L'arborescence de la réversion tranche si bien sur celle du Fau par la couleur plus claire de son feuillage, qu'à distance elle donne l'illusion d'appartenir à un autre arbre

© BIERNE, 2009

...en passant par l'imaginaire

Les Faux, chargés d'histoires et de mythes, ont toujours fasciné les hommes. De nombreuses hypothèses ont été émises sur l'origine de ces arbres curieux. Les premières explications, qui font toujours partie des traditions orales, appartiennent au domaine des légendes. Les hêtres tortillards auraient ainsi vu le jour suite à une punition divine contre les « mécréants verzinois »¹⁰, ou à l'intervention d'une « main directive » qui aurait primitivement enlacé toutes les branches principales pour forcer la nature à les unir et à ne former qu'un seul tronc¹¹, ou encore à une malédiction imposée aux gens de Verzy par un moine de Saint-Basle¹². Dans le livre « Les Faux ou hêtres de la forêt de Verzy et le chêne de Saint-Basle »¹³, on peut ainsi lire : « N'est-il pas plus simple de penser que l'infirmité du Fau est l'effet d'une peine infligée à l'arbre, à la divinité païenne qui persistait à l'habiter aux premiers temps du christianisme, par le saint ou par un de ses disciples »¹⁴.

Une autre légende dit qu'en 1429, à l'occasion du sacre de Charles VII, le Roi de France et Jeanne d'Arc seraient venus à l'abbaye de Saint-Basle et que cette dernière serait montée dans les branches d'un de ces Faux et s'y serait assise ; de nombreux autres visiteurs, à l'occasion de semblables festivités, les auraient contemplés au cours des siècles¹⁵. Tout cela reste peu vraisemblable : la route qu'empruntait le cortège du sacre étant fort éloignée du site de Verzy et la distance entre Reims et Verzy trop importante à parcourir au regard des moyens de transport d'alors. Cette histoire fut cependant reprise à la mort du Fau principal sous lequel les Verzyats allaient danser en 1960, comme en témoigne le commentaire ci-dessous :



Légende d'une carte postale de 1960
© BOUREUX

Mais alors quel est le vrai du faux ? Le mystère résidant autour de ces arbres étranges constitue un attrait supplémentaire pour les promeneurs d'ici et d'ailleurs. Il a également attiré bon nombre d'artistes car il représente une source d'inspiration intarissable pour les imaginaires

prolifères. Encore récemment, les Faux étaient le site d'investigations surnaturelles dans le roman de Jacques Baudou¹⁶. Quelques exemples d'œuvres graphiques se trouvent également en annexe 1.

B. LES HOMMES ET LES FAUX

La mutation du hêtre commun en tortillard, survenue il y a plusieurs centaines d'années, n'a pas pu se maintenir dans la population des Faux de Verzy sans qu'une sélection naturelle positive n'ait été à l'œuvre à leur égard, ou sans que l'homme n'ait pratiqué leur domestication,

c'est-à-dire leur sélection réitérée par la maîtrise de leur reproduction. Si cette dernière démarche d'ordre culturel a été utilisée pour générer des plantes d'intérêt agronomique comme les cépages de vigne, elle est difficilement concevable pour les Faux. En effet, les usages artisanaux anciens du hêtre commun étaient multiples : saboterie, boissellerie, charronnage, etc., alors que les Faux avaient peu d'utilité. Dans ce contexte, aucune justification économique ne nous permet d'expliquer pourquoi les Faux ont été conservés¹⁷. À moins que des motivations d'ordre idéologique n'aient prévalu dans le passé... C'est ainsi que parmi les nombreuses légendes colportées sur les Faux, il en est une qui perdure à travers les croyances locales et les traditions orales : ces arbres auraient déjà été plantés et entretenus par les moines du temps même de saint Basle¹⁸.

L'HÉRITAGE ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT BASLE

Vitrail dédié à Saint-Basle
dans la chapelle qui porte
son nom à Lignéville en Lorraine



QUI ÉTAIT SAINT BASLE ?

Saint Basle naquit dans le Limousin aux environs de l'an 555. Il était encore chez ses parents, quand Gilles, archevêque de Reims vint leur rendre visite, et leur parla de saint Rémi et du culte rendu à ce saint dans sa ville. En entendant ces récits, Basle décida de quitter son pays et de rejoindre l'abbaye rémoise qui gardait le tombeau du saint où il effectua son temps de noviciat. Il est accueilli à l'âge de 28 ans, en 583, au monastère de la commune de Verzy. Celui-ci, fondé en 530 à l'emplacement où se trouve actuellement le bureau de poste, compte alors une douzaine de moines. Il y passe plusieurs années jusqu'à ce qu'il devienne prêtre. Ses frères, observant ses immenses qualités humaines et religieuses, souhaitaient le nommer supérieur mais Basle refusa, préférant la vie d'ermite. Il se retira donc dans la forêt, sur la montagne, où il se construisit un oratoire et une cellule et où il se consacra à Dieu.

Plusieurs miracles firent grandir sa réputation de sainteté. Il fit jaillir des sources et rendit la vue à un aveugle. Un jour qu'Attila, comte de Champagne, chassait en forêt, le sanglier qu'il poursuivait se réfugia sous la robe de Basle et les chiens n'osèrent pas l'attaquer. Attila, reconnaissant là un signe de Dieu, prit Basle en haute considération et lui donna la jouissance d'une grande partie de ses bois aux alentours de Verzy¹⁹.

Basle mourut le 26 novembre 620 à l'âge de 65 ans et fut enterré avec les honneurs en son lieu d'ermitage. Son corps y resta jusqu'à ce que l'évêque Hincmar le « lève de terre » (ce qui à l'époque était la façon de canoniser les saints), le 15 octobre 879, et fut mis dans une châsse dans l'abbaye qui porte son nom, construite sur les hauteurs de la commune de Verzy, à l'emplacement du peuplement des Faux. L'abbaye de Saint-Basle connut des périodes très prospères et d'autres plus difficiles (occupations ennemies, pillages, incendies, écroulements, etc.). Elle fut détruite suite à la Révolution, le 27 mars 1792. Pour rappeler son existence et celle de saint Basle, une chapelle commémorative fut construite en 1894 à l'entrée de la forêt de Verzy.



Lieu historique, les Faux de Verzy sont donc actuellement les seuls « vestiges » de l'ancienne abbaye bénédictine dédiée à Saint-Basle. De nombreux calvaires ou croix isolées témoignent de la longue présence des moines dans la commune de Verzy. C'est le cas de la Croix Rouge qui se trouve dans le peuplement des Faux à l'écart des visiteurs, ou bien de la Croix de l'Ermitage qui indique l'emplacement supposé de la cellule de Saint-Basle, non loin de l'observatoire du Mont Sinai.

À partir du début du XIX^e siècle, un certain nombre d'observations sont faites, mêlant le plus souvent légendes et événements historiques, insistant sur les liens entre les Faux et l'activité des moines de l'abbaye de Verzy²⁰. En 1830, l'Annuaire de la Marne publie une page consacrée aux Faux de Verzy sous la plume de Lacatte-Joltrois qui en parle sous le nom de baptême « Faux de Saint-Basle ». Cette appellation n'est pas neutre puisqu'elle établit un lien entre l'arbre, l'abbaye et le saint lui-même. L'auteur y laisse clairement entendre que les moines furent les protecteurs de ces végétaux : « La cognée respecta toujours ce bel arbre tant que le monastère de Saint-Basle existât ». Or, rien dans les textes antérieurs ne permet de l'affirmer²¹. L'ouvrage « Histoire de l'abbaye de Saint-Basle »²² rédigé en 1870 affirme ainsi : « Il faut savoir que ce Fau est un arbre qui met à se développer des centaines d'années et même, à en croire les cartulaires de l'abbaye de Saint-Basle, des milliers d'années ». La fiche d'inscription des Faux en tant que site classé, datant de 1932, stipule : « Les Faux sont connus depuis longtemps et les moines de l'abbaye de Saint-Basle les mention-

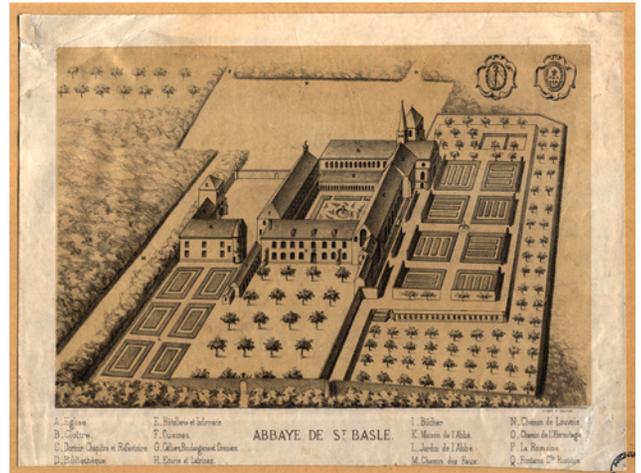


Cartes postales de l'avenue des Faux avec la Croix Rouge avant les aménagements actuels, ci-dessus, et de la Croix de l'Ermitage, ci-contre
© ABREU, 2008

nent déjà au VIII^e siècle »²³. Ces mentions extraites des fameux cartulaires sont aujourd'hui introuvables. Ces assertions, non prouvées par une référence quelconque, seront reprises ultérieurement sans vérification scientifique. Il est donc raisonnable de trouver dans ces lignes l'amorce de la légende des Faux. S'il apparaît plausible que des relations aient pu exister entre ces arbres et la présence d'un monastère, de par la proximité des différents bâtiments de l'abbaye de Saint-Basle et de l'implantation actuelle des Faux de Verzy, aucun document écrit, de source sûre, ne peut l'attester véritablement avant le XVII^e siècle²⁴. Retracer une chronologie n'est pas aisé, d'autant que, dans des temps plus anciens, le mot « fau » était utilisé génériquement pour désigner le hêtre et ne se réfère donc pas nécessairement à un hêtre tortillard.

Le premier texte trouvé à ce jour relatant les Faux de Verzy de manière sûre remonte à 1644²⁵. Deux religieux bénédictins visitent alors de nombreuses abbayes en France et notent ce qu'ils découvrent. À Saint-Basle-de-Verzy, ils mentionnent : « on y voit aussi, dans la forêt, des arbres dont les branches, descendant jusqu'à terre, forment naturellement un berceau ». Pour la première fois ces arbres sont remarqués pour leur étrangeté et décrits rapidement mais avec justesse. Ces moines ne mentionnent en aucune façon un lien quelconque entre l'abbaye, son inspirateur et ces arbres. Ils se sont pourtant entretenus avec le père Abbé de différents sujets et nécessairement de ces arbres. Le plan de l'abbaye ci-contre, datant du XVIII^e siècle, ne fait pas non plus référence aux Faux.

Plan du XVIII^e siècle de l'abbaye de Saint-Basle
© ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MARNE



La cinquième châsse dans laquelle les reliques de saint Basle sont transférées le 28 juin 1853 est le premier élément iconographique à notre disposition sur lequel figurent les tortillards parmi les scènes illustrées de la vie du saint. Seulement, à cette époque, des croyances infondées circulaient déjà. Il n'est donc pas déraisonnable de déduire que ces arbres sont étrangers à l'histoire de la vie de saint Basle. Il est toutefois probable que les moines aient tenu à conserver certains de ces arbres à titre d'ornementation et de curiosité, au moins depuis l'époque moderne au sens historique du terme.

Châsse de 1853 où sont conservées les reliques de saint Basle, construite en bois de palissandre poli. Chaque côté est divisé en quatre panneaux qui représentent des scènes de la vie du saint

© ABREU, 2008



Une première reconnaissance : le classement au titre des sites

Si les raisons pour lesquelles les Faux ont été l'objet d'une attention particulière par le passé demeurent obscures, ils sont assurément protégés et entretenus à titre de curiosités et de phénomènes naturels depuis le XX^e siècle, laissant aux hommes la possibilité de donner libre cours à leur imagination.

La première mesure de protection des Faux de Verzy est prise le 20 février 1932. Un arrêté ministériel classe alors 13,5 hectares du peuplement de tortillards parmi les « monuments naturels et sites à caractères artistique historique, scientifique, légendaire ou pittoresque » en l'application de la loi du 2 mai 1930. Cette protection a plus attiré l'attention sur le site qu'elle ne l'a réellement protégé des dégradations²⁶.

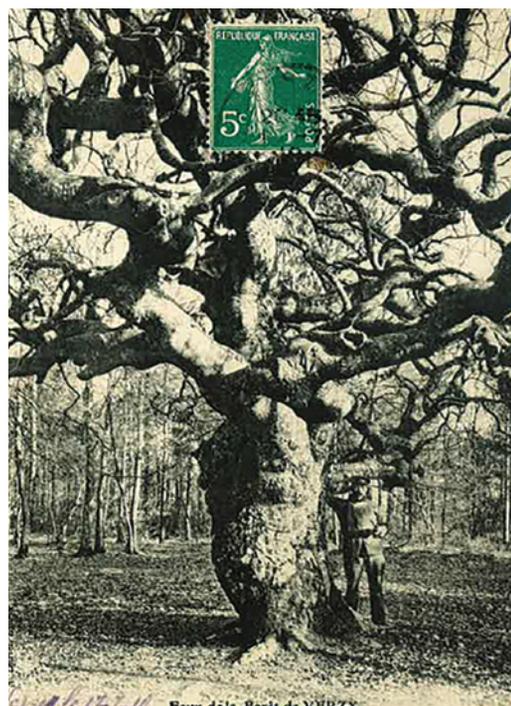
La fiche du site classé²⁷ mentionne cette zone comme étant en 1931 le traditionnel lieu de réunion des habitants des villages voisins qui s'y rendent pour y danser plusieurs fois par an. C'était « le bal des demoiselles », organisé le mardi de la fête patronale sous le « Fau principal ». Les habitants se réunissaient sur la place du village et se dirigeaient ensuite vers le site pour y danser et s'amuser. Stoppé dans un premier temps par les événements de la Seconde Guerre mondiale, le bal reprendra suite à l'armistice en 1945²⁸.

Michèle Renoir, originaire de Verzy, se souvient : « La fête avait lieu le 1^{er} mai, c'était la période du muguet. On montait à pied jusqu'au Fau centenaire où un orchestre jouait, les années où il pleuvait un plancher était installé pour les musiciens. Une buvette était montée pour l'occasion. Des cars venaient de tous les villages alentour. C'était la seule animation à l'époque, le seul lieu où on pouvait rencontrer du monde. Beaucoup de couples se formaient d'ailleurs à l'abri des cachettes naturelles qu'offraient les Faux. Nous dansions dans la forêt l'après-midi et nous redescendions le soir à la salle des fêtes du village dont les deux étages étaient remplis. Tout le monde ici regrette ce bal... »²⁹.

L'organisation du bal avait alors été reprise par les Jeunes vigneronns de Verzy sur l'initiative de Charles Lallement, président du syndicat : « On montait tables et buvette le matin aux Faux, il ne fallait surtout pas oublier les craies pour écrire le prix des boissons. Les musiciens étaient tous du village, les gens des environs venaient à pied ou à bicyclette. Les bénéficiaires nous ont permis de construire des douches municipales dans un local de la commune et d'embaucher quelqu'un pour gérer l'entrée et la propreté du local communal. Les sanitaires n'étaient pas nombreux à l'intérieur des maisons, nous disposions alors de bornes-fontaines pour avoir de l'eau. Le Fau centenaire autour duquel nous dansions a malheureusement disparu en 1960, victime à la fois d'un nombre respectable d'années et d'un coup de vent soufflant sur le secteur. Les Eaux et Forêts ont ensuite empêché le bal car cela abîmait les Faux.

Carte postale de 1905 montrant un garde forestier accoudé sur un Fau de Verzy

© COLLECTION PERSONNELLE



Carte postale ancienne représentant le Fau principal au pied duquel avait lieu le bal des demoiselles
© ABREU, 2008

Ils ont tracé des chemins et nous ne pouvions plus circuler librement dans la forêt »³⁰.

Après une succession d'aménagements et de protections diverses, la préservation des Faux représente en effet aujourd'hui l'objectif de la gestion mise en œuvre par l'Office national des forêts, qui permet le maintien de cette population tout en continuant à accueillir les promeneurs.

Ci-dessous, photo d'un bal aux Faux en 1947 © ABREU, 2008

En bas, carte postale montrant l'événement du 26 janvier 1960

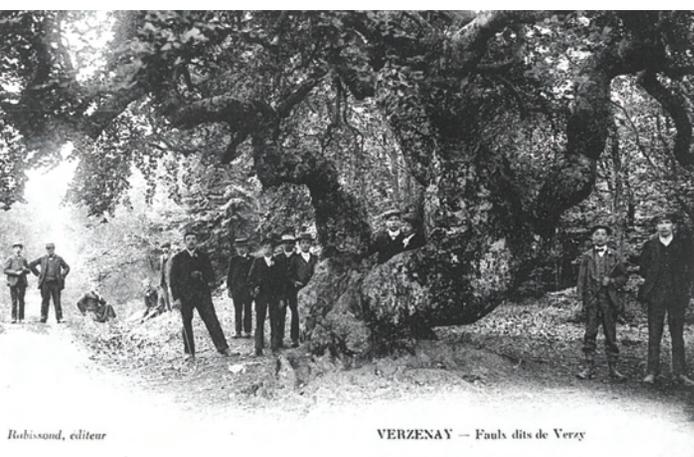
« Le Fau principal de Saint-Basle de Verzy vient de succomber »

© ABREU, 2008



Les forestiers, véritables jardiniers des Faux de Verzy

Devant la recrudescence des dégradations subies par les Faux, l'Administration des eaux et forêts régule progressivement de manière plus stricte l'accès au peuplement de hêtres tortillards. Par décision du Directeur général, une « réserve botanique » est créée sur environ trois hectares le 20 octobre 1954. Celle-ci est clôturée avec des piquets de fer et des barbelés ; les exploitations prévues à l'aménagement sont suspendues.



Robissand, éditeur

VERZENAY — Fauxs dits de Verzy

Carte postale
représentant un beau
spécimen de Fau
entouré de promeneurs
© ABREU, 2008

En 1960, il est décidé d'étendre la zone protégée à 10 hectares supplémentaires. L'objectif est de constituer une « réserve artistique » ouverte au public, tout en confortant l'interdiction au public et la clôture de la « réserve botanique » déjà établie. Cependant le site, non aménagé, était fréquenté par des promeneurs pour la plupart non informés. La photo près des Faux était un classique pour les Verzyats et les promeneurs. Devant ce constat, l'Office national des forêts (créé en succession de l'Administration des eaux et forêts en 1966) proposa au département de la Marne un premier véritable aménagement touristique du site des Faux. Réalisé en 1969, celui-ci comprenait la création d'un circuit routier goudronné de 4,3 km, de trois parkings, d'une route de 1,7 km réservée à la promenade à pied, la pose d'équipements d'accueil et de protection (panneaux d'information, aires de pique-nique, barrières en rondins autour des Faux principaux).

En 1976, lors d'une tournée d'inspection forestière, les Faux à l'intérieur de l'enclos de trois hectares de la

« réserve botanique » sont trouvés en mauvais état du fait d'un couvert excessif. L'ONF prend conscience de la menace que sont les espèces concurrentes pour les hêtres tortillards, qu'il s'agisse d'herbacées dans les trouées lumineuses qui nuisent à leur reproduction naturelle, ou du hêtre commun (voire d'autres essences) dans la strate arborescente qui ne leur permettent pas d'avoir suffisamment d'ensoleillement pour croître³¹. La régénération et le développement des Faux sont ainsi tributaires d'un équilibre entre lumière et ombre. L'enclos avait rendu évident l'inconvénient d'une réserve « intégrale » et la nécessité de transformer le site en une réserve « dirigée » où l'homme interviendrait nécessairement pour sauvegarder les Faux du dépérissement résultant de l'évolution naturelle du milieu. Cette même année, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est créé sur 530 km² dans le but de préserver l'espace forestier de l'enrésinement et du défrichement et de lutter contre la disparition des Faux.

En 1977, à l'occasion de l'élaboration d'un nouvel aménagement forestier, un comptage officiel des Faux est réalisé. Il permet de cibler les parcelles comprenant le plus d'individus et ainsi de tracer le nouveau périmètre de ce qui devient, par arrêté ministériel du 9 octobre 1981, la Réserve biologique dirigée (RBD) des Faux sur une surface de 29 hectares.

Sur l'ensemble de la forêt de Verzy, après la création de la RBD, l'objectif de préservation des Faux est prioritaire sur tout autre objectif de production ou d'accueil du public. Ainsi, aucune justification économique ou touristique ne saurait aller à l'encontre de la préservation des Faux, même si la gestion du site est majoritairement conditionnée par l'accueil du public. Afin de concilier sauvegarde et fréquentation, le site fait l'objet d'un projet de mise en valeur sectorisée qui commence à voir le jour en 1994, grâce au soutien financier du Ministère de l'Environnement, du Conseil régional de Champagne-Ardenne et du Conseil départemental de la Marne. Des dépérissements étaient en effet constatés en raison du piétinement du public autour des arbres (tassement de sols particulièrement sensibles car souvent limoneux) et les arbres souffraient de l'attitude de certains visiteurs qui grimpaient dans le houppier des Faux³².

Les travaux réalisés sous le contrôle de l'ONF ont consisté en la suppression du tronçon de la route forestière située dans la RBD et l'augmentation de la capacité de stationnement par la modification d'un des parkings existants et la création d'un parking supplémentaire. Les cheminements piétonniers, empierrés et bordés de barrière de protection en bois sont agrandis,



Accueil du public sur le sentier de découverte des Faux de Verzy ci-dessus et panneau de surmarche interdite et travaux d'exploitation pour améliorer la visibilité des Faux
© GRANET/ONF



Travaux de dégagement manuel des Faux au sein de la RBD en 2014
© GOBEAUX/ONF

poursuivis par l'aménagement d'une zone de vision, le renforcement de l'information sur le site et la mise en œuvre de mesures de protection complémentaires. Ainsi, le sentier aménagé au sein de la réserve et baptisé « La balade des Faux » canalise la fréquentation du public au sein de la RBD dont l'accès hors-sentier est désormais strictement interdit. Long de 2,8 km, il donne accès à l'observation de 40 à 50 individus³³. En 2009, il est équipé avec quatre bornes audio placées le long du circuit et alimentées par des panneaux photovoltaïques, un fil d'Ariane, un panneau de départ en braille et deux plaques en laiton présentant le circuit et les Faux en relief. L'année suivante, il reçoit le label « Tourisme et Handicap » pour les quatre formes de handicaps.

Le succès de cet aménagement n'est pas exempt d'inconvénients, les équipements se dégradent rapidement en raison du vandalisme et cela occasionne des frais d'entretien élevés. Dans cette forêt qui est la plus fréquentée de Champagne-Ardenne (cf. page 10), l'enjeu reste aujourd'hui d'offrir au public un espace de découverte de ce patrimoine remarquable, dans une ambiance respectant le caractère mystérieux des lieux, tout en veillant à la protection de chaque Faux.

Outre les mesures de protection sur le site, des tentatives de conservation *ex situ* ont été mises en œuvre pour s'assurer de la préservation du patrimoine génétique original des Faux. Plusieurs expérimentations ont été réalisées à partir de faines récoltées sous des hêtres tortillards en 1977, 1981, 1990, 1995 et 1999³⁴ pour caractériser les conditions de transmission du caractère tortillard et tester la production de plants tortillards. Les plants obtenus ont pour la plupart été replantés soit dans la forêt de Verzy, soit dans des jardins botaniques.

D'autre part, les parcelles 33 et 34 de la forêt ont intégré le réseau conservatoire des ressources génétiques forestières en 1994 pour l'essence Hêtre. L'objectif prioritaire de ce programme national est de conserver des populations de Hêtre dont les caractéristiques sont intéressantes pour le maintien de la diversité génétique de l'espèce³⁵. La zone des Faux, pour la particularité de ses Hêtres tortillards, est évidemment un élément majeur de la diversité génétique de l'espèce *Fagus sylvatica*.

Les forestiers ont également adapté la gestion sylvicole pratiquée au sein de la RBD dans l'objectif de conserver les Faux. En effet, depuis 1981, les parcelles sont traitées en futaie jardinée pied à pied ou par petits bouquets. Les zones périphériques de la réserve sont, quant à elles, traitées en futaie jardinée par parquets³⁶ à la fois pour respecter les objectifs de conservation et l'ensemble paysager. Le martelage jardinatoire se fait

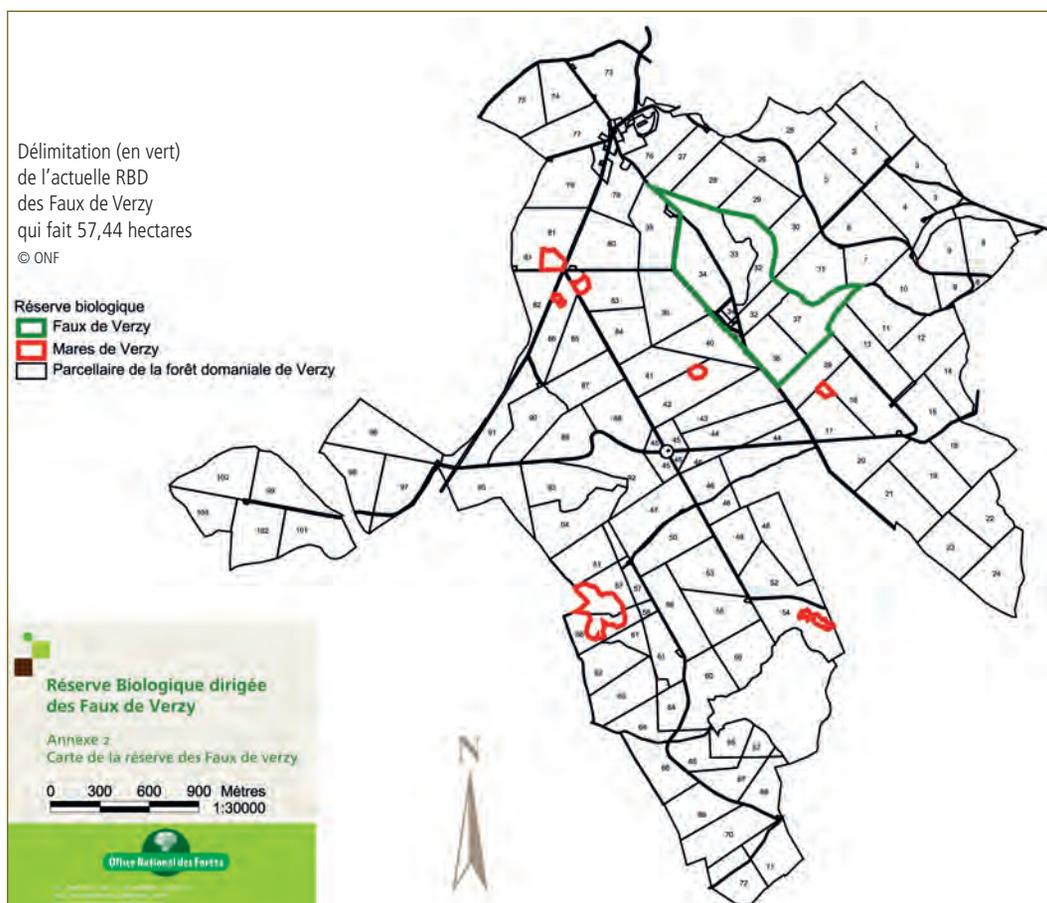
tous les cinq ans environ, en fonction du besoin en éclaircissement des Faux, sans aucun critère de rentabilité économique.

En dehors des coupes, la sauvegarde des Faux nécessite des interventions en travaux tels que le dégagement des branches basses ou rampantes, l'éviction de la concurrence de la ronce, de la fougère aigle, ainsi que des rejets ligneux de Châtaignier, Chêne, ou autres feuillus; l'abattage de perches d'essences feuillues gênant l'accès à la lumière; le brûlage ou l'éparpillement des rémanents de coupe ou de nettoyage à cinq mètres minimum du Fau. Les Faux sont ainsi dégagés individuellement tous les trois ou quatre ans, ce qui permet aux marcottes et aux semis naturels de s'installer. Les jeunes Faux et plants sont dégagés tous les ans.

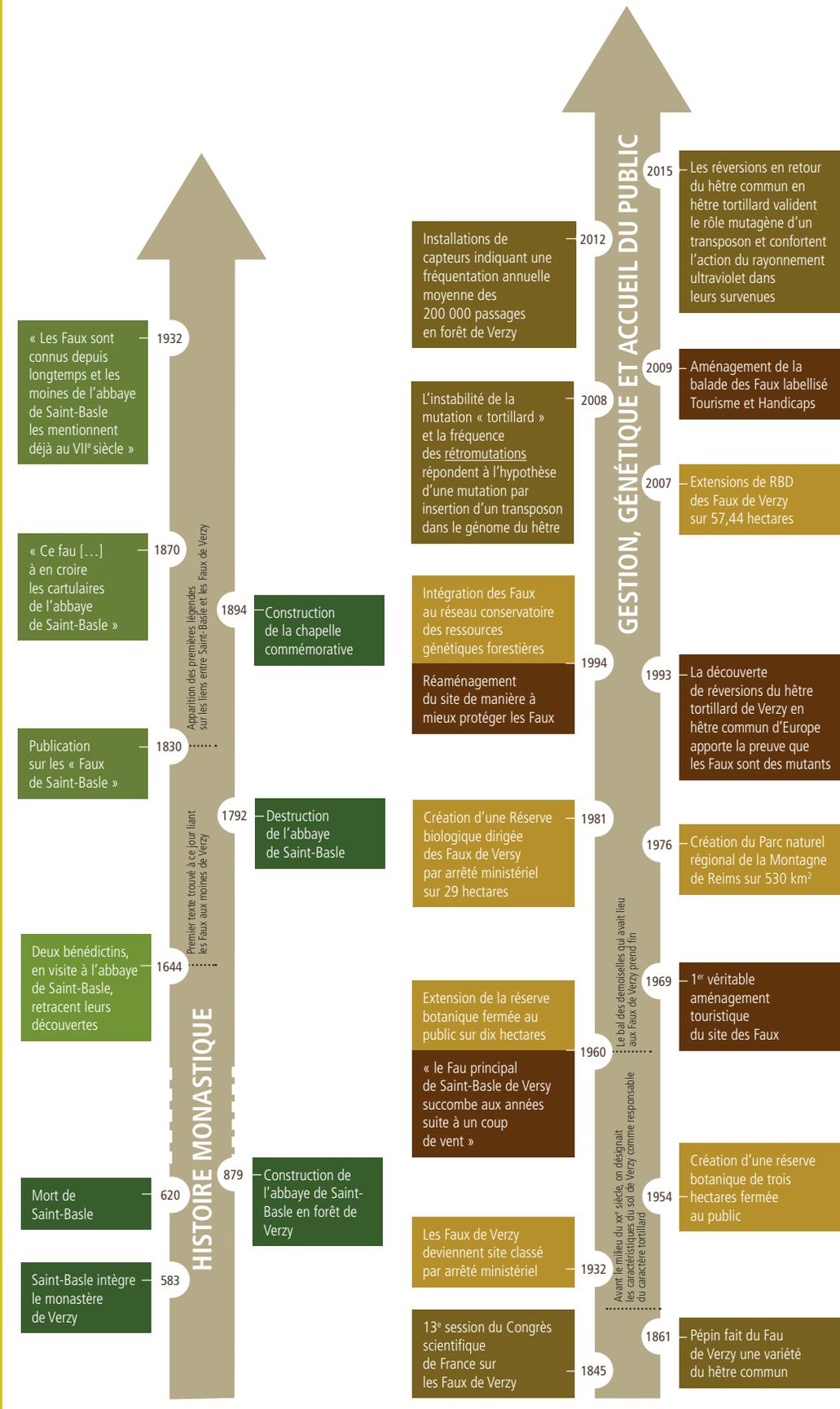
En 2007, lors de la révision de l'aménagement forestier, il est décidé de revoir les contours de la RBD pour coller au mieux aux richesses écologiques qu'elle protège. La RBD s'étend ainsi sur 28 hectares supplémentaires afin de couvrir une part plus importante de la population des Faux. L'inventaire, actualisé à cette occasion, révèle la présence de 707 entités de Faux au sein de la RBD étendue sur 57,44 hectares, ce qui représente au minimum les 4/5^{èmes} de la population de

Faux³⁷. L'extension de la RBD n'incluant pas l'ensemble de la population de hêtres tortillards, les mêmes mesures de gestion que celles préconisées intra-RBD s'appliquent dans les parcelles hors-réserve qui comprennent des Faux³⁸.

Classements de protection du site, gestion forestière adaptée, méthode de multiplication artificielle maîtrisée et aménagement pour le public; l'ensemble des mesures prises jusqu'à ce jour ne laisse aucun doute sur le maintien à long terme de la population des Faux de Verzy. Ce peuplement naturel remarquable unique au monde, offert à l'admiration et l'imagination de nos ancêtres, perdurera pour la satisfaction des générations à venir. Aujourd'hui, pour venir compléter les connaissances et les pratiques au sujet de ces hêtres tortillards si singuliers et évaluer la véritable incidence du rayonnement ultraviolet sur l'évolution de leur caractère tortueux, seules des recherches génétiques plus poussées sont nécessaires. C'est d'ailleurs un des projets que la démarche Forêt d'Exception® en Montagne de Reims peut permettre d'impulser.



Résumé historique autour des Faux de Verzy



2. Des forêts anciennes façonnées par la main de l'Homme

Tout comme la forêt domaniale de Verzy, les forêts de Hautvillers et du Chêne à la Vierge ont constitué à travers les siècles un élément capital de l'environnement matériel et culturel des sociétés rurales locales. Durant des siècles, elles ont aussi été façonnées par la demande viticole. Gisement de matière première et d'énergie, ces forêts ont vu s'aiguiser le savoir et la technique de l'homme. Milieux naturels, convoités, domestiqués et exploités, abondamment dégradés à l'occasion des conflits, notamment la Première Guerre Mondiale, ces espaces sont le produit d'une histoire riche et féconde dont on retrouve aisément les traces, pour peu qu'on prenne le temps de les parcourir. Voici quelques pistes...

Plan des bois de
Montrieul, abbaye
Saint-Nicaise de Reims
(commune de Sermiers)
1542. 55 H 156/1
© ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES
DE LA MARNE

A. TROIS FORÊTS TÉMOINS DE L'HISTOIRE

Un caractère ancien indéniable

Les trois forêts domaniales de la Montagne de Reims marquent l'identité paysagère du massif depuis des siècles. Les premières mentions textuelles apparaissent au Haut Moyen-Âge. L'étude des plans anciens apporte des représentations cartographiques de certaines zones de ces forêts dès le milieu du XVI^e siècle, telle la carte du bois de Montrieul (commune de Sermiers) qui date de 1542³⁹.

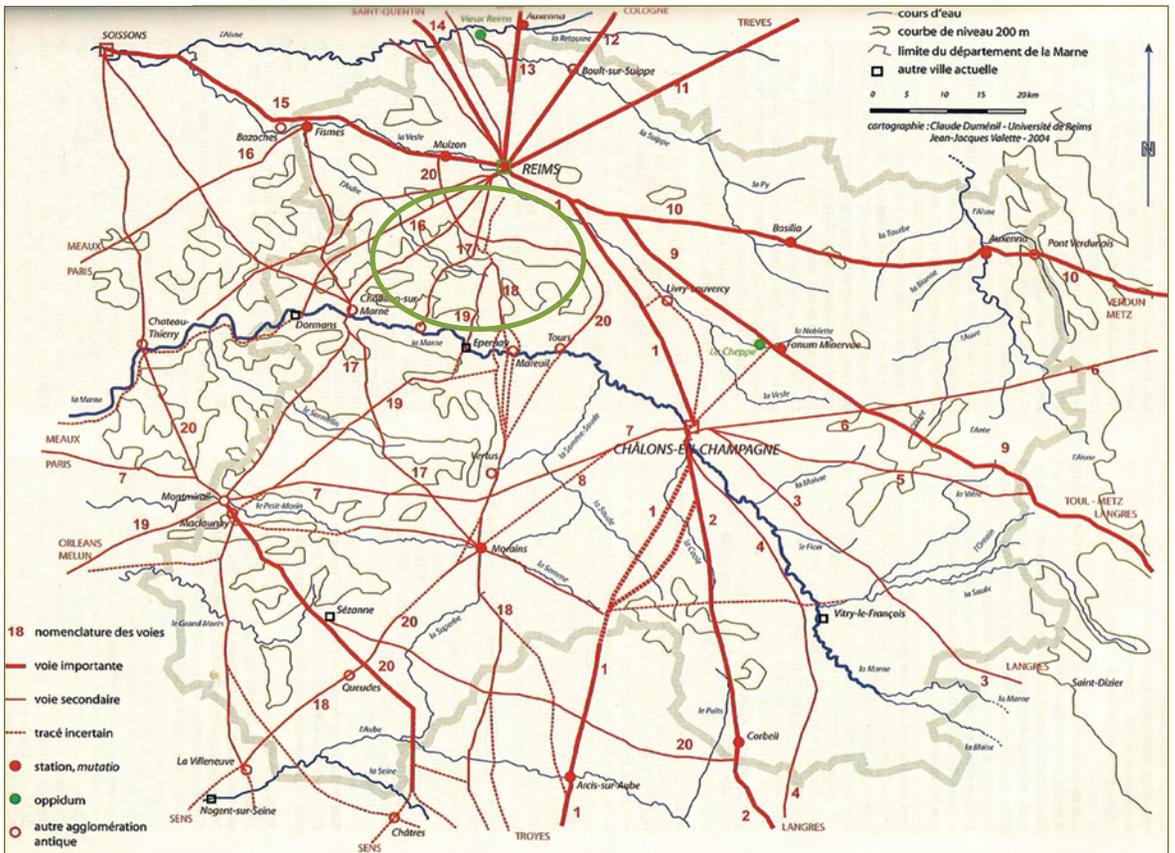
La carte de Cassini, dont les levés datent d'entre 1750 et 1757, est la première carte à grande échelle (1 : 86.400) à recouvrir le massif forestier de la Montagne de Reims



Extrait de la Carte de Cassini - Carte générale de la France [Reims] Flle 39. 1750-1757
 Zoom sur Reims et « le bois de la Montagne de Reims » au Sud © IGN



Les voies de communication antiques de la Marne © CHOSSENOT, 2004, P. 123
 La Montagne de Reims figure dans le cercle vert



qui s'étendait sur l'ensemble du plateau. Les forêts de Verzy, Hautvillers et du Chêne à la Vierge sont ensuite représentées sur le cadastre napoléonien (1807-1850), le levé de la carte d'état-major (1818-1825), les cartes d'état-major de France *Type 1889, Type 1900, Type 1922 et Type 1972* ainsi que dans les archives des Eaux et Forêts⁴⁰.

Toutes ces cartes démontrent, au moins pour certains fragments d'entre elles, le caractère ancien de ces forêts. Une forêt ancienne peut se définir comme un ensemble boisé qui n'a pas connu de défrichement depuis plus de 200 ans. Cette ancienneté n'est pas relative à l'âge des arbres qui composent le peuplement forestier, mais à la présence continue d'arbres. Une forêt ancienne peut être constituée de jeunes peuplements comme de peuplements âgés ou d'une mosaïque des différents stades de la sylvigénèse, pour autant que la continuité de l'état boisé ait persisté jusqu'à ce jour. Que cette forêt ait été plus ou moins exploitée entre-temps n'entre pas en ligne de compte⁴¹.

Les forêts domaniales de Verzy, Hautvillers et du Chêne à la Vierge font ainsi écho à des notions d'héritage, d'histoire locale, de continuité et de respect du passé et représentent une véritable valeur patrimoniale pour le territoire de la Montagne de Reims.

Si certains noyaux remontent au moins au XVI^e siècle, une analyse des cortèges floristiques reste nécessaire pour déterminer quelle proportion du massif forestier correspond à ce critère d'ancienneté. Une analyse palynologique couplée à des datations radiocarbone a été effectuée dans une tourbière de la forêt de Verzy, offrant une vision temporelle des changements d'usages du sol actuellement forestier. Elle décrit la présence à faible distance de la lisière forestière aux environs de la mardelle dès 300 ans avant J.-C.⁴².

Cette étude démontre également l'implantation précoce de l'homme à ce même endroit puisque la mare, âgée d'au moins dix-huit siècles, s'est implantée dans un milieu entouré de pâtures et de prairies de fauches. À partir du Moyen-Âge, on enregistre une augmentation de la pression anthropique en lien avec l'ouverture des milieux forestiers par des défrichements et la valorisation des sols en tant que zone agraire (cf. page 69). Les espèces arborées se développent à nouveau de manière significative à partir du XVIII^e siècle, témoignant de la recolonisation forestière progressive du milieu environnant la tourbière, jusqu'à la situation observée aujourd'hui.

Certains héritages, encore évidents dans le paysage de la Montagne de Reims, proviennent directement de l'époque gallo-romaine. En effet, après la conquête, les Romains s'efforcèrent de créer des voies de passage à travers ces gigantesques obstacles qu'étaient les forêts. Les voies romaines sont assez bien connues dans leurs tracés et leurs marques sont parfois encore visibles dans le massif. C'est le cas du *chemin des Romains* dit le *Cheminet* qui persiste actuellement de Mutigny à

Monchenot (cf. voie n° 17 sur la carte en page précédente). Celui-ci était empierré de meulière avec des ponceaux et traversait toute la Montagne de Reims⁴³.

Les Romains amènent avec eux la culture des vignes, comme en témoignent à Reims les représentations du vignoble sur la Porte Mars. Construite vers l'an 200, cette porte permettait alors d'accéder à la ville de *Durocortorum* (Reims), métropole de la province romaine de Belgique seconde. Seulement aucun vestige archéologique n'atteste d'une implantation de vignes en Montagne de Reims. L'occupation du sol et les parcelles antiques ont peu été étudiés dans ce secteur et demeurent inconnus encore aujourd'hui⁴⁴.

Une empreinte ecclésiastique omniprésente

C'est à partir du Moyen-Âge que l'occupation humaine se développe de manière avérée en Montagne de Reims (cf. annexe 2 : *Résumé du peuplement de la Montagne de Reims à travers les grandes périodes successives de l'Histoire*). Le règne de Clovis et de ses fils correspond à une période où les populations rurales commencent à s'implanter à la lisière des forêts et à en utiliser les ressources.

Au milieu du VI^e siècle, la montée du pouvoir de l'Église permet la fondation de nombreux monastères ainsi que des seigneuries laïques et ecclésiastiques qui structurent alors le massif forestier. Ces établissements religieux, qui tiennent leurs domaines directement de princes mérovingiens ou du chef de l'église de Reims, s'installent à proximité des forêts qui couvrent le plateau de la Montagne de Reims. Si le défrichement pratiqué par ces religieux fut d'abord limité, les possessions monastiques s'accrurent par donation et acquisition de bois au XII^e et XIII^e siècles.

Plusieurs abbayes se bâtissent ainsi à partir du VII^e siècle, telles celles de Saint-Basle ou de Saint-Pierre d'Hautvillers. Cette dernière fut fondée vers 650 sur ordre de saint Nivard, évêque de Reims et neveu du roi Dagobert, suite à une vision prophétique : c'est une colombe volant à flanc de coteau qui lui aurait indiqué le lieu d'installation du futur monastère bénédictin⁴⁵. De même que l'abbaye de Saint-Basle, l'abbaye Saint-Pierre d'Hautvillers connut une période fastueuse. Elle comptait une quarantaine de moines en 1120 et disposait même d'un « garde forestier des bois et des bosquets ». La déclaration des biens de l'abbaye datant

La voûte centrale de la Porte Mars, aujourd'hui très dégradée, arbore un calendrier agricole des 12 mois de l'année avec la représentation d'un pressoir pour le mois d'octobre © REIMS HISTOIRE ARCHÉOLOGIE





Cartes postales
représentant l'abbaye
d'Hautvillers,
entre vignes et forêt,
et une vue rapprochée
de son cloître
© MOËT & CHANDON

de 1384 mentionne un droit d'usage en bois de chauffage : « les dits religieux prannent dou bois pour enlz chauffer pour le gouvernement de la dicte église [...] pour chauffer les provres en dit hospital » ; les religieux ont également le droit de prendre « escharsons pour leurs vignes ». Des droits relatifs au pâturage sont également cités : les habitants pouvaient librement « conduire un de leurs porcs à la glandée ou mener leurs bestiaux, tant chevalins que bovins, dans les bois de l'abbaye et les abreuver aux étangs du sieur abbé ».

La dernière moitié du XVIII^e siècle ne fut guère une période faste pour abbayes et monastères. Suite à la Révolution de 1789, les forêts de plus de 300 arpents entrent dans le domaine de l'État, c'est le cas des forêts domaniales de Verzy et de Hautvillers. Des surfaces plus petites peuvent aussi être regroupées pour former une unité de gestion. La forêt domaniale du Chêne à la Vierge émane ainsi du regroupement de plusieurs forêts d'origine complexe. Les parcelles les plus petites sont décrétées biens nationaux et vendues aux particuliers.

RÉCAPITULATIF DES ANCIENS PROPRIÉTAIRES DES FORÊTS DOMANIALES DE LA MONTAGNE DE REIMS

ANCIENNES PROPRIÉTÉS		FORÊT ACTUELLE
Abbaye de Saint-Basle		1789 Forêt domaniale de Verzy
Chapitre de la cathédrale Saint-Etienne de Châlons		
Archevêché de Reims		
Commanderie du Temple		
Abbaye de Hautvillers		1789 Forêt domaniale de Hautvillers
Bois en gruerie au Roi	1789 Commune de Sermiers	1987 Forêt domaniale de Sermiers
Seigneurie de Nanteuil la fosse		
Chapitre de la cathédrale Notre-Dame de Reims	Commune de Saint-Quentin	
Abbaye Saint-Nicaise de Reims		
Archevêché de Reims		2004 Forêt domaniale du Chêne à la Vierge
Abbaye Saint-Rémi de Reims	Commune de Villers-Allerand	
Forêt indivise de Villers-Allerand		
Abbaye de Hautvillers	Commune de Notre-Dame	
Couvent de Sainte-Catherine		
Abbaye des religieuses de Sainte-Claire de Reims		
Minimes d'Épernay	Commune de Rilly	
Abbaye de Saint-Denis de Reims		



Deux bornes de la forêt du Chêne à la Vierge. Celle de gauche, la Haute Borne, porte une crosse d'archevêque. Celle de droite porte la croix de Lorraine © GRANET/ONF



Cartes postales anciennes représentant, ci-dessous, la procession du troisième dimanche de septembre vers le Chêne à la Vierge et, à droite, le Chêne à la Vierge © ST-IMOGES



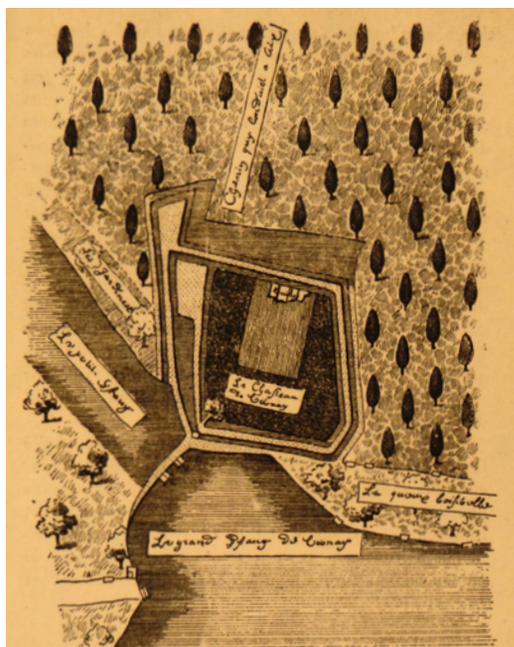
Ainsi, les trois forêts domaniales proviennent toutes d'anciennes propriétés royales et ecclésiastiques^{46, 47, 48}. Le patrimoine monastique sera dispersé en quelques mois entre 1790 et 1792 et la plupart des établissements religieux cessent définitivement leurs activités. Leurs traces se retrouvent cependant encore en forêt, notamment sous la forme de bornes de délimitation portant des signes ostentatoires : crosse d'archevêque ou croix de Lorraine par exemple. D'autres bornes anépi-graphes peuvent aussi subsister en limite de propriété.

Au-delà de l'héritage purement foncier des ecclésiastiques, certaines croyances perdurent dans les forêts domaniales de la Montagne de Reims sous la forme de légendes. Si les Faux de Verzy en sont une bonne illustration, c'est aussi le cas du Chêne à la Vierge dont la forêt tire son nom. La tradition orale nous raconte qu'au XIII^e siècle, un bûcheron trouva une statuette de la Vierge dans le cœur d'un chêne qu'il venait d'abattre. Le Chêne fut dès lors l'objet d'une grande vénération. Il a sans doute déperissé à cause d'une tradition qui voulait que les croyants aillent arracher un peu de son écorce. La « Sainte-Image », qui aurait donné son nom à la commune de Saint-Imoges, a ainsi été replacée sur le chêne le plus proche à plusieurs reprises. En 1880, alors que l'Église catholique s'appuie sur le culte marial dans sa reconquête des âmes, le Chêne est béni par l'Archevêque de Reims et un pèlerinage annuel est établi. Le troisième dimanche de septembre, une procession démarrait de l'église Notre-Dame du Chêne jusqu'au pied du Chêne où se tenait une messe. Ce pèlerinage attirait de nombreux croyants mais il dut être arrêté en 1959 à cause de la dangerosité de la route départementale reliant Reims à Épernay, où la circulation devenait trop importante. Aujourd'hui, la statue se trouve dans la paroisse de Saint-Imoges. Une reproduction reste placée sur l'actuel Chêne à la Vierge.

B. LA FORÊT AU CŒUR DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La légende du Chêne à la Vierge dit aussi que les bûcherons ayant trouvé la statuette étaient à l'ouvrage pour le compte du seigneur du château féodal de Vernay⁴⁹. En effet, au Moyen-Âge, les paysans bénéficiaient de droits d'usage sur les ressources en bois, alors peu rentables, des grands domaines ecclésiastiques ou seigneuriaux. Les forêts fournissaient alors la nourriture aux bestiaux et des matériaux dédiés au chauffage, à la construction des maisons, à la menuiserie et à l'élaboration d'outils, moyennant des redevances en nature ou en argent.

Ces droits d'usage sont progressivement rognés à partir du XVII^e siècle, alors que la demande en bois se développe, dans un véritable élan de valorisation des ressources forestières. La forêt d'aujourd'hui est en effet issue de plusieurs siècles de gestion pour la viticulture et l'approvisionnement urbain.



Plan de figuration
du château de Vernay en 1621
© ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MARNE
La forêt domaniale du Chêne
à la Vierge s'étend en partie sur
les anciens aménagements hydrauliques
du château qui, abandonné au début
du XIX^e siècle, n'est plus aujourd'hui
qu'un tas de rocaille

Un art viticole dépendant des forêts⁵⁰

Datant du VI^e siècle, le testament de Saint Rémi est le premier acte attestant de la présence de vignes aux alentours de Reims⁵¹, la vigne fait donc depuis longtemps partie de l'économie traditionnelle du territoire. Implantée lors de la conquête par les Romains, l'attention que lui portait le clergé a permis à la vigne de s'étendre en Montagne de Reims. Roger Dion, dans son *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle* (1959), attribue la survie et la propagation de la viticulture au Moyen-Âge aux évêques : « Assurant, dans son diocèse, la continuité de l'usage du vin, et pratiquant, dans ses vignes, les meilleures méthodes de culture, l'évêque maintient les conditions les plus nécessaires à la bonne transmission de l'art viticole ». Souvent tuteurs d'un ou de plusieurs monastères épiscopaux, ils doivent en effet veiller à ce que le vin ne manque pas pour le sacrifice divin⁵².

L'AMOUR DU VIN PAR DOM PÉRIGNON

De 1668 à 1715, l'abbaye d'Hautvillers accueille en tant que procureur un moine bénédictin du nom de Dom Pierre Pérignon. Le jeune Révérend Père est en charge de la gestion administrative des biens du monastère : vignobles, celliers, bois, etc. Œnologue avant l'heure, il œuvre à l'assemblage des crus et des cépages et à la production de vins blancs de raisins noirs. Il amène bientôt les vins de l'abbaye au summum de la qualité et du renom. Sur sa pierre tombale, dans le chœur de l'église d'Hautvillers, on peut lire : « Ici gît Dom Pierre Pérignon, pendant quarante-sept ans cellier dans ce monastère, qui, après avoir administré les biens de notre communauté avec un soin digne de tout éloge, plein de vertus et en premier lieu d'un amour paternel envers les pauvres, décéda dans la 77^e année de son âge, en 1715. Qu'il repose en paix. Amen. » Les améliorations décisives apportées par Dom Pierre Pérignon au vin de Champagne contribuèrent grandement à sceller le devenir économique de notre région.

Carte postale « Dom Pérignon (1638-1715), cellier de l'Abbaye d'Hautvillers, savait, par la finesse de son goût, opérer un mélange de raisins de différents crus qui donnait à ses vins une délicatesse inconnue avant lui. »

© MOËT & CHANDON



Si la façon des vignes demeure affaire de spécialistes, les autres travaux liés à la viticulture pesaient sur l'ensemble des populations dépendantes. Avec beaucoup d'ingéniosité, le maître du sol utilisait les caractéristiques locales de ses domaines pour se procurer les matériaux indispensables à cette activité.

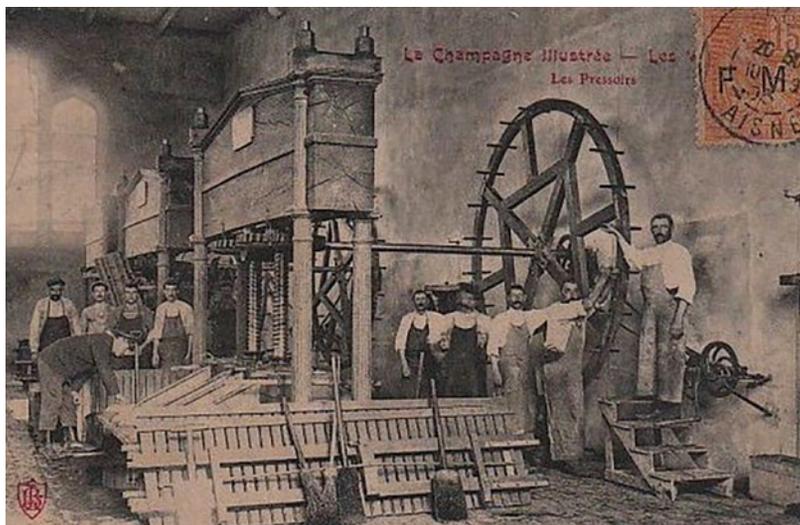
Les visites de bois, les enquêtes et les documents d'aménagement des XVIII^e-XIX^e siècles soulignent souvent que la demande viticole soutient fortement les prix des bois et oriente la production. Durant cette période, la production viti-viticole est en effet étroitement dépendante de la forêt. Jusqu'à la veille du premier conflit mondial, chaque cep est maintenu par des tuteurs en bois appelés échelas : viticulture et sylviculture sont alors étroitement liées. L'échalassement, effectué aux alentours de mars après la taille de la vigne, coûte cher car les ceps sont nombreux. Dans ces siècles où l'on façonne la vigne à la main, ils sont plantés très serrés, en « foule », et l'on compte au minimum 15 000 à 20 000 pieds à l'hectare (soit 1,5 à 2 pieds par m²), le plus souvent 30 000. Si l'on dénombre près de 20 000 hectares de vignes sur le territoire de l'actuel département de la Marne à la veille de la Révolution, cela fait 300 à 600 millions d'échelas à planter à l'année. Trop précieux, ils sont retirés en novembre et rentrés à l'abri pour être replantés l'année suivante.

Pour les confectionner, les vignerons les plus riches préféraient des bois imputrescibles comme le chêne et surtout le châtaignier, débité en tronçons de 150 à 180 cm fendus en quatre. Les plus pauvres se contentent du coudrier ou du saule marsault qui ne tient que quelques années, alors que le bois dur résiste 25 ou 30 ans.

Au XIX^e siècle est aussi introduit le robinier faux-acacia, originaire d'Amérique du Nord, pour fournir des piquets de vigne imputrescibles. Dans une hypothèse moyenne, avec le renouvellement du quinzième chaque année, c'est 20 à 40 millions d'échelas que doivent fournir les forêts de la région.

Une fois le raisin mûr, la vendange, la vinification et la conservation du vin nécessitaient également une grande quantité de bois. Hottes, bassines, barlons, cuveaux à fouler, pressoirs, chantepleures, tonneaux et futailles, les instruments qu'emploie le vigneron sont majoritairement issus de matériaux ligneux. Les pressoirs sont souvent faits de chêne, de pommier sauvage et de noisetier. Les douves, douelles et fonçailles des tonneaux sont de chêne. Les cercles sont confectionnés avec du châtaignier, du coudrier ou du saule marsault, très rarement en fer sauf pour les fûts destinés aux longs transports. Paniers et hottes, enfin, sont fabriqués avec l'osier des saules.

La fabrication des tonneaux nécessitait quant à elle du bois de merrain dont la Montagne de Reims était structurellement déficiente du fait de la trop forte demande en échelas et en bois de chauffe. De même, à partir du XVIII^e siècle, la production de bouteilles appelées alors « champenoises » requiert de grosses quantités de combustibles ligneux, déjà totalement mobilisées au niveau local. On était alors obligé de s'approvisionner dans les massifs périphériques, les productions méridiennes étant assurées dans les forêts d'Argonne et les plus proches verreries se trouvant en Thiérache et dans le Laonnois. L'art du vigneron conditionne ainsi la sylviculture.



En haut, les vendanges à Rilly-la-Montagne vers 1900, les échelas au premier plan et la forêt en fond

© DUMANGIN

En bas, un pressoir de champagne

© COLLECTION PERSONNELLE

Les forêts sources de matières premières

Au-delà de la viticulture, d'autres activités économiques ont eu cours en Montagne de Reims. Leurs traces perdurent dans la micro-topographie des sols forestiers, marqués par de nombreuses irrégularités. Ces dépressions proviennent en partie d'anciennes extractions de matières premières souterraines, pratiquées par le ramassage en surface en creusant des trous peu profonds ou par l'exploitation en carrières directement à front de taille.

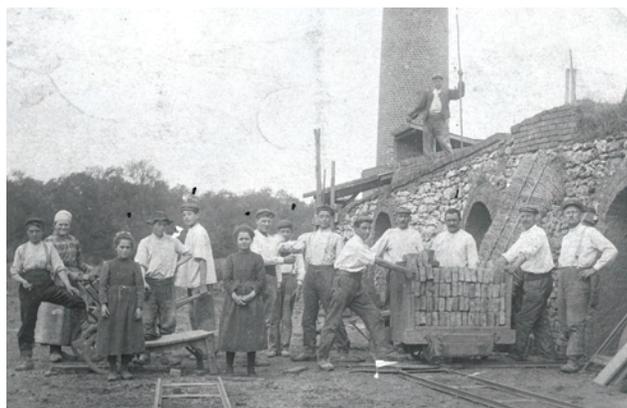
Des poteries de terre, des briqueteries et des tuileries s'installèrent en Montagne de Reims dès l'époque romaine (cf. annexe 3 : *Carte de localisation des tuileries-briqueteries sur le territoire du Parc*). La production de terres cuites nécessitait l'exploitation de matières premières essentielles, telles les argiles du Bartonien et les limons argileux que l'on trouvait aisément dans ces forêts aux sols souvent difficiles et donc délaissés par l'agriculture. Ces entreprises s'établissaient donc aux abords des forêts sous la forme d'installations provisoires⁵³, ne demandant pas une importante infrastructure et présentant le grand avantage de pouvoir se déplacer facilement selon les besoins en terre ou en bois. Au fil des siècles, cette activité prend une échelle plus industrielle et tend à se stabiliser.

Ce secteur d'activités consommait en effet une grande quantité de bois de petit calibre qui servait de combustible. Ainsi, en 1783, un rapport commandé par Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil, intendant de justice, police et finance en province de Champagne rapporte que « 15 tuileries de Ludes consomment 650 anneaux de bois et 45 000 falourdes par an. Les tuileries de Tauxières composées de cinq fours consomment 256 anneaux de bois et 1 000 fagots. Deux tuileries sont implantées à Mutigny. Quatorze potiers de terre utilisant chacun quinze cordes de bois se trouvent à Épernay. Deux tuileries et des potiers utilisent du bois à Dormans. Avenay possède trois potiers de terre et quatre taillandiers. À Ay, outre un potier de terre, dix maréchaux et serruriers consomment par an au moins 600 poinçons de bois »⁵⁴. Les connaissances liées à ce patrimoine fragile restent encore limitées. Cette activité connut son apogée au tournant des XIX^e et XX^e siècles, avant de péricliter et de disparaître définitivement.

Les meulières ont également fait l'objet d'exploitation un peu partout dans les forêts de la Montagne de Reims, principalement au milieu du XIX^e siècle. Ces pierres étaient d'abord utilisées pour l'empierrement des chaussées et la fabrication des meules pour

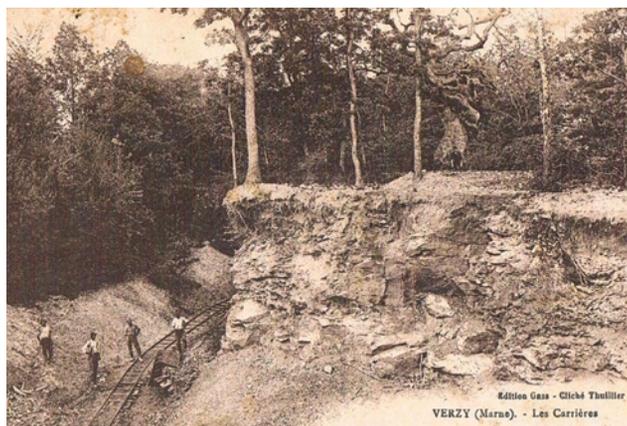
lesquelles la qualité du silex de Verzy était particulièrement connue. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, elle devient particulièrement à la mode dans la construction civile. Les premières carrières s'ouvrent dans la commune en 1834 puis s'étendent en forêt domaniale du fait des besoins grandissants pour la construction et l'entretien des voiries. À partir de 1863, un nouveau secteur est livré aux carrières aux environs des Faux de Verzy, provoquant des frictions entre l'Administration des Eaux et Forêts et celle des Ponts et Chaussées. En 1864, 15 000 m³ étaient extraits en moyenne chaque année et 40 ouvriers étaient présents sur les lieux d'extraction⁵⁵.

Des meulières sont également extraites de la forêt du Chêne à la Vierge et d'Hautvillers à partir de 1837 pour empierremer puis entretenir la Route nationale 51 qui traverse le massif de la Montagne de Reims, ainsi que pour la construction du tunnel de Rilly. Après 1880, l'activité décroît progressivement pour cesser complètement en août 1914 avec la Première Guerre Mondiale, en raison de la proximité du front⁵⁶.



Carte postale ancienne de la briqueterie de Bellevue, au lieu-dit de Vertin, entre Saint-Imoges et Hautvillers
© PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS

Carte postale ancienne représentant la voie ferrée permettant l'évacuation des meulières sur des wagonnets, aux abords du peuplement de Faux de Verzy
© ABREU, 2008



Des pratiques sylvicoles spécifiques à la viticulture

À l'origine d'une demande spécifique en produits ligneux, inlassablement renouvelée, la viticulture a contribué à la valorisation des espaces boisés, concourant au maintien des surfaces en assurant durablement des prix élevés. Dès le XVI^e siècle, la forêt constitue donc un capital extrêmement rentable, accentuée par la proximité de la demande urbaine (Reims, Épernay, Châlons). Les boisements locaux sont longtemps gérés pour fournir à courte distance des produits à assez faible valeur ajoutée. L'Ordonnance des Eaux et Forêts de 1669 prescrit aux particuliers de régler leurs coupes de taillis à plus de 10 ans, avec réserve d'au moins 16 baliveaux à l'arpent (environ 32 à l'hectare) à chaque révolution. Cette prescription est progressivement appliquée dans les forêts ecclésiastiques, telles celles d'Hautvillers, de Verzy et du Chêne à la Vierge. Mais les futaies connaissent des rotations très courtes (60 ans environ), qui

traduisent l'ampleur de la pression économique. La priorité est cependant accordée au taillis sous futaie à rotation de 15-20 ans, pour produire des bois de refente, avec des normes de balivage favorisant le taillis. Gérées de cette manière, les forêts de la Montagne de Reims sont à l'époque incapables de fournir des chênes de qualité. Le merrain, nécessaire aux tonneliers, provient des chênes mis en réserve dans les forêts d'Argonne, traitées en futaies pleines avec de longues révolutions⁵⁷.

L'exploitation des bois nécessitait la présence en forêt de nombreux ouvriers du bois (bûcherons, charbonniers, cendriers, sabotiers, tonneliers, mégisseurs), d'artisans dépendants du bois pour leurs productions (potiers, verriers, forgerons, tuiliers) et de transporteurs (débardeurs, charretiers et voituriers). La fréquentation de la forêt était intense. Les bûcherons et les charbonniers étaient amenés à vivre pendant de longues semaines sur place. Le charbon de bois servait par exemple aux forgerons, aux brasseurs, mais il n'était pas utilisé localement pour le chauffage.

Suite à la Révolution, les forêts royales sont remises à l'État et une nouvelle administration forestière se crée. À partir des années 1860, dans un contexte de baisse de la demande en bois énergie suite à la Révolution Industrielle, le prix du bois diminue fortement. Les verreries de Reims sont désormais alimentées par du



Bûcherons-charbonniers devant leur loge en forêt de la Montagne de Reims vers 1910 à gauche ; charbonniers en forêt de Ville-en-Selve en 1931 ci-dessous
© ANDRÉ, 1985



charbon de terre. Une politique de conversion en futaie des peuplements forestiers se lance alors en forêt publique avec pour objectif l'abandon du taillis au profit de la production de bois d'œuvre de qualité.

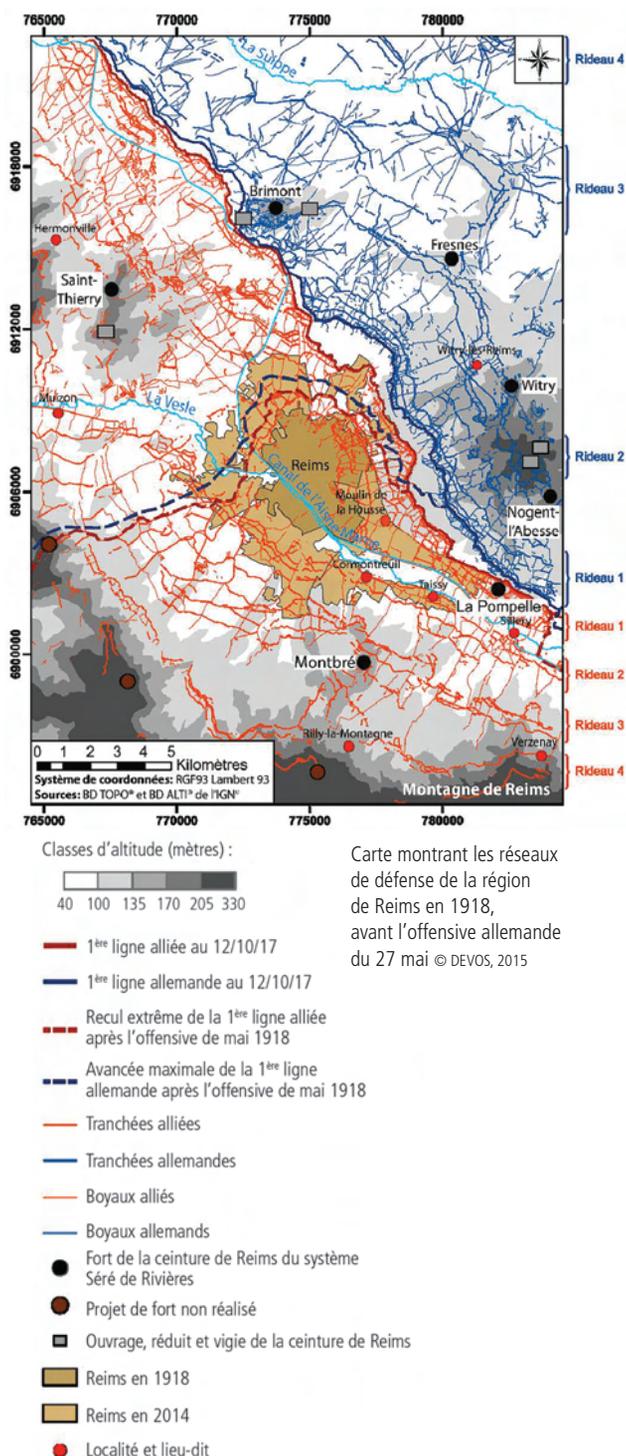
Cette tendance se renforce au début du XX^e siècle par l'apparition de nouvelles pratiques viticoles. La conduite de la vigne passe de la conduite en foule, c'est-à-dire la répartition aléatoire des ceps grimpant sur des piquets de bois, à une conduite palissée, une culture alignée et structurée sur fil de fer⁵⁸. Avec la renommée mondiale qu'acquière progressivement le champagne et l'arrivée progressive de nouvelles technologies, les pratiques viticoles se modernisent rapidement pour pouvoir répondre à une demande grandissante (apparition de cuves en ciment puis en inox pour entreposer le vin, mécanisation, etc.). Les ressources forestières perdent progressivement leur importance dans cette économie du luxe. Vignes et forêts, mariées par l'homme, n'ont plus la complémentarité d'activité d'autrefois.

C. UNE FORÊT EN TRANSITION

Des bois meurtris par la mitraille

L'œuvre de conversion est considérablement retardée par les dégâts et les exploitations abusives causés par la Première et par la Seconde guerres mondiales. Le versant nord de la Montagne de Reims constitue effectivement le dernier des quatre rideaux ou réseaux défensifs de la ligne de front⁵⁹, stabilisée devant Reims dès le mois d'octobre 1914 pour une durée de 48 mois, jusqu'en mai 1918. Après la première Bataille de la Marne, les rebords du plateau de la Montagne de Reims offraient un point de vue stratégique dominant la zone de combat et permettant l'observation des positions allemandes qui s'étaient alors de l'autre côté de la Vesle, sur les collines qui dominent la plaine, comme le Mont de Berry et le Mont Haut.

La forêt domaniale de Verzy comporte encore les vestiges témoignant de ces événements de l'histoire. Dès octobre 1914, l'armée française fit aménager un observatoire sur le point culminant de la Montagne de Reims (286 m), au-dessus du village de Verzy. Il était dénommé par les militaires le *Sinaï*, nom qui est resté pour désigner le lieu. L'observatoire du Mont Sinaï



faisait partie d'un dispositif d'ensemble comprenant l'observatoire installé dans le moulin de Verzenay et celui du Mont Grippet à Villers-Marmery⁶⁰. Le général Gouraud, commandant de la IV^e Armée, y vint régulièrement et c'est de cet endroit qu'il dirigea ses troupes durant l'offensive allemande de juillet 1918.

Le site fut classé Monument historique en janvier 1922 afin de constituer un lieu de mémoire. Les différents blockhaus étaient reliés entre eux par des tranchées dont

les emplacements sont encore discernables aux alentours. Durant les quatre années de guerre, l'endroit devait comporter de nombreux autres aménagements pour le logement des hommes affectés à l'observation des moindres gestes de l'ennemi. Actuellement ne subsistent sur les lieux que trois observatoires en béton et le blockhaus de commandement. L'observatoire accessible est surnommé la *Chambre du général Gouraud*. Une table d'orientation y a été installée et permet de comparer les paysages actuels à ceux de 1915.

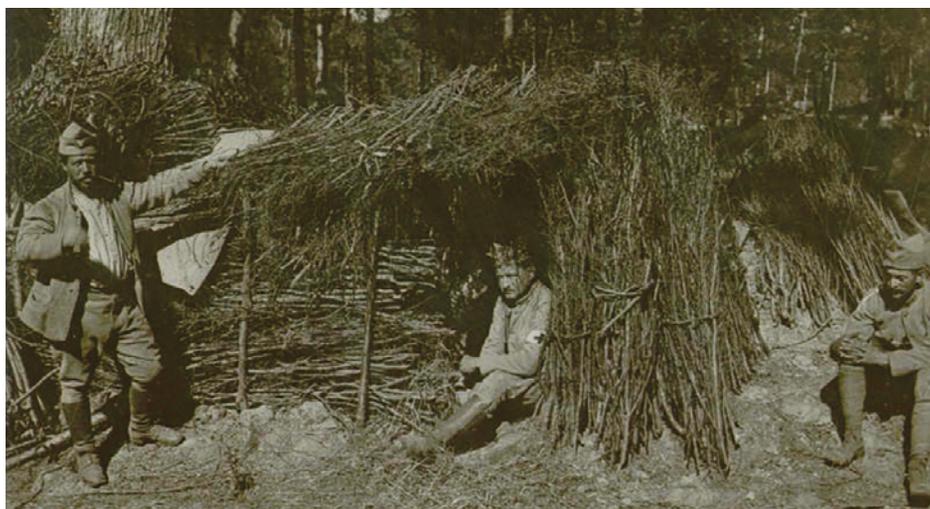
Le dernier rideau est aussi caractérisé par des chemins de fer à voies étroites parallèles à la ligne de front, desservant le réseau routier et les dépôts de munitions. Les écrits du garde forestier de Germaine, consignés dans son journal⁶¹, retracent les événements se déroulant à partir de juillet 1914 dans ce village à la position délicate : il était en effet doté d'une gare ferroviaire. La guerre est ici matérialisée par les munitions entreposées, les voies ferrées, l'accueil de réfugiés et le grand nombre de soldats cantonnés en forêt, qui réquisitionnent les produits du bois pour le chauffage, leurs ouvrages et chemins provisoires ou les travaux des tranchées. La forêt n'est alors pas fréquentable comme le soulignent les mots du garde forestier : « On ne peut sortir en forêt, ce n'est pas autorisé et ce n'est pas sûr. Des Uhlans sont

encore parsemés dans les bois environnants et tous les jours on en dégringole quelques-uns ».

Si la Montagne de Reims ne fut pas un lieu de combat intensif, ce grand massif boisé fut cependant soumis en partie à la mitraille comme en témoignent les ouvrages de l'époque : « Depuis le 5 novembre 1914, date du premier bombardement sur Verzy, le bourg a été bombardé 46 fois jusqu'à fin 1917. [...] En général les tirs allemands surplombaient Verzy, parce qu'ils visaient l'artillerie française en batterie dans les bois de Saint-Basle »⁶².

Au sortir de la guerre, les massifs et les peuplements ayant subi des exploitations abusives doivent être reconstitués. La période de l'entre-deux-guerres voit ainsi une intense activité dans les forêts de la région avec l'implantation de scieries et l'arrivée de nombreux bûcherons. Les arbres criblés d'éclats d'obus participent au développement des chemins de fer qui demandent du bois de moindre qualité. Traverses pour les voies et les aiguillages sont ainsi débitées en grand nombre par les scieurs de long jusque dans les années 1955. Suite aux fortes coupes résultant de la Seconde Guerre mondiale, l'abandon des coupes de TSF pour une conversion en futaie redevient une ligne directrice généralisée. Une vague d'enrésinement fut appuyée par le Fonds forestier national (FFN) créé en 1947 dans l'objectif de reconstituer la forêt française en l'adaptant à de nouveaux besoins économiques (sciage, pâte à papier, etc.).

Le XX^e siècle voit s'accroître l'exploitation industrielle des peuplements. Les méthodes d'exploitation du bois, du fait de la mécanisation et de la motorisation des chantiers, ont nettement évolué, modifiant le travail en forêt et diminuant parallèlement le nombre des travailleurs forestiers. S'instaurent alors progressivement des modes d'exploitation et des pratiques forestières proches de ce que nous connaissons aujourd'hui.



En haut : l'entrée de la « Chambre du général Gouraud », photo de 2014

© ONF
En bas : bivouac des troupes dans un abri fait de fagots, Montagne de Reims, 28 juin 1918

© ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MARNE

Le renouveau de la gestion forestière

La diversité des peuplements que l'on observe aujourd'hui provient de cette histoire. Les forêts de Verzy, Hautvillers et du Chêne à la Vierge présentent une mosaïque de formations d'âges différents, conséquence de leurs usages successifs. Des contrastes s'observent aussi bien au niveau de l'âge des boisements (vieilles forêts et nouvelles forêts) qu'au niveau de l'âge des peuplements (jeunes peuplements et îlots de vieillissement). Les documents d'aménagement de l'Office national des forêts retracent l'évolution de la sylviculture pratiquée en forêt et permettent d'avoir une vision de la gestion actuellement en œuvre.

La forêt domaniale de Verzy est majoritairement composée de chênes de grande qualité. L'aménagement forestier (2008-2022) a fixé un objectif principal de production de bois d'œuvre de chêne sessile sur 965 hectares (93 % de la surface). La majorité des peuplements sont donc traités en conversion en futaie régulière, à révolution de 136 ans, avec un objectif annuel moyen de production de 4,3 m³/ha. Compte-tenu des importants enjeux écologiques et paysagers de cette forêt, accrue par la forte fréquentation du public, des mesures d'accompagnement sont mises en œuvre sur le terrain : certains secteurs sont traités en futaie irrégulière par pied d'arbre et bouquets pour atténuer l'impact paysager des coupes de régénération⁶³. En complément, l'application de futaie jardinée est prévue sur 7 % de la surface forestière, avec les précautions qui s'imposent vis-à-vis de l'accueil du public.

La forêt domaniale de Hautvillers présente le même objectif principal de production de chêne sessile sur les 400 hectares avec un objectif de récolte de 6,7 m³/ha/an sur la période 2014-2033. Les peuplements mélangés chêne-hêtre, frêne ou résineux représentent plus de 40 % des peuplements, 57 % est à l'état de TSF. Une assez forte population de pics et quelques stations de bord de ruisseau présentent un intérêt écologique : 14 hectares sont maintenus en îlots de vieillissement et une attention particulière est portée à la conservation des ripisylves⁶⁴.

Le canton des Rinsillons, inclus dans le site classé « Coteaux historiques de Champagne » et la zone tampon du bien « Coteaux, maisons et caves de Champagne », est géré avec l'objectif de préserver une stabilité paysagère du rebord forestier. Trois unités ayant un rôle de pivot paysager sont ainsi converties en futaie

irrégulière. Une étude et un plan de gestion paysager de grande ampleur ont été réalisés en 2013 afin de prévoir le renouvellement de ces secteurs à enjeux⁶⁵ (cf. page 73).

La forêt domaniale du Chêne à la Vierge est divisée par la route départementale 51 en deux cantons de surfaces équivalentes. Les stations y sont favorables à la production de chênes pédonculé et sessile de qualité, objectif principal qui concerne 97 % de la surface de cette forêt avec une récolte de 6 m³/ha/an pour la période 2014-2033. Mais cette situation cache des disparités importantes⁶⁶, ces deux ensembles ayant fait l'objet d'une gestion passée très contrastée.

Le massif Est a été maintenu jusqu'en 1975 dans un traitement en rénovation de TSF qui a provoqué un vieillissement et un appauvrissement des peuplements sans provoquer leur renouvellement. Un régime de conversion tardif a alors été engagé, à l'aide de plantations massives et très réussies de chênes pédonculés. Les peuplements sont aujourd'hui dominés par une chênaie pédonculée-frênaie. Enfin, ce secteur Est se trouve en lien avec un noyau de population de grands cervidés qui peut poser problèmes en corrélation avec un taux de régénération naturelle des peuplements déjà faible. Le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique est donc à surveiller de près.

Le massif Ouest a été engagé, dès les années 1880, dans un régime en conversion naturelle qui a créé un groupe de belles futaies de chêne sessile. Le taux global de conversion y est aujourd'hui de 40 %. Les peuplements y sont désormais composés d'une majorité de chênaie sessile à charme à gros bois et très gros bois, dont une partie sera régénérée dans les 20 ans. Des préconisations paysagères⁶⁷, le maintien des zones humides et l'installation d'îlots de vieillissement sont bien sûr intégrés dans le plan de gestion et son groupe de régénération. Une mesure concerne en particulier les 1,34 hectares dédiés à la protection du patrimoine mémoriel que représente le Chêne à la Vierge, situé dans un ancien TSF à très gros bois.

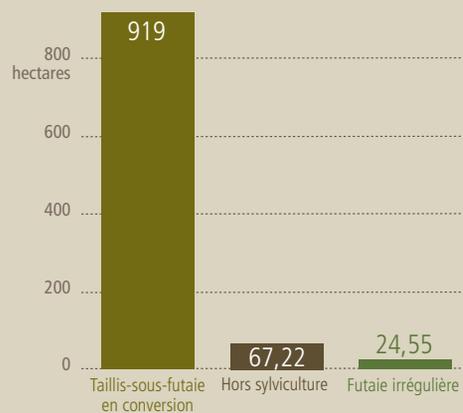
En 2015, les indicateurs de gestion durable⁶⁸ des forêts françaises métropolitaines affichent, pour tout type de peuplement confondu, une moyenne du volume de bois sur pied de 18 % pour les gros bois et 6 % pour les très gros bois. Dans les trois forêts domaniales de la Montagne de Reims, force est de constater la part importante occupée par les gros bois et les très gros bois avec une moyenne respective de 39 % et 15 % du volume de bois sur pied. Cela s'explique en partie par l'âge d'exploitabilité des chênes de qualité, ici fixé entre 75 et 80 cm de diamètre, c'est-à-dire dans les

Peuplements forestiers de la forêt domaniale de Verzy et leur gestion

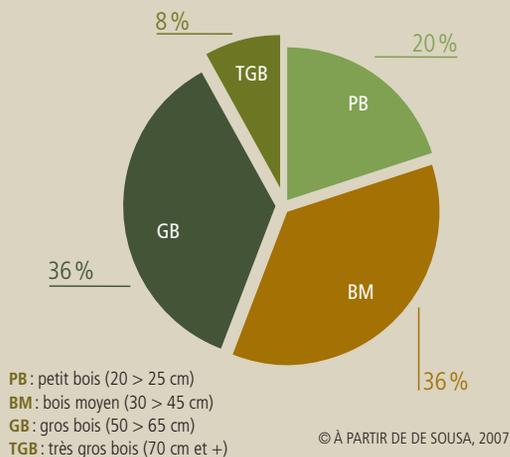
RÉPARTITION DES ESSENCES (en hectares)



MODES DE TRAITEMENTS (en hectares)



STADES DE DÉVELOPPEMENT ET CATÉGORIES DE DIAMÈTRES EN SURFACE

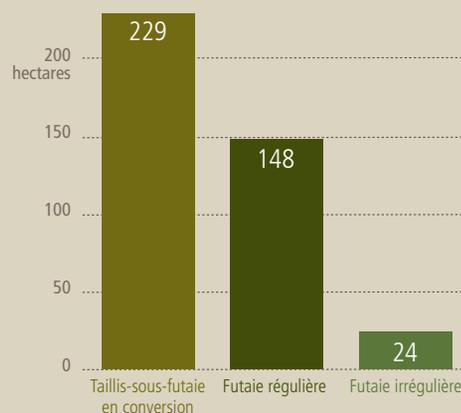


Peuplements forestiers de la forêt domaniale de Hautvillers et leur gestion

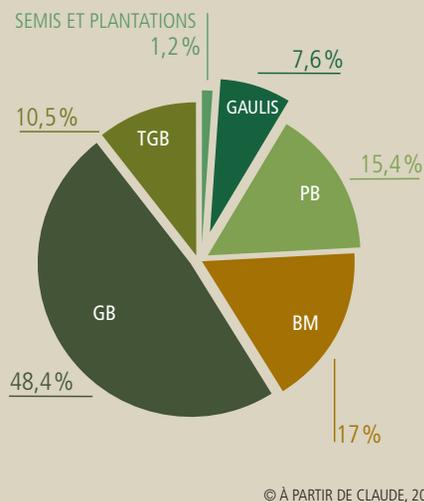
RÉPARTITION DES ESSENCES (en hectares)



MODES DE TRAITEMENTS (en hectares)



STADES DE DÉVELOPPEMENT ET CATÉGORIES DE DIAMÈTRES EN SURFACE

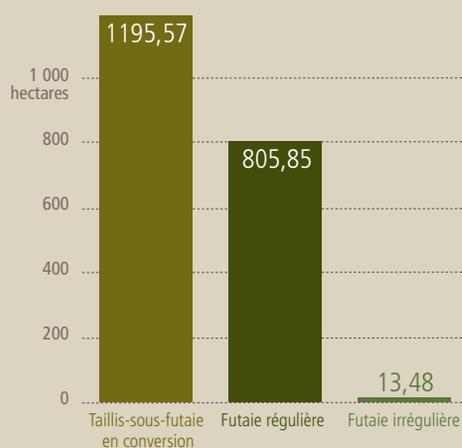


Peuplements forestiers de la forêt domaniale du Chêne à la Vierge et leur gestion

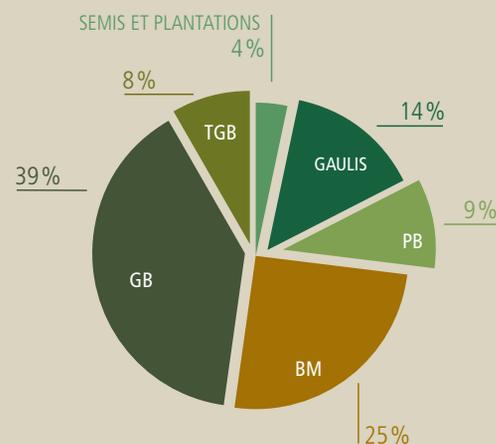
RÉPARTITION DES ESSENCES (en hectares)



MODES DE TRAITEMENTS (en hectares)



STADES DE DÉVELOPPEMENT ET CATÉGORIES DE DIAMÈTRES EN SURFACE



© À PARTIR DE CLAUDE, 2014

très gros bois. Par ailleurs, l'importance relative du Chêne sessile représente un gage de pérennité dans un contexte de changement climatique défavorable au Hêtre et au Chêne pédonculé.

Cette ressource en gros et très gros bois revêt des intérêts multiples : tant écologique (avec la biodiversité associée aux écosystèmes anciens et composés d'arbres matures), qu'économique (avec la valeur marchande des gros bois de qualité), ou paysagère (avec la permanence des ambiances forestières ainsi en place). Leur valorisation et leur renouvellement futurs, dans un contexte de forte pression cynégétique, seront à étudier avec attention, au carrefour des enjeux que revêtent les forêts multifonctionnelles de la Montagne de Reims, à l'est du Bassin parisien. Tout comme le critère ancien des peuplements, la richesse en gros bois de ces forêts et leurs rôles dans la trame écologique régionale sont des pistes d'études que le projet Forêt d'Exception® peut permettre de développer.

Dans le cadre de la révision de leurs aménagements sur la période 2014-2033, la question du renouvellement des peuplements matures des forêts de Hautvillers et du Chêne à la Vierge a bien pris toute son ampleur. Si la sylviculture et l'objectif de production de bois de valeur restent l'activité prépondérante, le programme d'actions qui s'applique remet désormais cet objectif en perspective avec l'offre déployée pour l'accueil du public, le respect de l'identité paysagère des sites et une attention particulière pour la biodiversité qui s'y abrite.

Au-delà de ce facteur de vigilance, il apparaît de manière évidente que les trois forêts domaniales de la Montagne de Reims présentent chacune un faciès particulier ainsi que des enjeux qui leur sont propres, résultant d'une histoire spécifique et d'usages hérités. Autant de disparités qui donnent à chacune une identité propre. Le chapitre qui suit s'attache à démontrer qu'au-delà de ces différences, les forêts de la Montagne de Reims constituent un ensemble cohérent et représentatif du massif forestier.

La Montagne de Reims connaît depuis longtemps la présence des hommes qui l'ont façonnée pour lui donner son apparence actuelle. Ces anciennes activités anthropiques, certaines n'ayant plus cours, d'autres ayant évolué pour perdurer, qu'elles soient prestigieuses (entretien des Faux de Verzy, culture sylviviti-cole) ou plus communes (vie des ouvriers forestiers, impacts des Grandes Guerres), nous ont laissés de nombreuses traces et héritages. Très peu d'études ont été menées à ce sujet bien que des vestiges restent inscrits dans les sols forestiers.

Les forêts domaniales ont longtemps eu un rôle économique pivot dans le quotidien des habitants, rôle qui s'est essoufflé avec les mutations de notre société. L'un des enjeux à venir est d'observer, voire d'accompagner et de renforcer, une renaissance progressive des liens entre vignes et forêts : quelques viticulteurs remettent la vinification sous-bois à la mode, une entreprise de tonnellerie traditionnelle utilisant du chêne local pour la fabrication de ses fûts s'est réimplantée sur le territoire. La démarche Forêt d'Exception® s'inscrit comme une réelle opportunité de contribuer à ces initiatives et de redonner un élan socio-culturel à la sylviculture mise en œuvre dans les forêts domaniales de la Montagne de Reims.

Vue sur le village
de Hautvillers,
entre vignes et forêts
© GOBEAULT/ONF



3. La Montagne de Reims, un véritable poumon vert pour la population

Le massif forestier de la Montagne de Reims représente à lui seul 37 % de la surface forestière de la Marne. La présence de forêts dans le département, dont 20 % de la surface totale est boisée, est très inférieure aux moyennes régionales (28 %) et nationale (29,2 %).

La Montagne de Reims est le seul grand massif forestier de plusieurs milliers d'hectares, d'un seul tenant ou très faiblement fragmenté, qui se trouve à l'Ouest de la Marne⁶⁹. À l'échelle régionale, aux côtés des autres grands massifs comme les Ardennes ou l'Argonne, il constitue ainsi un espace essentiel en matière de continuité écologique et de maintien de la biodiversité.

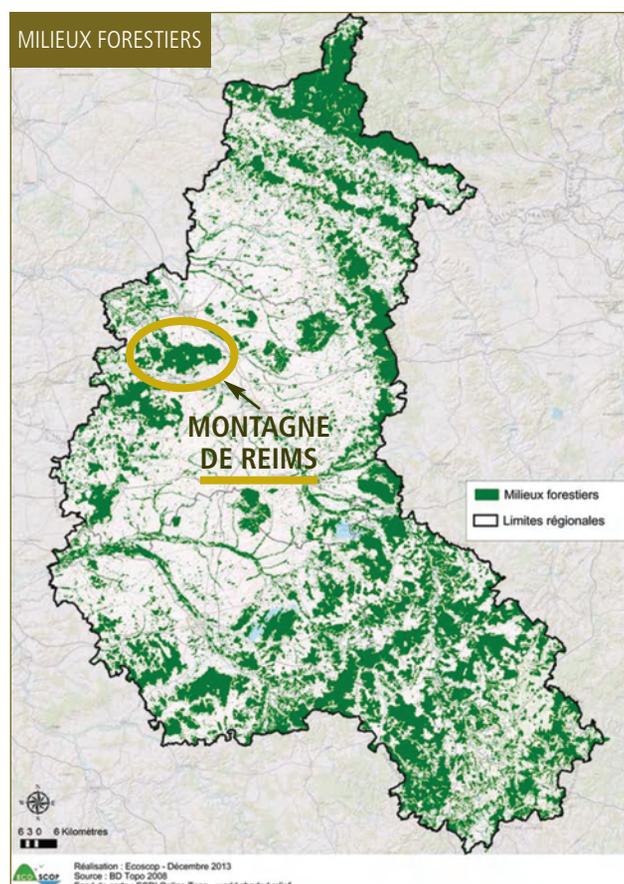
Les forêts domaniales de la Montagne de Reims se situent également au centre d'un important bassin de population de plus de 300 000 habitants entre Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne, les trois villes les plus peuplées de la Marne. Elles sont donc, par conséquent, devenues une zone de loisirs et de quiétude très fréquentée par les habitants des communes et des grandes agglomérations voisines. Multifonctionnelles par essence, les forêts de la Montagne de Reims voient cohabiter de nombreuses activités en leur sein, ayant chacune des enjeux et des intérêts différents : production de bois, chasse, préservation des milieux naturels, randonnée, cueillette, etc.

La forêt, à proximité immédiate du vignoble de Champagne, confère à la Montagne de Reims une identité paysagère unique. Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est d'ailleurs bâti autour de la cohérence paysagère de son territoire : « Forêt, champs, vignes, une trilogie au service de l'Homme, un Parc au service de son environnement ».

L'idée de classer la Montagne de Reims ainsi qu'une partie de la Vallée de la Marne et du Tardenois en Parc naturel régional a germé dès 1970 dans l'esprit des maires de Saint-Imoges, Germaine et Ville-en-Selve,

trois communes forestières du massif. Cette volonté provient de plusieurs éléments du contexte d'alors : le déboisement important du massif forestier et un enrésinement inapproprié pour la région, l'apparition d'une fréquentation de loisirs sur des zones non organisées pour l'accueil de visiteurs (absence de sentiers balisés et d'équipements de confort ou de découverte). Constitué de cinquante communes à sa création en 1976,

Carte représentant les milieux forestiers de la Champagne-Ardenne, soit une surface totale de 660 000 hectares
© SRCE CHAMPAGNE-ARDENNE



le Parc regroupe aujourd'hui 65 communes rurales sur une superficie de 53 279 hectares.

La prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt est un objectif majeur du Parc dans la mise en œuvre de ses actions, comme le démontre le préambule de sa charte constitutive : « Parallèlement aux richesses du tempérament de la population champenoise, existent les richesses naturelles, culturelles et religieuses du territoire [...] L'alternance forêt, vignoble, culture, permet d'éviter toute monotonie au cours d'une promenade à travers le Parc. Les zones naturelles, souvent riches d'éléments botaniques exceptionnels, mériteront une préservation particulière. Un envahissement anarchique de tout ce massif entraînerait une perte de sa valeur [...] Considérant ces différents points, les collectivités responsables ont décidé de créer le Parc, solution qui, à leurs yeux, semble la meilleure pour assurer un développement local concerté et rationnel. Pour préserver un capital rural existant et sauvegarder ainsi une certaine qualité de vie, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'efforcera, dans le cadre tracé par la présente Charte, de concilier le maintien d'une économie et d'une culture rurales avec la pénétration du milieu naturel par un public qu'il faudra accueillir ».

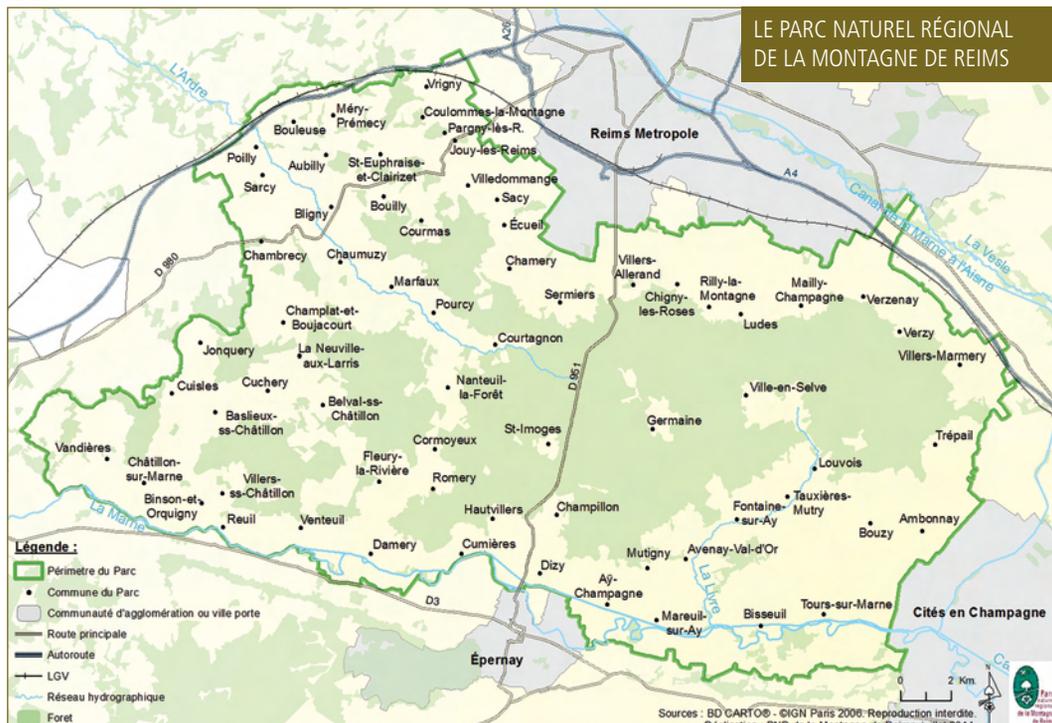
A. UNE ORGANISATION SPATIALE À LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

La Montagne de Reims présente une structure de plateau qui correspond à l'affleurement des meulières et des argiles à meulière souvent recouvertes par les limons éoliens. Ce plateau est limité sur son pourtour par la côte d'Île-de-France qui souligne, d'un relief marqué, le contact entre les affleurements de la craie et ceux des couches d'âge tertiaire (cf. annexe 5 : *Coupe géologique synthétique de la Montagne de Reims*). Nulle part ailleurs dans le bassin de Paris, la côte d'Île-de-France ne s'avance aussi loin vers l'est, avec des plateaux élevés (288 m) et un dénivelé aussi important (plus de 150 m). Le nom de « Montagne de Reims », qui n'apparaît qu'au XIV^e siècle, est d'ailleurs révélateur du fait et désigne bien un obstacle.

La nature géologique du sol, couplée à l'hydrographie et aux activités anthropiques, dessine une organisation spatiale bien spécifique à la Montagne de Reims. Si le paysage est dominé par la vigne et la forêt depuis bien longtemps, la répartition de ces éléments est en cohérence parfaite avec le relief et l'utilisation des sols.

Carte du territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et de sa surface boisée

© PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS



LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA MONTAGNE DE REIMS

→ Les espaces boisés sont situés sur les secteurs les plus difficilement exploitables, c'est-à-dire les sols sur argile à meulière du plateau de la Montagne de Reims, formant ainsi le massif forestier dense qui couronne le territoire et constitue le noyau dur de son paysage.

→ Les villages sont généralement implantés dans les replis du relief, blottis au milieu des terres cultivées. Ils se positionnent à des altitudes variables, en fonction de la stabilité du substrat, mais suivent une courbe de niveau d'environ 200 mètres de moyenne.

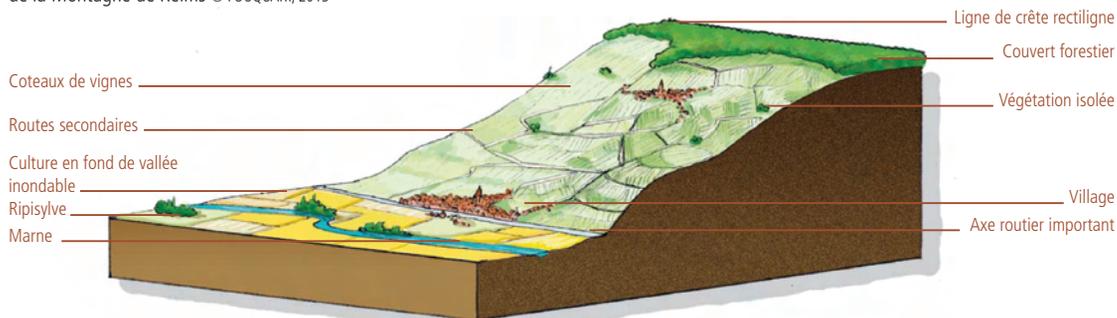
→ Les coteaux accueillent une monoculture à l'aspect ordonnée : la vigne. Le parcellaire de petite taille, souligné par les chemins de craie blanche, s'offre au regard telle une marqueterie de vignes. Vus de l'extérieur, depuis les principaux lieux de vie, les coteaux viticoles permettent de délimiter le territoire de la Montagne de Reims telle une bande continue et régulière. Ils sont une clé de lecture à sa localisation.

→ Ces coteaux sont bordés en bas de versants par les grandes cultures de la Champagne crayeuse. Ces grandes étendues de terres agricoles ouvrent totalement le paysage, si bien que les reliefs du territoire paraissent une véritable montagne.

Le sous-sol des coteaux viticoles est en majorité calcaire, composé de craies et de marnes, ce qui favorise à la fois une bonne régulation hydrique, une irrigation naturelle constante, mais aussi, lorsque la craie affleure, une réverbération qui vient pallier les effets d'un climat rigoureux pour la maturation des raisins. De nombreux coteaux sont exposés Nord. Le raisin y mûrit grâce au microclimat particulier créé par la présence du plateau forestier sur les hauteurs de la Montagne de Reims. La forêt, en plus de protéger les ressources en eau, joue également un rôle de régulateur thermique indispensable aux activités viticoles⁷⁰. La topographie, la géologie et les conditions climatiques sont ainsi les trois composantes majeures du terroir champenois.

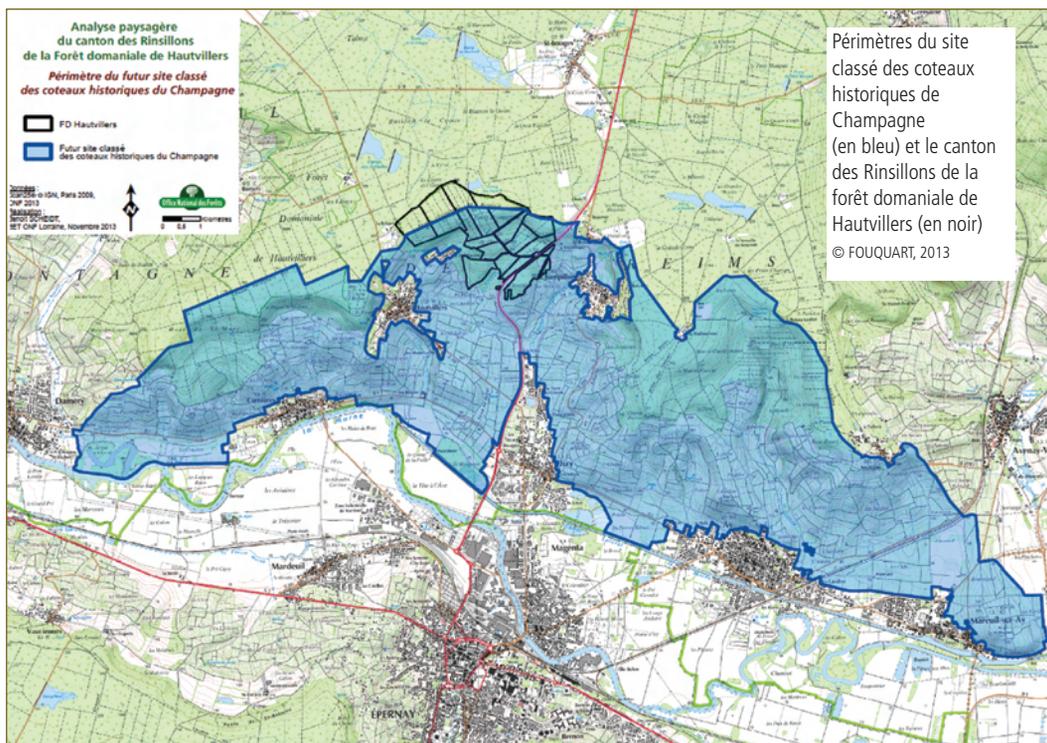
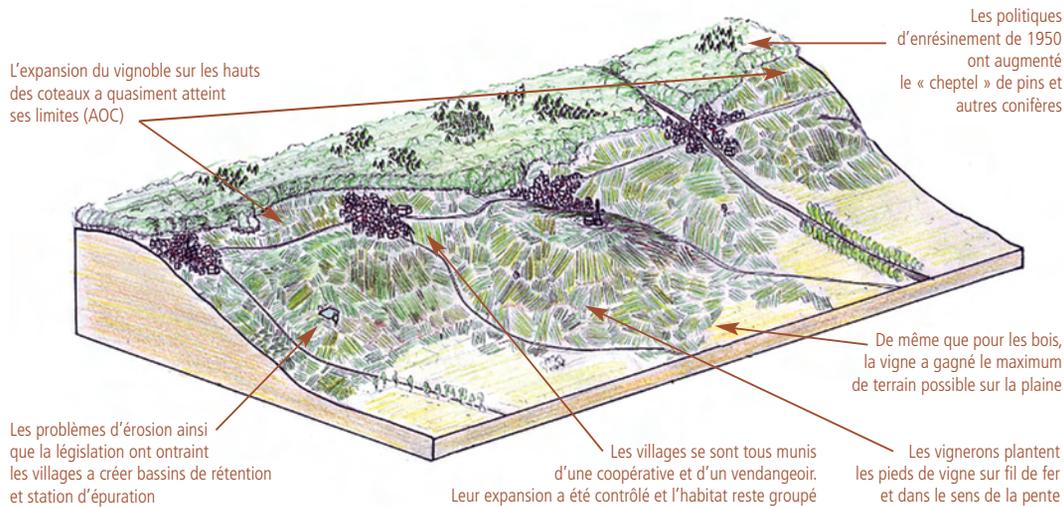
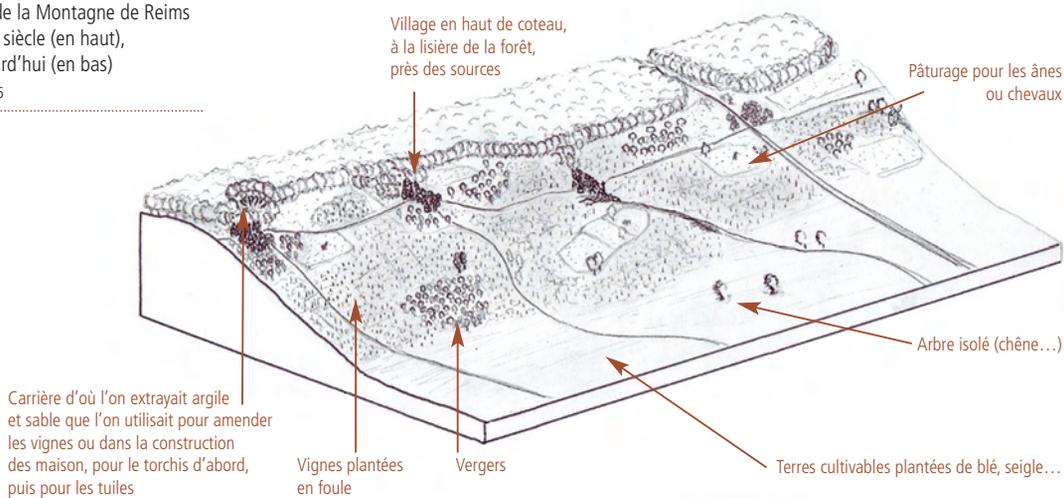
Les activités anthropiques jouent aussi leur rôle dans les phénomènes d'érosion des sols, de glissements de terrain et d'inondations. À une époque, les hauts de coteaux ont même été défrichés afin d'accroître les surfaces viticoles⁷¹. À partir de 1970 et jusqu'en 1995, l'accroissement spectaculaire du vignoble s'est fait au détriment de la forêt : le potentiel de l'appellation d'origine contrôlée Champagne est depuis pleinement exploité (34 165 hectares)⁷². Forêts et vignes sont depuis longtemps étroitement liées dans une sorte de va-et-vient entre les deux types d'occupation du sol. Selon les périodes, le recul de l'un génère le progrès de l'autre et vice-versa. Les paysages de la Montagne de Reims, tout en maintenant une certaine constance dans ses composantes, sont ainsi issus d'une dialectique permanente entre vignoble et forêt au cours des grandes périodes de l'histoire. L'analyse comparative⁷³ menée par la Mission Coteaux, maisons et caves de Champagne-Patrimoine mondial montre en effet que les paysages ont peu évolué en plus de 100 ans. Les points de vue correspondant aux coteaux de Verzy et de Hautvillers entre 1887 et 2007 se trouvent en annexe 4.

Schéma d'occupation du sol des coteaux de la Montagne de Reims © FOUQUART, 2013



Évolution du paysage typique du territoire de la Montagne de Reims depuis le XX^e siècle (en haut), jusqu'à aujourd'hui (en bas)

© DURAND, 2006



Le passage de la conduite en foule à un vignoble structuré sur fils de fer, la disparition des carrières inexploitées progressivement recouvertes par la forêt, la conversion des pâturages et des vergers au profit de la seule viticulture, l'enrésinement des forêts lié aux politiques de reboisement d'après-guerre, l'expansion du vignoble sur les hauts de coteaux et sur la plaine agricole et enfin le développement des technologies (antennes, poteaux électriques) sont à l'origine des changements paysagers les plus notables. La modernisation des moyens de culture a également permis aux vignerons de planter leurs rangs de vignes dans le sens de la pente au lieu de suivre les courbes de niveaux et de remembrer leurs parcelles, apportant un côté régulier et « rangé » au paysage d'aujourd'hui (cf. figures page de gauche).

Cette organisation spatiale si particulière, témoin de la montée en puissance à l'ère industrielle d'un mode de production original, est récemment entrée au Patrimoine mondial de l'humanité au titre de paysage culturel français (cf. page 54).

En continuité, les « coteaux historiques de Champagne », centrés sur le versant sud de la Montagne de Reims, ont été classés au titre du code de l'environnement par décret du 2 juin 2016 sur une surface de 2 448 hectares. Les enjeux du classement sont donc la conservation des caractéristiques du paysage (étagement typique des modes d'occupation du sol, petits bosquets et arbres isolés, dessin géométrique et aspect des chemins du vignoble) et la bonne intégration des nouvelles infrastructures ou des aménagements. Le site classé concerne la forêt domaniale de Hautvillers sur 151 hectares.

B. UN ÉCOSYSTÈME RICHE ET FRAGILE HÉRITÉ D'ANCIENS USAGES

Le territoire de la Montagne de Reims abrite des milieux sensibles à la biodiversité riche, comme en attestent les nombreux statuts environnementaux qui y cohabitent et se retrouvent notamment en forêt domaniale. Le Parc, lors de l'élaboration de sa Charte Objectif 2020, a regroupé tous ces espaces naturels d'intérêt remarquable sous l'appellation de Zones naturelles sensibles d'intérêt remarquable (ZNSIR) qui sont :

Le site Natura 2000 « Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés » est un vaste ensemble forestier qui se situe en lisière sud de la forêt de Verzy. Il comprend divers types de boisements (forêts acidiphiles, forêts neutrophiles, hêtraies thermophiles) et des phytocénoses rares. On y trouve des carrières souterraines au niveau d'Avenay-Val-d'Or qui correspondent à d'anciennes extractions de calcaire.

RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES ZNSIR PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DU PARC ET CELLES RETROUVÉES EN FORÊTS DOMANIALES

MONTAGNE DE REIMS (21 000 HA)		FORÊTS DOMANIALES DE VERZY, HAUTVILLERS ET DU CHÊNE À LA VIERGE (3500 HA)	
	Nb	Détails	
Réserves biologiques	2	Verzy	2 Faux de Verzy Mares de Verzy
ZNIEFF de type I et II	31		8 Zone des Faux dans la forêt domaniale de Verzy Bois et pelouses de la cendrière à Trépail Bois de la Charmoise, bâtis et forêt communale à Verzenay, Verzy et Prunay Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés Bois et Mares de Rilly-la-Montagne Étang de Montreuil à Sermiers Forêt domaniale de Sermiers et bois de Chauffour à Villers-Allerand Vallée de l'Ardre et de ses affluents entre Saint-Imoges et Fismes
Sites Natura 2000	3	En partie à Verzy	1 Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés
Sites géologiques	2	Carrière de Mailly-Champagne Faluns de Pourcy	
Formations karstiques	1	Trépail	

Cet important réseau de galeries est actuellement le site d'hivernage d'une importante colonie de chiroptères dont six espèces rares et vulnérables. Il s'agit d'ailleurs du deuxième site d'hivernage du département de la Marne. La présence du karst de la Montagne de Reims est également à noter, notamment via la rivière souterraine de Trépail.

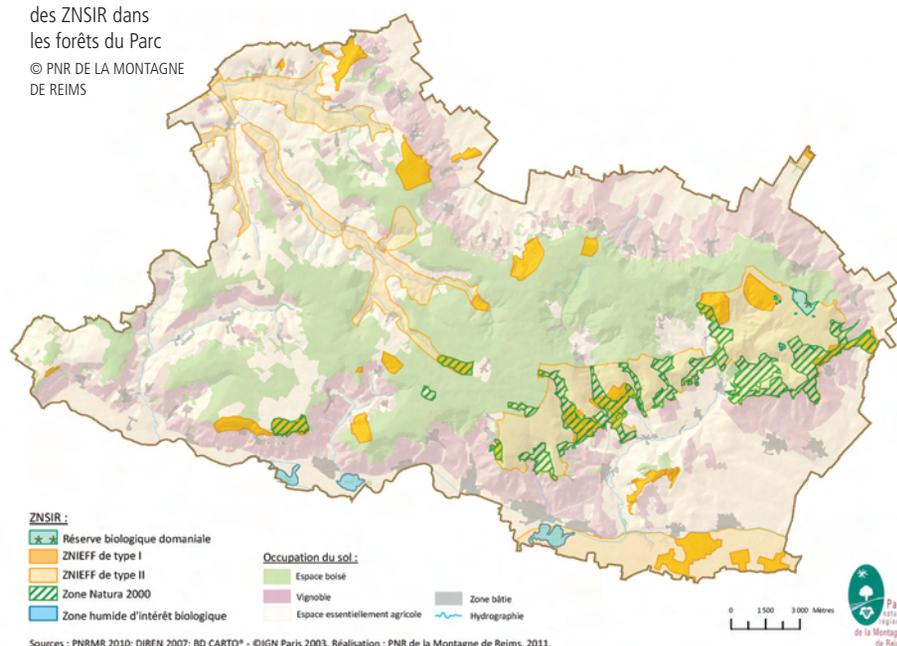
Huit zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I et II relèvent des forêts domaniales : quatre se trouvent en forêt de Verzy et quatre en forêt du Chêne à la Vierge. Les inventaires qui y ont été effectués renseignent sur la présence d'espèces animales ou végétales protégées, ainsi que des espèces figurant sur la liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne. On recense notamment une importante population d'amphibiens dont le Triton palmé (*Triturus helveticus*), le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et la Grenouille agile (*Rana dalmatina*)⁷⁴; des espèces floristiques remarquables telles que le Thélyptéris des Marais (*Thelypteris palustris*), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), la Pyrole mineure (*Pyrola minor*) et l'Alisier de Reims (*Sorbus remensis*); ou encore une avifaune variée comme le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) et cinq espèces de pics sur les six présentes au niveau national⁷⁵.

Les ZNIEFF localisées en forêt du Chêne à la Vierge concernent essentiellement des zones humides et aquatiques (rivière, ruisseaux, marais, mares...).

Ce type d'habitat, milieu fragile et source de biodiversité majeure, est également fortement représenté en forêt de Verzy et se trouve préservé dans une Réserve biologique dirigée, au même titre que les Faux de Verzy. Créée en 1981 puis remaniée en 2005, la RBD compte aujourd'hui 69 mares réparties en sept entités distinctes, sur une aire totale de 9,77 hectares pour une surface en eau de 1,42 hectares⁷⁶. Ce réseau de mares forestières est d'autant plus remarquable qu'il comprend une particularité rare : une tourbière âgée d'au moins dix-huit siècles et profonde de cinq mètres.

Si ces écosystèmes sont en partie dus à la nature des sols, cette richesse spécifique à la Montagne de Reims provient aussi pour beaucoup d'un héritage des anciennes activités anthropiques ayant eu cours dans le massif forestier. Les liens entre Faux de Verzy et ecclésiastiques de l'abbaye de Saint-Basle en sont une illustration parmi d'autres. La main de l'Homme a également contribué, par exemple, à la création du réseau étendu de zones humides et de milieux aquatiques présent aujourd'hui en forêt. Certaines mares résultent des bombardements subis lors de la Grande Guerre, de dépressions causées par des effondrements de sol (accidents micro-topographiques), ou de l'extraction de pierres de meulières. D'autres trouvent leurs origines dans des usages divers encore plus anciens (pastoral, stockage de poissons, etc.) et dont l'histoire est mal connue. L'étude palynologique effectuée en 2011 au niveau de la tourbière du parking des Pins a ainsi révélé son utilisation en tant que fosse pour le rouissage des chanvres au Moyen-Âge (cf. page 69).

Carte de localisation des ZNSIR dans les forêts du Parc
© PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS



Sources : PNRMR 2010; DIREN 2007; BD CARTO® - ©IGN Paris 2003. Réalisation : PNR de la Montagne de Reims, 2011.

C. UN ESPACE FORESTIER À LA CROISÉE DES USAGES

La forêt de la Montagne de Reims s'étend actuellement sur 20 900 hectares dont 30 % (soit 6 110 hectares) relève de la gestion de l'ONF. En dehors des trois forêts domaniales (Verzy, Chêne à la Vierge et Hautvillers), 13 % des forêts publiques appartiennent aux communes. Les 70 % de l'espace forestier restant appartiennent à des propriétaires privés et publics ne relevant pas du régime forestier. Les forêts domaniales ou communales sont donc minoritaires sur le massif.

La propriété forestière privée a la caractéristique d'être géographiquement extrêmement morcelée : plus de 9 000 propriétaires privés avec plus de quatre hectares de forêt cohabitent sur le territoire du Parc. Cela s'explique par l'ancienne utilisation du bois par les viticulteurs. À l'époque de la conduite en foule des vignes, l'idéal pour le vigneron était de posséder un carré de bois pour son usage personnel. Les parcelles n'avaient pas besoin d'être immenses mais devaient suffire à un approvisionnement régulier en échalas. On constate ici que la présence de vigne n'a donc pas seulement orienté la production mais aussi la propriété sylvicole. Elle a conduit au maintien d'une petite propriété très fragmentée⁷⁷.

Le morcellement de la propriété forestière privée, ici comme ailleurs en France, rend complexe le développement de projets à l'échelle territoriale, aussi bien pour l'accueil du public cantonné à une zone restreinte que pour la structuration de la filière bois.

Des pratiques historiques...

Depuis une soixantaine d'années, les effets de la modernisation ont eu des répercussions rapides sur les zones forestières. Les villages implantés sur le massif n'ont plus de véritable vocation forestière. L'apparition de la tronçonneuse, des nouveaux moyens de communication et de circulation ont profondément modifié le travail et le mode de vie des bûcherons. La forêt, peuplée d'une foule d'artisans et d'ouvriers du bois vivant avec leurs familles, s'est vidée de sa population traditionnelle et peu sont ceux qui tirent leurs revenus uniquement des métiers du bois. Beaucoup de bûcherons se sont en

effet reconvertis dans la viticulture au XX^e siècle, les viticulteurs représentent d'ailleurs aujourd'hui une part importante de la population. Plus que cette perte de représentativité dans le monde du travail, les revenus économiques générés par la production forestière sont moins attractifs que les revenus viticoles.

La Montagne de Reims produit chaque année 8 000 à 10 000 m³ de bois d'œuvre provenant des forêts publiques auxquels s'additionnent 10 000 à 12 000 m³ de bois d'industrie. Ces ressources sont valorisées sur place en petite quantité par quelques entreprises de transformation locale, notamment la scierie de Gillery à Poilly ou la scierie Huberlant à Cormicy. Les principaux acheteurs restent de grandes scieries plus lointaines qui achètent les bois sur pied, voire en bord de route. De même, le bois utilisé en construction est majoritairement importé, les bois précieux étant destinés à l'export. En conséquence, malgré l'importance de la production de matière première, la filière bois représente peu d'emplois actifs au niveau local.



Ci-contre, grumes en bordure de route forestière en forêt de Hautvillers, ci-dessous, un engin forestier à l'œuvre et en bas, rassemblement de chasseurs, trois illustrations de la vie forestière quotidienne souvent mal perçues des promeneurs

© JOLYOT, PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS, FDC51



La chasse, passée au statut de loisir, est une pratique historiquement répandue en Montagne de Reims et toujours fortement représentée. Organisés autour du Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) de la Montagne de Reims, plus de 140 sociétés de chasse existent en effet sur le territoire. L'exploitation forestière et la chasse sont deux activités qui cohabitent difficilement avec l'accueil du public au sein d'un même espace naturel. La population urbaine, déconnectée de la « vie ordinaire » des forêts, a une perception très négative de ce qui lui apparaît comme des perturbations de l'équilibre écologique. Les forestiers sont souvent interpellés par les promeneurs qu'ils croisent et qui expriment leur mécontentement vis-à-vis de la gestion mise en œuvre. En plus des précautions prises pour une meilleure intégration des activités forestières dans le paysage (cf. pages 65 et 73), c'est donc tout un travail de sensibilisation et de réappropriation qui est à mener auprès des nombreux visiteurs accueillis en forêt tout au long de l'année.

... à la rencontre de nouvelles vocations

Ces vingt dernières années ont révélé l'ascension des attentes sociétales vis-à-vis de la forêt, tout particulièrement de la part des citadins. Nombreux sont ainsi les habitants des grandes villes (Reims, Épernay, Châlons-en-Champagne) qui encadrent le massif forestier de la Montagne de Reims, qui viennent parcourir et fréquentent les forêts lors de leur temps libre. Rappelons que les grandes plaines céréalières et le faible taux de surface boisée dans la Marne font de la Montagne de Reims l'un des seuls véritables espaces dans les alentours où il est possible de s'évader des pressions urbaines.

Ce « poumon vert⁷⁸ » donc, au sein d'un important bassin de population, fait l'objet de nombreuses pratiques de pleine nature telles que la randonnée pédestre, le VTT, la marche nordique, le trail, la course d'orientation, etc. Ces activités se pratiquent de façon individuelle, à plusieurs et/ou en groupe organisé.

La randonnée pédestre est le loisir dominant sur le territoire du Parc. Celui-ci dispose d'un réseau de circuits balisés qui compte trois sentiers de Grande Randonnée (GR), trois sentiers de Grande Randonnée de Pays (GRP) et 42 sentiers de Petite Randonnée (PR) et dont la distance cumulée avoisine les 420 kilomètres. La carte des itinéraires balisés au sein de la Montagne de Reims se trouve en annexe 6. Beaucoup d'entre eux se retrouvent à travers les forêts domaniales :

- la forêt domaniale de Verzy est traversée par le GR 14 et sa variante le GR 141, ainsi que par deux GR historiques, le GR 654 (Saint-Jacques de Compostelle) et le GR 145 (Via Francigena). La boucle de la Forêt Royale, la boucle du Tilleul, la boucle de la Paramelle et le circuit entre Vignes et Faux accueillent également de nombreux promeneurs.
- la forêt du Chêne à la Vierge est bordée par de nombreux sentiers permanents : la boucle du Cadran, la boucle du Gros Mont ou encore la boucle de l'Ardre. Les GR 141 et 142, le GRP de l'Ardre et le GRP de la Montagne de Reims y sont également présents.
- les deux cantons de la forêt de Hautvillers sont traversés par le GR 14. La boucle des Rinsillons et la boucle de Bellevue sont deux sentiers forestiers permanents bien empruntés de cette forêt.

Des sentiers de découverte incitent également les visiteurs à la compréhension du paysage, de l'environnement naturel et du bâti : la Balade des Faux en forêt de Verzy, le Sentier des loges de vigne à Trépail, la Balade au fil de l'eau entre Condé-sur-Marne et

Vue depuis la D9
du plateau forestier
de la Montagne de
Reims surplombant
les plaines agricoles
© GARITAN



Damery, le Sentier découverte de Mailly-Champagne. L'offre initiale s'agrémente au fur et à mesure, notamment au travers des projets menés dans le cadre de Forêt d'Exception® (un sentier Arbres Remarquables en forêt du Chêne à la Vierge, un sentier Randocroquis® et un sentier ludo-pédagogique en forêt de Hautvillers notamment).

Cet espace naturel est aussi un terrain de jeu pour les cyclistes, cyclotouristes et vététistes. Cinq circuits VTT sont balisés et concernent en grande partie le massif forestier, représentant un linéaire cumulé d'environ 70 kilomètres et répertoriés selon un niveau de difficulté allant du vert au bleu. Il n'existe pas de circuits permanents en forêt de Verzy ou de Hautvillers, la pratique individuelle et libre étant privilégiée.

La pratique d'autres activités douces telles que le trail ou la course d'orientation sont très présentes dans le massif. En 2016, le Parc a recensé entre 40 et 50 manifestations sportives, rassemblant de 20 000 à 30 000 pratiquants. Les événementiels sont nombreux à avoir lieu en forêts domaniales et communales puisqu'elles sont, par essence, des lieux d'accueil. Les forestiers sont ainsi sollicités à de multiples occasions pour autoriser puis faciliter la mise en place et la sécurité de ces regroupements.

Le contexte périurbain du territoire de la Montagne de Reims induit une forte fréquentation d'habitants des villes et agglomérations en quête de loisirs et de découverte. S'ajoutent à ceux-ci, les habitants du territoire qui ont l'habitude de se promener dans les forêts à proximité de leur domicile, ainsi que les touristes.

L'enquête menée⁷⁹ en 2014 par l'Observatoire régional du tourisme de Champagne-Ardenne dresse le profil de la clientèle touristique de la région. La Marne est le département le plus fréquenté avec 45 % des lieux de visites. La clientèle est principalement française, avec sept visites sur dix ; les autres pays européens représentent 21,3 % des visites, avec Belges et Britanniques en tête. La voiture constitue le premier moyen de transport utilisé, avec peu d'offres alternatives en termes de transport collectif. Les courts séjours (deux à trois nuits) représentent 79,1 % des enregistrements. Durant leur séjour, les touristes pratiquent principalement des visites de caves (410 900 visiteurs au total pour les établissements ayant participé à l'enquête), ou d'édifices religieux (la cathédrale de Reims enregistre 1 500 000 visites en



Illustrations des différentes activités de pleine nature pratiquées dans le massif forestier de la Montagne de Reims : trail, VTT, course d'orientation
© PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS

2014). Viennent ensuite les festivals et les manifestations, puis la promenade et la randonnée pédestre. La beauté des sites et des paysages est une motivation indiquée par les touristes pour argumenter ce choix de destination.

D'après cette même enquête, le site des Faux est le premier site naturel de la Marne en termes de fréquentation touristique avec 96 214 visites en 2014. Un fort potentiel économique et pédagogique existe donc sur le territoire de la Montagne de Reims en lien avec la fréquentation touristique actuelle. Le développement d'une offre nature diversifiée et mieux organisée (notamment en forêt domaniale) ainsi que la création d'hébergements adaptés, donneraient l'occasion aux visiteurs de prolonger leur séjour et profiteraient à l'ensemble des acteurs touristiques.

La forêt constitue ici un patrimoine précieux et sensible : héritage historique et culturel, abri pour la faune et la flore, garant d'une certaine qualité paysagère. Elle doit pourtant faire face à de multiples pressions, tantôt dans son rôle d'espace naturel ressourçant ou de capital économique.

La situation géographique centrale du massif forestier de la Montagne de Reims lui confère une forte vocation sociale et contribue à la qualité de vie des populations urbaines et rurales. La fonction d'accueil des forêts domaniales est accentuée par la faible surface accessible au public et l'attrait tout particulier du site des Faux de Verzy qui bénéficie d'une renommée internationale. L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco du paysage typique du territoire Champenois, fruit de l'histoire commune entre vigne et forêt, participe à la valorisation paysagère, culturelle et historique du massif forestier de la Montagne de Reims et contribue à la reconnaissance du territoire. C'est certainement le déclencheur d'un accroissement de la fréquentation touristique dans les années à venir.

Les attentes vis-à-vis de l'accueil en forêt sont donc grandissantes. Les forêts domaniales, riches d'un patrimoine naturel et socio-culturel, présentent une véritable force pour le territoire. D'un autre côté, l'exploitation et la production de bois représentent des activités économiques vitales et incontournables : la filière bois conditionne l'avenir du massif de la Montagne de Reims.

La conciliation de ces différentes activités avec le respect de la sensibilité des sites (zones humides, sensibilité du sol au tassement) et la préservation des espèces patrimoniales est un des enjeux majeurs des forêts de la Montagne de Reims.

Le morcellement des forêts domaniales et la multiplicité des acteurs impliqués sur le territoire occasionnent certaines difficultés de mise en œuvre. Cette configuration a ainsi suscité la formulation d'un projet de territoire pour la valorisation des forêts domaniales qui puisse fédérer un maximum d'acteurs de la filière forestière locale.



Hautvillers, les parcelles viticoles dominées par leur couronne forestière
© ASSOCIATION PAYSAGES DU CHAMPAGNE

« Un projet
fédérateur
pour le
territoire »



FORÊT
CANDIDATE

1. L'ONF et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le renouveau d'un partenariat

L'ONF et le Parc agissent, chacun dans leurs domaines de compétences et simultanément, en faveur de la forêt. Cependant, dotés d'un fonctionnement et de moyens d'actions différents, les relations entre les deux structures ont parfois été houleuses ; en outre, la création du Parc résulte en partie d'une opposition à la gestion forestière mise en œuvre à l'époque. De plus, la concertation pratiquée par le Parc a pu déconcerter les forestiers habitués à une gestion empirique de leurs domaines, l'héritage des anciens statuts monarchiques puis militaires de l'ONF. En 1976, il était difficilement imaginable que le Parc et l'ONF portent des projets de manière conjointe.

Les deux structures sont parvenues à dépasser leurs différences et à travailler ensemble sur des missions communes. Un exemple réussi de cette collaboration tient bien évidemment de l'aménagement du site des Faux de Verzy et de leur valorisation (cf. page 20) dans les années 1990.

« Remettre les usagers au cœur de la gestion des forêts », telle est l'ambition de l'agence ONF Aube-Marne à travers le projet de labellisation des forêts domaniales de la Montagne de Reims. Qui était mieux placé pour épauler ce projet qu'une structure experte de la gouvernance, sur le territoire concerné et dont la politique est en adéquation avec les valeurs du label Forêt d'Exception® ? La nouvelle association née autour de ce nouveau projet commun à partir de 2010 ne s'est pourtant pas avérée si évidente à ses débuts, comme le relatent les directeurs des deux structures concernées.

Olaf Holm

Directeur du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

« Concernant le soutien de la labellisation Forêt d'Exception® dans lequel le Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est engagé, il me semble important de rappeler quelques aspects historiques ainsi que le fonctionnement de notre structure.

D'abord, bien que notre territoire soit dominé par l'image de la vigne, c'est bien le massif forestier de la Montagne de Reims qui constitue la colonne vertébrale des paysages de notre territoire symbolisé par le triptyque « forêts, vignes, cultures ». Sauvegarder ce massif qui coiffe les hauteurs du plateau était l'objectif fondateur du Parc naturel régional, complété par les enjeux économiques de la valorisation de nos bois et l'envie de rendre cette forêt accessible aux visiteurs ! Dans les années 1970, lutter contre la politique de l'enrésinement du massif – pourtant promu par l'État et ses gestionnaires sylvicoles de l'époque – était un challenge ambitieux. Malgré cette opposition à la politique sylvicole de l'époque, le Parc a vu le jour en 1976 et aujourd'hui nous constatons que cet objectif initial est atteint ! En plus de la sauvegarde de cette biodiversité ordinaire, les prédécesseurs de l'ONF et du Parc ont travaillé ensemble pour sauvegarder les Faux de Verzy, fleuron de la biodiversité extraordinaire ! C'était peut-être la première étape pour mieux se connaître et construire des liens à moyen terme.

Bien évidemment ce n'est pas notre structure en elle-même qui a permis de sauver ces forêts de feuillus, mais un travail permanent d'animation pour rapprocher les acteurs publics et privés. Finalement un « Parc » est une approche collective qui est longue, mais qui met l'accent sur le lien entre l'Homme et la Nature, une dialectique permanente façonnant nos paysages et notre environnement. L'un ne fonctionne pas sans l'autre, et il faut surtout comprendre le fonctionnement et les attentes de tous pour organiser l'espace d'une manière équilibrée ! Cette approche est le principe d'action d'un Parc naturel. Après 40 ans d'existence, l'engagement pour la sauvegarde et la valorisation de la forêt reste d'actualité et s'exprime à nouveau dans la Charte du Parc « Objectif 2020 » avec le but de « promouvoir une gestion multifonctionnelle valorisant les potentialités de la forêt ». Atteindre cet objectif est un engagement partagé qui concerne tous ceux qui ont validé cette Charte : communes, EPCI, collectivités, partenaires adhérents au Parc dont l'ONF, etc.

En exposant ces quelques éléments non-exhaustifs, les raisons pour lesquelles le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a saisi l'opportunité de mettre en place la démarche Forêt d'Exception® aux côtés de l'ONF, notre partenaire, me paraissent évidentes ! Avoir un laboratoire de gestion forestière comprenant les volets environnementaux, économiques et sociaux répond aux enjeux de notre Charte et s'inscrit également dans la mission d'expérimentation du Parc, avec la volonté d'exporter les bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire et même au-delà. De plus, la concertation et la médiation sont des principes d'action clefs de notre travail quotidien afin de réunir l'ensemble des acteurs concernés autour d'un projet bien que leurs intérêts soient parfois divergents, voire même opposés. Pour trouver des solutions, il faut se connaître, croiser nos regards, s'écouter et prendre du temps.

Confronter des visions et des façons de faire différentes crée en général des tensions. Depuis leurs créations, le Parc et l'ONF n'ont pas toujours eu les mêmes principes de fonctionnement, ni les mêmes logiques de travail. D'un côté une structure d'État qui arrive sur un territoire avec ses agents, et de l'autre le Parc dont la création s'ancre à partir de volontés locales : deux mondes se rencontrent. Les uns sont chez eux, les autres doivent créer une dynamique collective... Mais après 40 ans, nos deux identités ont appris à se connaître, à échanger et à travailler ensemble sur des projets concrets pour aboutir à une coopération productive et en général, de confiance.

Certes, ces visions différentes entre ingénieurs d'État et agents du Parc se sont heurtées lors de la mise en

place de Forêt d'Exception®. Être confronté à de nouvelles méthodes peut perturber des certitudes qui ne sont pas forcément partagées... Néanmoins, ces divergences dans nos façons de faire sont des richesses pour développer des idées et des projets communs. Pour un projet de territoire, en particulier concernant la forêt avec une multitude d'enjeux et d'acteurs, il est nécessaire de se confronter afin de trouver des solutions et de tendre vers cet équilibre entre l'Homme et la Nature, l'ambition du développement durable ! Finalement nos « oppositions » me semblent vitales pour innover dans la construction d'un projet de territoire. Selon le philosophe danois Søren KIERKEGAARD "Oser, c'est perdre pied momentanément. Ne pas oser, c'est se perdre soi-même" >>>.

Xavier Rousset

Directeur de l'Agence ONF Aube-Marne

« En 2010, après notre collaboration sur le financement, la conception et la réalisation du nouveau parcours Tourisme & Handicaps des Faux de Verzy, il semblait naturel et incontournable que le Parc devienne partenaire de la démarche Forêt d'Exception® en Montagne de Reims.

En revanche, plusieurs niveaux de partenariats s'offraient à nous, allant de la consultation privilégiée à la co-animation. C'est cette dernière qui a été choisie ; c'est-à-dire la plus exigeante. C'était un pari risqué car cela sous-entendait un niveau exceptionnel de confiance, d'appropriation et d'implication. Or, l'historique, les cultures et les méthodes de travail de nos deux structures, du fait même de leur organisation et de leurs missions différentes n'étaient pas faits pour faciliter une collaboration aussi étroite.

Cette réalité s'est rappelée à notre bon souvenir à plusieurs reprises, dès 2011 quand le dossier a vraiment décollé et plusieurs fois durant la vie du projet : manque de communication, initiatives non concertées, lenteurs, etc. Il faut rappeler que le Parc venait de terminer une période difficile et que son nouveau directeur avait des objectifs clairs pour remettre de l'ordre, notamment dans les comptes et pour l'image du Parc. Ainsi en 2013, la mise en vente de forêts lui appartenant et gérées par nous, fut l'objet de discussions et de négociations parfois très difficiles. Il faut aussi rappeler qu'il s'agit d'un label ONF et non FNPNR, ce qui ne facilite pas son appropriation, et qu'il y a eu plus de six mois d'absence d'animatrice de notre côté fin 2012.

La procédure, elle-même, de labellisation jusqu'au présent dossier de candidature est très lourde et ceci entraîne l'essoufflement des acteurs.

Pour mieux gérer ce fonctionnement avec le Parc, globalement efficace mais parfois chaotique, plusieurs moyens ont été mis en œuvre : nommer une chargée de mission Parc correspondante de la chargée ONF pour Forêt d'Exception®, rédiger et signer une convention spécifique ONF-Parc pour Forêt d'Exception®, fonctionner davantage par écrit (électronique) pour alerter ou préparer les décisions, réunir plus régulièrement le comité de pilotage restreint, faire appel à la présidente pour arbitrer certains niveaux de blocage.

De notre côté, il a fallu comprendre que la co-animation n'était réalisable que dans les consultations, réunions des groupes de travail, comité de pilotage... mais qu'au quotidien, le souci et la priorité de faire avancer cette procédure de labellisation nous appartenaient. Le Parc avait aussi ses missions et engagements territoriaux propres. La réalisation effective chaque année de quelques actions concrètes du programme d'actions Forêt d'Exception® a contribué à conserver notre crédibilité, notre enthousiasme et notre envie, ainsi que celle de nos partenaires.

À quelques mois de la fin de ce long travail de consultation, conception, rédaction, il faut reconnaître que nous avons réussi à faire tenir ce partenariat et à finaliser ce qui doit l'être. Nous sommes unis pour le formuler, le présenter et le défendre en septembre prochain et c'est déjà l'essentiel. >>

Ainsi, en 2013, les difficultés soulevées par l'articulation du projet ont amené l'ONF et le Parc à signer une convention cadre de partenariat et une convention de co-animation pour la démarche Forêt d'Exception® en Montagne de Reims.

La force du label consiste bien à surpasser les problèmes rencontrés pour avancer au bénéfice de la forêt, comme en témoigne Philippe Igier qui a vécu les débuts du projet :

Philippe Igier

Responsable de l'Unité territoriale
Ouest-Marne pour l'ONF

« Forêt d'Exception® n'a pas foncièrement changé l'esprit qui a régi mon action tout au long des trente-cinq années passées. Produire, renouveler, enrichir le capital de la forêt, la protéger et y accueillir le public sont les fondements de l'action de l'établissement

auxquels j'ai fortement adhéré. J'ai été témoin d'évolutions positives engagées depuis des décennies, notamment la meilleure prise en compte de l'environnement, du paysage et le renforcement de l'esprit partenarial en particulier vis-à-vis des communes forestières. Le changement se trouve plutôt dans la manière de faire : Forêt d'Exception® met en évidence, éclaire, proclame cette gestion multifonctionnelle et y ajoute, s'agissant de la forêt domaniale, une révolution culturelle.

L'ONF représente l'État propriétaire en forêt domaniale. L'établissement est un monde à part dans la foresterie française en tant qu'héritier de l'administration autoritaire des eaux et forêts, chargée au moment de sa création de défendre une forêt alors exsangue. La formation de base que j'ai reçue était encore empreinte de ces racines-là et elle ne nous a pas bien préparés au dialogue et à l'écoute. L'appellation « garde forestier » est toujours vivace dans le public. S'ouvrir au territoire, écouter, accepter le regard extérieur, parfois critique, devoir composer, se remettre en cause et communiquer n'est pas dans notre atavisme culturel et cela génère souvent un sentiment d'inconfort qu'il faut dépasser. Voilà le vrai changement.

À mon niveau, Forêt d'Exception® m'a rapproché du personnel du Parc que je côtoyais très peu auparavant. Par l'animation de réunions, c'est l'aspect participatif de la démarche. C'est aussi une sensibilité accrue : je pense « Forêt d'Exception® » quand je marque une coupe, « Attention au paysage, aux dégâts d'exploitation, à la préservation du circuit VTT ou de randonnée, à l'ouvrage d'art ancien... ». C'est finalement plus de conscience des autres, de leurs regards et de respect pour eux. Il y a également une dimension historique qui réapparaît et renforce mon attention pour ce patrimoine que j'avais parfois tendance à banaliser. C'est aussi l'occasion d'expliquer l'étendue, la complexité et la finalité de ce métier passionnant, aux caractéristiques souvent insoupçonnées du grand public. C'est enfin cette dimension paradoxale, au carrefour d'intérêts collectifs, où le forestier façonne un avenir lointain dans un monde où tout s'accélère. >>

2. Un pont entre vignes et forêts

Historiquement mariées par l'homme, vigne et forêt ont longtemps joué un rôle complémentaire pour les habitants du territoire (cf. page 29). Les relations nouées dans le cadre du projet Forêt d'Exception® en Montagne de Reims permettent aujourd'hui à cet ancien mariage de renaître sous une toute autre dimension.

A. MÉCÉNAT AVEC LES MAISONS DE CHAMPAGNE MHCS

En 2011, lors de la mise en route progressive des démarches de labellisation, l'ONF et le groupe de maisons de champagne Moët-Hennessy Champagne Services⁸⁰ (MHCS) perçoivent l'opportunité de renouer des liens privilégiés entre les deux secteurs qui concourent à la typicité des paysages du terroir champenois : la sylviculture et la viticulture. Les deux structures souhaitent s'associer sous l'égide de Forêt d'Exception® autour de valeurs partagées : la recherche de l'excellence - l'un dans la gestion multifonctionnelle et concertée de ses forêts, l'autre dans la conception de ses vins de Champagne - la création de lien entre territoires (paysages forestiers et viticoles), le développement durable et le respect de l'environnement.

L'établissement forestier et les maisons de champagne se retrouvent également autour des sites d'exception ciblés pour le label. Le manoir de Verzy, rattaché à la Maison Veuve Clicquot Ponsardin, est situé dans la commune des fameux Faux de Verzy. L'ancienne abbaye d'Hautvillers, propriété dès 1823 de la famille Chandon puis en 1941 de la Maison Moët & Chandon, écrin de la marque Dom Pérignon, jouxte la forêt domaniale de Hautvillers. Si les moines de l'abbaye de Saint-Basle ont permis le maintien des Faux de Verzy, les moines de Hautvillers ont également participé au façonnage du terroir local en contribuant à la diffusion d'une viticulture de qualité et à la production de vins sans égaux. Le partenariat entre l'ONF et MHCS prend ainsi tout son sens à travers les échos historiques entre patrimoine bâti et patrimoine naturel des forêts domaniales de la Montagne de Reims.

Une convention triennale est ainsi signée en 2011 entre les deux structures. Ce mécénat aux couleurs locales s'est avéré un véritable catalyseur pour Forêt d'Exception® en Montagne de Reims. Ce partenariat financier a permis de donner vie au projet en permettant la mise en œuvre des premières actions concrètes sur le terrain et l'organisation conjointe d'événements fondateurs tels que les Rencontres forestières (cf. page 67).

Dans la continuité de ces trois années couronnées de succès, les deux partenaires ont renouvelé leur collaboration avec une nouvelle convention pour la période 2015-2018. La relation entre l'ONF et MHCS, symbole des spécificités de notre territoire d'exception, est un véritable atout pour la candidature au label et pour le développement économique local.

Stanislas Milcent

Directeur Qualité, Sécurité des Aliments et Environnement à MHCS

« Les Maisons de Champagne Moët & Chandon et Veuve Clicquot sont heureuses de soutenir la candidature des forêts domaniales de la Montagne de Reims au label Forêt d'Exception®. Les vignobles historiques de nos maisons sont établis à Hautvillers comme à Verzy, à proximité immédiate de ces forêts et contribuent de façon complémentaire à la définition d'un paysage exceptionnel. »

Réception organisée au manoir de Verzy pour la signature du contrat de projet en 2015
© GERNIGON/ONF



B. PARTENARIAT AVEC LA MISSION COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE

Les liens indéniables entre vignes et forêts de la Montagne de Reims se sont en effet très bien illustrés lors de l'entrée des coteaux historiques de Champagne au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre des paysages culturels. Le Parc et l'ONF se sont bien évidemment engagés dans cette dynamique de valorisation du territoire coordonnée par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial, qui se trouve être en synergie avec le projet Forêt d'Exception®.

En 2006, ce paysage viticole a intégré les démarches de candidature au Patrimoine mondial de l'humanité sous l'ensemble « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ». La base de sa Valeur Universelle Exceptionnelle repose sur l'organisation de ses sites qui témoigne de la naissance et de la production du vin mondialement reconnu. En juillet 2015, les coteaux historiques de Champagne, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne à Épernay ont ainsi fait leur entrée officielle au patrimoine mondial de l'Unesco au titre de paysage culturel français.

Le Parc est l'un des partenaires privilégiés de la Mission Coteaux, maisons et caves de Champagne sur toutes les questions liées à l'urbanisme, l'aménagement et l'animation du territoire des coteaux historiques qui concernent les communes de Cumières, Hautvillers, Ay, Dizy, Champillon, Mareuil-sur-Ay et Mutigny (cf. annexe 7 : *Carte de localisation du site des Coteaux historiques de Champagne*). Sur ce secteur, le Parc est l'interlocuteur de proximité pour la Mission Coteaux, maisons et caves de Champagne grâce à sa connaissance fine du terrain. Le Parc et la Mission travaillent en partenariat sur des projets de valorisation comme le programme AGIR avec le site pilote des coteaux historiques, appelé à devenir une vitrine en matière d'aménagement paysager et de gestion durable des activités vitivinicoles.

La morphologie paysagère singulière du coteau en amphithéâtre à Hautvillers confère à la forêt une place privilégiée en haut de coteau et implique une attention particulière de la gestion sylvicole afin de respecter l'identité paysagère de ces sites.

La Mission Coteaux, maisons et caves de Champagne – Patrimoine mondial s'est associée à l'ONF étant donné le rôle crucial de la forêt domaniale de Hautvillers dans ce dossier paysager. La démarche Forêt d'Exception® fait entièrement partie du plan de gestion du site, au sein de l'orientation n° 3 « les programmes de valorisation », où elle fait l'objet d'une fiche-action détaillée (cf. annexe 8). À travers ses objectifs de préservation et de valorisation de la forêt de Hautvillers, elle constitue un axe important pour la mise en valeur du bien inscrit au Patrimoine mondial sur le site des coteaux historiques. À ce titre, les actions développées dans le cadre de Forêt d'Exception® présentent un enjeu de taille pour la Mission Coteaux, maisons et caves de Champagne-Patrimoine mondial et pourront être valorisées et diffusées auprès du Centre du Patrimoine mondial.



Point de vue sur les coteaux entrés au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2015 : la forêt, amphithéâtre de Hautvillers, est encerclée par le vignoble

© DUFFARD/ONF

3. Tout un territoire mobilisé

A. LA NAISSANCE DU PROJET

Les enjeux très divers liés au partage et aux différentes fonctions de l'espace forestier exigent la mise en place d'une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associés à l'usage des trois forêts domaniales de la Montagne de Reims. L'ONF et le Parc naturel régional ont ainsi mis en place une démarche participative en associant une grande diversité d'acteurs impliqués, de près ou de loin, dans les forêts domaniales de la Montagne de Reims.

Jean-François Thivillier

Responsable du service Développement de l'Agence ONF Aube-Marne

« Au moment d'organiser une première présentation de la démarche Forêt d'Exception® et de constituer le Comité de pilotage, le parti a été pris d'inviter le plus grand nombre de partenaires possibles : les communes du Parc, les institutions, les gestionnaires des espaces naturels, les associations naturalistes, scientifiques ou sportives, etc. Comme aucun regroupement de la sorte n'existait à l'époque, le message de la réunion était : toutes les personnes motivées et intéressées pour intégrer la démarche sont les bienvenues, dans l'idée de réfléchir tous ensemble, d'avoir un système de gouvernance très large à l'échelle du territoire et de prendre les décisions sur ce même principe. C'est ainsi que tous les représentants ayant répondu à l'appel ont intégré le Comité de pilotage et ont participé aux deux séries d'ateliers de réflexion en préparation du protocole d'accord et du contrat de projet. Lors de ces ateliers, nous étions répartis en trois groupes thématiques (économie, environnement et social) afin que les effectifs de chacun permettent un maximum d'échanges dans de bonnes conditions.

Ce travail de concertation a permis de produire de bonnes bases pour les deux premiers documents constitutifs de la démarche et a amené une dynamique certaine au projet. »

Les premiers ateliers de concertation de 2012 se sont effectivement avérés prolifiques et fédérateurs. Ils ont permis la définition des orientations à prendre pour le projet et des premières actions prioritaires à mener dans le cadre du label.

Delphine Semin et Estelle Profit

Chargée de mission Milieux naturels et Chargée de mission Tourisme durable au Parc

« L'ONF et le Parc ont souhaité mettre en place une démarche basée sur la concertation avec l'ensemble des acteurs, institutionnels et élus pour la mise en place du label Forêt d'Exception®. Il était important pour les deux structures que les orientations du protocole d'accord et donc du label soient le reflet des attentes et des enjeux du territoire. Dès 2012, des ateliers thématiques, animés selon des méthodes de démocratie participative, ont été constitués afin de partager l'état des lieux réalisé dans les forêts domaniales en distinguant trois fonctions de la forêt et de faire émerger autour de différents débats les forces, faiblesses et priorités à mener pour les fonctions environnementales, économiques et sociales dans le cadre du projet Forêt d'Exception® en Montagne de Reims. »

Travail en atelier, définition des axes stratégiques et priorisation des actions à mener dans les forêts domaniales de la Montagne de Reims, en février 2012

© PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS



Un nombre important de structures s'est montré intéressé par la démarche. Le choix a été fait de constituer un Comité de pilotage (COPIL) très large pour leur répondre et garder cette adhésion forte des partenaires. Pour faciliter les prises de décisions, un COPIL restreint a été créé autour du Parc, de l'ONF et de la présidente du COPIL. Ainsi, le COPIL plénier est sollicité pour la consultation et suivi du projet Forêt d'Exception® en Montagne de Reims. En complément, des groupes de travail ont été constitués au cas par cas pour approfondir la mise en œuvre d'actions concrètes. L'ensemble des membres du COPIL Forêt d'Exception® en Montagne de Reims est présenté en annexe 9.

Hélène Gaudin

Inspectrice des sites et chargée de mission paysages à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

« Forêt d'Exception® m'évoque une synthèse des différents types de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel qui se sont succédés en forêts publiques sur le territoire depuis un siècle : sites classés, Natura 2000, patrimoine mondial... Le label amène une cohérence dans l'appréhension de ces protections et surtout dans leur gestion (prise en compte de tous les usages). »

Jonathan Rodrigues

Adjoint au maire d'Épernay

« Épernay, capitale du Champagne, a une réelle proximité avec les forêts domaniales de la Montagne de Reims. Le label Forêt d'Exception® inscrira pleinement ces espaces naturels au cœur de notre territoire d'excellence reconnu Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO et porteur du champagne, produit d'exception. »

Gilles Dessoie,

Maire de Ville-en-Selve

« Ville-en-Selve vient de Villa in Silva en ancien français. Territoire forestier, notre commune forestière permet d'établir les liaisons vertes entre les Forêt d'Exception® et a un héritage historique riche : propriété de l'archevêché St-Rémy de Reims, lieu de passage régulier des Dames de France [tantes du roi Louis XVI, *ndlr*]. Ville-en-Selve contribue à l'accueil du public en forêt et à la vie économique spécifique de la Montagne de Reims par la

production de bois. Forêt d'Exception® émane de la volonté de s'inscrire pleinement dans notre territoire et surtout de mieux en connaître les richesses. »

Vincent Barbin

Directeur de l'unité de recherche « Groupe d'étude sur les géomatériaux et environnements naturels, anthropiques et archéologiques » à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)

« L'URCA est une université inscrite dans son territoire. La démarche Forêt d'Exception® est un moteur des relations entre l'URCA et les acteurs de ce dossier. Elle devrait mobiliser l'intérêt de nombreuses équipes de recherche tant en sciences humaines (géographie, histoire, archéologie, économie, tourisme, patrimoine) qu'en sciences environnementales (biologie, géologie, écologie). C'est un dossier dans lequel nos étudiants pourront indubitablement trouver de nouveaux objets de recherche. »

Yamina Ziata

Responsable du Service d'accueil et d'information - Responsable qualité à l'Office de tourisme de l'Agglomération de Reims

« Le label Forêt d'Exception® permet de fédérer les acteurs du territoire et de sensibiliser les habitants à la richesse du patrimoine en créant une dynamique de territoire. Le développement d'une offre touristique (circuits, packages, thématiques, manifestations) cohérente avec une complémentarité entre les paysages viticoles et forestiers est une nécessité renforcée par l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. »

Laurence Carnnot-Milard

Ingénieur Environnement au Centre régional de la propriété forestière (CRPF)

« Le label Forêt d'Exception® fera des forêts domaniales une vitrine, un site d'expérimentations qui pourront apporter un exemple de gestion multifonctionnelle aux forêts privées ou communales qui les entourent. On peut espérer un rayonnement de ces forêts d'exception vers l'ensemble des forêts de la Montagne de Reims, en ce qui concerne les pratiques notamment. »

COMITÉ DE PILOTAGE PLÉNIER

Schéma de composition
et d'articulation
des instances
de concertation
Forêt d'Exception®
en Montagne de Reims

SUIVIS ET
ORIENTATIONS
GROUPES
DE TRAVAIL



CONSULTATION
ET AJUSTEMENT
SUITE
AUX DÉCISIONS

COMITÉ DE PILOTAGE RESTREINT



ACTEURS PUBLICS DU TERRITOIRE



Communes de Germaine, Aÿ-Champagne,
Louvois, Mutigny

ACTEURS FORESTIERS ET SYLVICULTEURS



Syndicats intercommunaux de gestion forestière (SIGF)
de Trépain et de la Charmoise

ACTEURS DE LA VIGNE ET MAISONS DE CHAMPAGNE



ACTEURS DE LA NATURE, DES LOISIRS ET DU TOURISME



B. LE CALENDRIER DE LA DÉMARCHE EN QUELQUES DATES

DE 2008
À 2011

Deux ans après la **sélection des trois forêts domaniales**, l'ONF et le Parc entament leurs premiers échanges sur le projet en 2010. Une présentation de la démarche Forêt d'Exception® est faite au Syndicat mixte du Parc le 18 janvier 2011, puis les **différents partenaires pressentis** sont réunis le 13 mars 2011 afin d'évaluer leur intérêt pour le projet.

15 SEPTEMBRE 2011 / CRÉATION ET PREMIÈRE RÉUNION DU COFIL LOCAL

7-8 FÉVRIER
2012

Les 7 et 8 février 2012, une série de **trois ateliers** a lieu avec les membres du COFIL plénier pour préparer la rédaction du **protocole d'accord**, avec la volonté de faciliter les échanges, que les participants s'approprient le projet et fassent connaître leurs attentes. Un premier état des lieux concernant les trois forêts domaniales permet de centrer les échanges sur les grandes orientations stratégiques à prendre pour le bénéfice des forêts et de leurs usagers. Suite à la synthèse de ces ateliers, un pré-projet est rédigé et **validé par le COFIL le 4 avril 2012**.

4 AVRIL
2012

12-13 JUIN
2012

Les 12 et 13 juin 2012, le même travail est mené au cours de **trois ateliers** participatifs afin de réfléchir sur les **actions concrètes** à mettre en œuvre pour aboutir aux grands objectifs fixés par le protocole d'accord. Ces réflexions ont pour but de préparer la rédaction du second document phare du projet Forêt d'Exception® : **le contrat de projet**. Ce document est un programme quinquennal d'actions, véritable feuille de route qui définit les moyens techniques, humains et financiers permettant de le réaliser. Une **implication forte des parties prenantes** est recherchée, afin de donner une réelle durabilité au projet.

5 JUILLET
2012

Une **première visite du Comité national d'orientation** est organisée le 5 juillet 2012 pour prendre connaissance du territoire et des acteurs prenant part à cette dynamique de concertation déjà bien ancrée. À cette occasion le pré-projet de protocole d'accord est présenté afin de recueillir les conseils des membres du Comité national.

2 MAI
2013

Suite à une phase rédactionnelle, **le protocole d'accord est signé de manière officielle le 2 mai 2013 à l'abbaye d'Hautvillers, l'occasion pour l'ensemble des partenaires de marquer leurs engagements dans le projet Forêt d'Exception® en Montagne de Reims**.

11 JUIN
2013

Une nouvelle réunion du COFIL plénier amorce la **rédaction du contrat de projet** le 11 juin 2013. La liste des actions retenues après les ateliers de travail est alors présentée puis validée par les partenaires après discussion. Le départ de la chargée de projet ONF laisse le **projet en suspens entre fin 2013 et début 2014**. À l'arrivée de sa successeuse, un travail d'appropriation du projet a d'abord été nécessaire avant de reprendre la dynamique actuelle. Chaque fiche action du contrat de projet a ensuite fait l'objet de rencontres particulières avec les acteurs concernés pour finaliser leurs montages techniques et financiers. Le 24 avril 2015, le COFIL valide officiellement le document au niveau local.

CHANGEMENT DE
CHEF DE PROJET

24 AVRIL
2015

Le **Comité national d'orientation** désigne parmi ses membres **deux rapporteurs pour le projet en Montagne de Reims** : Anne Vourc'h et Julie Marsaud, respectivement Directrice du réseau des Grands Sites de France et Coordinatrice du réseau Forêt de France Nature Environnement, vont désormais suivre les démarches du site. Une rencontre est organisée en Montagne de Reims le 3 juin 2015 pour appréhender les enjeux du dossier de candidature et établir les points importants de sa rédaction.

3 JUIN
2015

9 JUIN
2015

Le 9 juin 2015 marque la **seconde étape du processus de candidature au label Forêt d'Exception®** : la **signature du contrat de projet**. Les membres du COFIL, plus d'une trentaine de représentants au total, se sont réunis au Manoir Veuve Clicquot Ponsardin de Verzy afin d'entériner leurs implications dans ce projet de grande envergure.

20 MAI
2016

VALIDATION DU PRÉSENT DOSSIER DE CANDIDATURE PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE

- 1/ Les membres du CNO à la découverte de la Montagne de Reims © GRANET/ONF
- 2/ Le COFIL plénier devant l'abbaye de Hautvillers © GERNIGON/ONF
- 3/ Discussion entre l'équipe locale et les rapporteurs au CNO autour de la tourbière de Verzy © GERNIGON/ONF
- 5/ Encart sur la signature du contrat de projet publié dans le journal L'Union, le 10 juin 2015 © L'UNION



1



2



3



EN IMAGE À VERZY

Trente partenaires ont signé hier au manoir Veuve Clicquot Ponsardin à Verzy le contrat de projet Forêt d'exception qui liste toute une série d'opérations à réaliser sur cinq ans pour la forêt de la Montagne de Reims. Celle-ci, qui comprend les forêts de Verzy, d'Hautvillers et du Chêne à la Vierge, est candidate au label Forêt d'exception qui n'est pour l'instant attribué qu'à quatre forêts en France. La forêt marnaise a bon espoir d'être labellisée en 2016.

La rédaction du dossier de candidature a fait l'objet d'un long travail de synthèse, jamais réalisé auparavant, sur le caractère patrimonial exceptionnel des forêts candidates. En parallèle, les groupes de travail et la concertation des différents acteurs suivent leurs cours et plusieurs actions du contrat de projet ont déjà vu le jour ou sont en conception.

Si l'attribution du label Forêt d'Exception® est perçue par les partenaires impliqués dans la démarche comme une belle récompense et comme un réel outil de valorisation des forêts domaniales, une réelle dynamique de développement local est déjà bien en place autour de ce projet fédérateur.

C. LA CONTINUITÉ ET LA MATURATION DE LA GOUVERNANCE

L'importance d'une animation continue

En signant une convention de partenariat autour du projet Forêt d'Exception®, l'ONF et le Parc se sont engagés à animer conjointement la démarche de concertation et à contribuer à l'ingénierie du projet indispensable à son bon déroulement. L'équipe locale d'animation se compose donc des directeurs de structures, des chargées de mission du Parc, de la chef de projet ONF, ainsi que du chef d'UT, du responsable de service et des agents patrimoniaux concernés. Leurs rôles sont :

- préparer les différentes étapes de la démarche de labellisation (élaboration des documents officiels) et organiser chaque Comité de pilotage en lien avec la présidente ;
- s'impliquer techniquement et financièrement dans la mise en œuvre du programme d'actions Forêt d'Exception® sous le suivi du COPIL ;
- rechercher des partenaires porteurs de projets et faciliter la mise en place d'actions portées par leurs partenaires membres du COPIL.

Le COPIL plénier regroupe des élus et des institutionnels représentants des collectivités locales, des représentants d'usagers et des structures associatives locales pour conduire la mise en œuvre de la démarche Forêt d'Exception® et valider les actions à mener.

La mobilisation conséquente des responsables et des techniciens de chacune des structures du COPIL est ici à souligner. Une spécificité du projet Forêt d'Exception® en Montagne de Reims repose sur le nombre de personnes présentes au sein du COPIL : ce sont en effet plus de trente partenaires qui se sont engagés ensemble dans les démarches de concertation. Multiplié par le nombre de réunions officielles du COPIL, d'événementiels, de Rencontres forestières (cf. page 67), de groupes de travail et de réflexion et en considérant les rendez-vous d'organisation nécessaires au préalable de chaque regroupement, la masse de temps obtenue et consacrée au projet Forêt d'Exception® démontre une implication impressionnante. Par exemple, l'élaboration du schéma d'accueil⁸¹ Forêt d'Exception® en Montagne de Reims, ce sont deux réunions de COPIL, six groupes de travail et quatre entretiens individuels.

Le temps d'animation des agents de l'ONF et du Parc, consacré à la coordination et à l'organisation sous-jacente à cette démarche, est nécessaire au maintien de la dynamique du projet. Si l'absence de chef de projet pendant six mois en 2013 a passablement temporisé le déroulé de la labellisation, les efforts d'animation réamorçés en 2014 ont permis de relancer l'engouement et le dynamisme autour de Forêt d'Exception® au niveau local.

En moyenne annuelle, la démarche représente : deux réunions du COPIL plénier, au moins trois réunions du COPIL restreint et, en fonction des projets à mener, une dizaine de groupes de travail thématique et des relations constantes avec les chargés de projet. Beaucoup d'actions restent à mettre en œuvre, d'où l'importance de maintenir le rythme actuel de l'animation engagée auprès des différents acteurs.

La phase d'adhésion au projet s'avère aujourd'hui réussie : la dynamique Forêt d'Exception® fédère les acteurs du territoire. En perspective du prochain contrat de projet, c'est une nouvelle phase de co-construction qu'il va falloir amorcer. L'ONF et le Parc tendent ainsi vers une meilleure implication des membres du COPIL dans la programmation des futures actions. La restructuration des instances de concertation à venir courant 2017 est une des manières d'atteindre cet objectif.

L'évolution du schéma de la gouvernance

Depuis 2011, année de constitution des instances de concertation pour le projet Forêt d'Exception® en Montagne de Reims, les dimensions du contexte territorial ont grandement évolué. Si les zones d'actions du Parc et de l'ONF restent stables, ce n'est pas le cas de celles des collectivités. En effet, la récente réforme des cartes territoriales a entraîné le remaniement des communautés de communes qui deviennent désormais incontournables à l'échelle d'un projet de gouvernance territorial, aussi bien par le rôle qu'elles endossent que par leurs nouveaux périmètres géographiques. À l'exemple d'Épernay, la métropole de Reims a rejoint les signataires du contrat de projet Forêt d'Exception® en 2015, illustrant bien l'évolution et l'enrichissement progressifs des acteurs impliqués.

Le nombre de régions administratives a diminué de 22 à 13 en ce début d'année 2016 : la Champagne-Ardenne constitue désormais la région Grand-Est aux côtés de l'Alsace et de la Lorraine, avec les conséquences que cela implique suite à la nouvelle organisation du Conseil régional. La Délégation Territoriale (DT) Bourgogne Champagne-Ardenne de l'ONF a aussi pour projet de se scinder pour former la DT Grand Est aux côtés de l'Alsace et de la Lorraine.

Ces changements incitent à mener une réflexion sur l'actuel système de gouvernance du COPIL Forêt d'Exception®. L'expérience de ces dernières années a également révélé des signes de faiblesse quant à la difficulté d'impliquer l'ensemble des partenaires à travers une instance aussi large.

Deux pistes sont ainsi à explorer à court et moyen terme pour mettre en application ces ambitions d'amélioration :

- la création d'un COPIL stratégique avec la participation des collectivités territoriales et des mécènes afin d'intégrer pleinement le projet aux nouvelles dynamiques en place à l'échelle du territoire et d'assurer un portage fort et durable ;
- la structuration et l'animation du COPIL plénier en plusieurs Comités contributifs, afin de permettre un meilleur suivi des actions Forêt d'Exception® et une meilleure implication des partenaires en fonction des intérêts de chacun. L'entrain généré par les premiers ateliers de concertation pousserait à reprendre les mêmes intitulés de Comités, à savoir : « Forêt et environnement », « Accueil et loisirs », « Bois économie ». Des groupes de travail ponctuels restent bien sûr de mise dès lors qu'une action implique directement des acteurs particuliers.

L'ONF et le Parc, qui restent le socle et les co-animateurs de la démarche, ont commencé à discuter de cette restructuration avec les membres du COPIL lors de leur dernière réunion (le 20 mai 2016). Un accord de principe est ainsi acté. Différents scénarii sont à étoffer et à étudier courant 2017 avec les partenaires concernés. Ceci émane d'une volonté d'amélioration continue de la démarche de gouvernance au niveau local, une des valeurs fortes véhiculées par le label Forêt d'Exception®.

UNE DES PISTES À EXPLORER POUR DE NOUVELLES INSTANCES DE CONCERTATION FORÊT D'EXCEPTION® EN MONTAGNE DE REIMS

		RÔLES
COPIL PLÉNIER	COPIL STRATÉGIQUE	PILOTAGE GLOBAL : portage politique et financier
	Comités contributifs	<ul style="list-style-type: none"> • Forêt & Environnement • Accueil & Loisirs • Bois économie Suivi des actions en cours, co-construction et mise en œuvre de nouveaux projets

4. Les orientations stratégiques du projet



Carte de localisation des deux RBD de Verzy et des chemins d'accès offerts au public dans cette forêt
© ATELIERS BOIS DE BOURGOGNE/ONF

La sélection du site de la Montagne de Reims pour la candidature au label Forêt d'Exception® vient avant tout de l'intérêt massif généré par la biodiversité exceptionnelle que constituent les Faux de Verzy.

Cette forêt, propice à l'accueil du public, abrite cependant des milieux naturels rares et fragiles. De nombreuses mesures de gestion y sont mises en œuvre pour permettre aux promeneurs d'admirer ces richesses de la nature avec toutes les précautions qu'implique la protection des espèces patrimoniales présentes. Il aurait été imprudent de cibler seulement ses 1 032 hectares pour un nouveau projet de valorisation et inciter une augmentation de la fréquentation sur cet espace relativement restreint.

C'est pourquoi la labellisation a été perçue comme un outil idéal pour faire rayonner l'attractivité des Faux de Verzy sur les deux forêts domaniales voisines : celles de Hautvillers et du Chêne à la Vierge. Chacune présente une identité particulière et des spécificités intéressantes, leur potentiel d'accueil reste pourtant à ce jour sous-exploité. L'idée est donc la suivante : utiliser les Faux de Verzy comme un produit d'appel vers le milieu forestier

et, à partir de cette porte d'entrée, diriger les promeneurs vers d'autres lieux intéressants et méconnus. Tout en désengorgeant le site des Faux, l'objectif global tend vers la création d'une dynamique territoriale autour des trois forêts domaniales du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Pour se faire, l'exemplarité de l'équilibre trouvé entre l'Homme et la Nature pour la préservation des Faux de Verzy a inspiré les réflexions menées par les parties prenantes au projet. Les actions à mener reposent sur l'idée de reproduire cette harmonie à l'échelle du massif et d'améliorer la multifonctionnalité des forêts domaniales. Le manque d'informations sur le patrimoine forestier et l'oubli de l'importance de cet espace naturel pour les habitants du territoire ont également été identifiés comme des points essentiels à travailler pour la création d'un projet de territoire fédérateur. L'amélioration des connaissances afin de mieux gérer, protéger les forêts domaniales et y accueillir les usagers, tout comme la diffusion auprès du public de la valeur patrimoniale de l'ensemble forestier et des pratiques engagées par les gestionnaires pour les valoriser ont été retenues dans les actions à mener.

Cinq axes stratégiques ont été formulés dans le protocole d'accord, pour structurer le projet, avec des objectifs détaillés pour chacun d'entre eux.

Sous chacun de ces objectifs, des actions concrètes permettant de les atteindre ont été validées et consignées dans le contrat de projet. Signé le 9 juin 2015 par plus d'une trentaine de membres du COPIL Forêt d'Exception® en Montagne de Reims, il constitue une véritable feuille de route sur la période 2014-2018 pour les opérations programmées au bénéfice de la forêt et ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée.

AXE 1 PERMETTRE L'ACCÈS POUR TOUS ET LE PARTAGE DES ACTIVITÉS AU SEIN DE L'ESPACE FORÊT

- Améliorer l'accès à la Montagne de Reims par des modes de transport plus respectueux de l'environnement, en lien avec les besoins du territoire et des publics (parcours débutant des gares, communication autour des possibilités d'accès).
- Accueillir tous les publics dans l'espace et dans le temps : améliorer la cohabitation des différents usagers (l'exploitation et les travaux forestiers, la chasse et les autres pratiques de loisirs).
- Canaliser la fréquentation, en développant des réseaux de randonnée, et mailler le territoire.
- Valoriser le patrimoine local (via des sentiers pédagogiques et d'interprétation) en répartissant des équipements d'accueil sur les trois forêts.

AXE 2 DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION AUTOUR DE LA FORÊT À DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS

- Apporter les informations nécessaires pour comprendre la forêt et ses patrimoines auprès des différents publics (sorties et animations scolaires et grand public, plaquettes d'information).
- Améliorer la gestion forestière en informant et en formant les professionnels (guides, visites de chantiers exemplaires et innovants).
- Créer au moins un événement annuel de rencontre et d'échange.

AXE 3 AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA FORÊT EN TANT QUE RESSOURCES ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

- Mieux connaître la biodiversité ordinaire et extraordinaire pour mieux la préserver, voire l'accroître.
- À partir de l'expérimentation, développer une sylviculture permettant d'optimiser la production.
- Mettre en œuvre des collectes d'informations sur la fréquentation des forêts, les pratiques et les attentes des publics.

AXE 4 DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RESPONSABLE, DE LA RESSOURCE JUSQU'AU PRODUIT, GRÂCE À L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES ET À L'INNOVATION

- Améliorer la gestion et les équilibres naturels qui conditionnent la production (développement et promotion de méthodes alternatives).
- Mettre en place des conditions d'exploitation optimales au niveau de la qualité des infrastructures (circulations et stockage des bois).
- Tendre vers l'adéquation durable entre la production et les besoins locaux.
- Favoriser une filière courte avec le soutien au développement des entreprises utilisant du bois local.

AXE 5 CRÉER UNE OFFRE DE TOURISME ET DE LOISIRS COHÉRENTE SUR LE MASSIF ET EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ

- Améliorer l'offre touristique et de loisirs à l'échelle du massif et des villes associées.
- Garantir une offre d'accueil d'excellence au sein des forêts domaniales et valoriser les initiatives en périphérie.
- Améliorer les connaissances sur l'histoire et le patrimoine forestier pour le valoriser.

5. L'avancement du projet et ses illustrations sur le terrain

Le suivi du contrat de projet

La concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire a abouti à une stratégie partagée et déclinée en 26 fiches actions dont la réalisation est répartie entre les différentes parties prenantes au projet. Les signataires du contrat de projet 2014-2018 se sont engagés à mettre en œuvre le programme quinquennal de façon concertée selon les termes suivants :

Article 3 – Financement des actions

La signature du présent contrat n'engage pas la structure signataire à un autofinancement des projets inscrits au contrat. Les porteurs des différentes actions s'engagent ici à rechercher les moyens techniques et financiers nécessaires à leur accomplissement. Chaque signataire s'engage donc à soumettre à l'approbation de ses instances décisionnaires les propositions de contributions relatives aux actions validées au sein du Comité de pilotage.

Les plans de financement des actions seront montés indépendamment du contrat, et figureront dans les différents dossiers de demande de subvention faites aux partenaires ou des conventions passées avec les partenaires financeurs des actions. Le montage des plans de financement sera du ressort de chaque maître d'ouvrage ou porteur de projet. À ce niveau seront recherchés une diversification des partenariats financiers et des engagements pluriannuels, afin d'assurer la pérennité et la visibilité du contrat de projet.

Article 4 – Exécution

Le comité de pilotage est chargé de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées.

L'installation temporaire de groupes de travail spécifiques à certaines actions sera sollicitée régulièrement. Les actions impliquant l'aménagement d'ouvrages ou la réalisation de travaux en faveur du patrimoine culturel et naturel portant sur des terrains domaniaux se feront dans le cadre de conventions particulières passées entre l'ONF et le porteur de l'action.

Article 5 - Actualisation et suivi

Le comité de pilotage est également chargé de valider l'avancement global des actions qui figurent au programme du contrat de projet. Des bilans seront établis annuellement jusqu'à la fin de la période de réalisation du contrat.

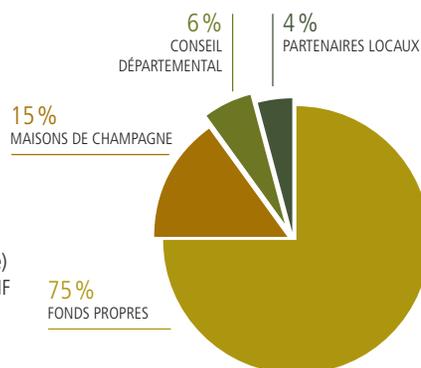
Le contrat de projet se veut évolutif et actualisable. Lors de la mise à jour annuelle des actions, le Comité de pilotage peut décider de l'inscription supplémentaire d'opérations en fonction des propositions reçues et de l'intérêt des différentes parties prenantes, ou de leurs reports en fonction des moyens financiers et techniques à disposition ainsi que de l'évolution du contexte territorial. Tout ajout nécessite que l'action greffée soit conforme à l'article 2 du présent contrat.

Extrait du cadre du contrat de projet 2014-2018 signé par l'ensemble des membres du COPIL Forêt d'Exception® le 9 juin 2015

La fiche action n° 7 du contrat de projet dresse des indicateurs de suivi pour évaluer le bon déroulement du projet avec, entre autres, le nombre de fiches actions engagées et réalisées ou la participation et représentation des différents cortèges d'acteurs aux réunions.

Les financements mis en œuvre par l'ONF pour la réalisation du projet Forêt d'Exception® permettent de financer l'ingénierie (l'équipe projet) inhérente à l'animation du projet et la mise en œuvre d'actions spécifiques du contrat de projet. Ils proviennent des fonds propres de l'ONF, du mécénat des maisons de champagne MHCS, du Conseil départemental de la Marne et de partenaires

Représentation des sources de financements (en moyenne annuelle) mobilisés par l'ONF pour la réalisation du projet Forêt d'Exception®



territoriaux : les Lions Club d'Épernay et d'Épernay Val Champagne, la commune de Hautvillers, l'Entente family stade de Reims athlétisme (EFSRA) via le Trail des Tordus, la Fédération française du Bâtiment, le mécénat IKEA.

Le Parc intervient pour l'animation et la mise en place des actions du Contrat de projet, ainsi que la recherche de financement conjointement à l'ONF. Les financements mobilisés par le Parc et contribuant pour partie au label Forêt d'Exception® proviennent principalement de grandes institutions comme le Conseil régional, le Conseil départemental, l'ADEME, l'Europe (FEDER et FEADER), les villes portes et les communes qui le composent.

Sans attendre l'obtention du label Forêt d'Exception®, les partenaires ont œuvré à la concrétisation de ce programme d'actions depuis plusieurs années. Six actions représentatives des orientations stratégiques du projet sont développées ci-dessous. Pour un point de vue plus global sur l'avancement de la mise en œuvre du contrat de projet, un tableau synthétique se trouve en annexe 10.

Axe 1.

LA CONCILIATION DES DIFFÉRENTS USAGES DE L'ESPACE FORESTIER

LE DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS VTT OFFICIELS

L'accès et le partage des activités en forêt (pédestres, vététistes, cyclotouristiques, chasse, etc.) sont des conditions nécessaires et préalables à la mise en œuvre de mesures permettant la valorisation des sites.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET 2014-2018 CORRESPONDANT À L'AXE STRATÉGIQUE N° 1 DU PROTOCOLE D'ACCORD FORÊT D'EXCEPTION® EN MONTAGNE DE REIMS

AXE 1	ACTIONS		MAÎTRES D'OUVRAGE	ÉTAT AU 13/05/16
PERMETTRE L'ACCÈS POUR TOUS ET LE PARTAGE DES ACTIVITÉS AU SEIN DE L'ESPACE FORÊT	1. Améliorer la mobilité et les accès du public aux forêts domaniales	1.1. Création ou requalification d'aires de stationnement à l'entrée des forêts domaniales	ONF, CD51	20 %
		1.2. Développement de l'offre de transport public, promotion du covoiturage	Parc, acteurs liés à la mobilité	0 %
	2. Réaliser un schéma d'accueil du public		ONF	100 %
	3. Créer une offre cycliste et cyclotouristique de qualité en forêt et entre les forêts	3.1. Signature d'une convention d'entretien de ces circuits	ONF, Parc	100 %
		3.2. Développement de circuits VTT officiels en Montagne de Reims	Parc	70 %
	4. Développer une offre pédestre de qualité en forêt et la maintenir à très haut niveau	4.1. Entretien des équipements touristiques	ONF	50 %
		4.2. Création de sentiers thématiques	ONF, Parc	40 %
		4.3. Actualisation du topoguide de randonnée pédestre	Parc, CDRP	10 %
		4.4. Création d'une plateforme SIG	CRT	70 %
	5. Créer des supports de sensibilisation et de formation à destination du public et des structures associatives	5.1. Mise en ligne des dates de chasse sur le territoire de la Montagne de Reims	Parc, FDC51	50 %
		5.2. Publication d'un guide pour l'organisation de manifestations sportives responsables	Parc	100 %
		5.3. Création de carte de sensibilité des milieux afin d'orienter la création d'activités des associations	ONF, Parc	0 %
		5.4. Feuilles d'information sur la gestion cynégétique et forestière	ONF, Parc, FDC51	0 %

Les forêts domaniales sont actuellement accessibles par le biais des axes routiers et, hormis pour la forêt de Verzy, les aires d'accueil et de stationnement doivent être équipés pour informer et guider le public. Le parking des Rinsillons, en forêt de Hautvillers, a ainsi été requalifié en 2015 avec la matérialisation de places de stationnement et du mobilier d'accueil avec le soutien de la commune. Cette action, nécessitant un investissement important, doit être poursuivie à plus grande échelle avec l'intention de mieux signaler l'existence de ces points d'accès à partir des axes principaux.

L'offre d'accueil en cœur de forêt s'étoffe de plusieurs sentiers thématiques : un sentier botanique a été inauguré en forêt de Hautvillers en 2013, un sentier Arbre Remarquable a été concrétisé sur le secteur Ouest de la forêt du Chêne à la Vierge en 2015. 2016 doit permettre à une application smartphone « En forêt de Verzy » de voir le jour et deux sentiers de découvertes avec des concepts originaux sont en cours de conception pour 2017 : le sentier du Pic noir et un parcours Randocroquis® en forêt de Hautvillers. Chaque année, ces équipements sont entretenus en partie grâce aux subventions du Conseil général de la Marne.

Depuis 2012, le Parc et la Fédération départementale des chasseurs de la Marne (FDC51) publient le calendrier des dates de chasse en battue du GIC de la Montagne de Reims sous forme d'une cartographie sur le site <http://www.datechasse-mr.fg1.fr/> afin de renseigner les randonneurs qui peuvent ainsi mieux prévoir leurs sorties. Cette initiative, saluée par les retours positifs de la part des divers utilisateurs de la forêt, montre tout l'intérêt de mieux et de plus communiquer pour les gestionnaires forestiers et cynégétiques. De même, afin de respecter au mieux les milieux fragiles parcourus, le Parc a publié un guide de recommandations pour les organisateurs de manifestations sportives en 2015.



Le développement des circuits de VTT officiels

La randonnée à VTT, loisir très prisé dans le massif forestier de la Montagne de Reims, est cependant mal encadrée. En 2013, contrairement à l'offre pédestre, il est constaté le manque de circuits VTT permanents à l'échelle du territoire du Parc. De nombreux conflits d'usages existent avec d'autres pratiques qui se cumulent sur un même espace et au même moment, des chemins sauvages se créent par les pratiques hors-pistes et fragilisent les milieux naturels sensibles, certains pratiquants respectent peu les limites des propriétés privées. Le Parc et l'ONF, œuvrant au quotidien pour l'organisation du massif forestier, ont engagé une collaboration avec le Comité départemental de cyclisme afin de trouver des solutions concertées pour le développement de circuits VTT en forêts domaniales. Sur la Montagne de Reims, le statut foncier des forêts publiques rend en effet plus aisée la création de sentier. En 2014, le Parc accueille au sein de son équipe un stagiaire sur cette thématique pour une durée de six mois. Sur la base d'une analyse des attentes des pratiquants VTT et de la sensibilité des milieux, la réhabilitation et la création de circuits VTT sont proposées avec cinq boucles identifiées à l'échelle du territoire du Parc dont deux se situent en forêts domaniales.

En 2015, une convention d'entretien et de balisage des circuits VTT en forêts domaniales est signée entre l'ONF et le Parc. Elle comprend la mise en place d'un balisage en lien étroit avec l'agent forestier du triage concerné, l'ajout d'une clause particulière dans les contrats d'exploitation pour la remise en état des circuits en cas de dégradation, la pose temporaire par les agents forestiers de panneaux d'avertissement des usagers le long des circuits lorsque les parcelles sont exploitées, et enfin une communication renforcée entre les deux structures concernées en cas d'incident.



Première mise en place des panneaux d'avertissement en octobre 2015
© PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS

Trois circuits ont ainsi été réhabilités en lien avec les clubs VTT partenaires du Parc dans le but de les inscrire au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), dont les deux qui se trouvent sur le canton ouest de la forêt du Chêne à la Vierge. Les bénévoles ont participé au repérage puis à la pose du balisage sur les 24 km des deux circuits, et ils sillonnent régulièrement les parcours pour vérifier leur bon état.

La valorisation et la promotion de ces circuits au travers de topoguides et de supports numériques sont en cours par l'équipe du Parc, en lien avec le Conseil départemental, le Conseil régional, l'Agence de développement touristique de la Marne (ADT) et le Comité régional de tourisme. La cohabitation des activités sportives avec les activités forestières nécessite une attention particulière. Cette action exemplaire doit inciter tous les usagers et les gestionnaires à progresser vers un partage harmonieux de l'espace tout en les sensibilisant aux contraintes de chacun.



Mise en place
du balisage des circuits
VTT par les clubs
VTT bénévoles
© PNR DE LA MONTAGNE
DE REIMS

Axe 2.

DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION LES RENCONTRES FORESTIÈRES, UN LIEN ENTRE ÉLUS ET GESTIONNAIRES

Les forêts domaniales de la Montagne de Reims doivent apporter une information sur la forêt et ses multiples enjeux afin de devenir un pôle attractif, orientant l'accueil d'un public « éveillé ». Cette sensibilisation n'est pas à sens unique : elle doit toucher les différents acteurs et usagers (professionnels de la forêt, scolaires, grand public) et inciter une meilleure communication entre chacun.

Des supports directs d'information sont ainsi régulièrement conçus et posés en forêt à des points stratégiques, à l'image des pupitres sur la tourbière de Verzy ou sur l'intérêt écologique du bois mort.

La formation des gestionnaires, des sorties pédagogiques pour le grand public et les scolaires sont tout aussi nécessaires. Depuis 2012, des animations sont ainsi organisées pour le personnel des maisons de champagne MHCS et pour les écoles demandant à bénéficier de ce partenariat. Plus récemment, l'ONF a intégré le réseau Éducation au territoire mis en place et animé par le Parc aux côtés des acteurs de l'éducation œuvrant sur la Montagne de Reims. Des sorties sur le métier du forestier sont ainsi proposées aux écoles. De plus, un jeu pédagogique et des animations Forêt d'Exception® sont en cours de conception en lien avec l'Éducation nationale.

Forêt d'Exception® représente en ce sens un véritable lieu d'échanges sans précédents. Les démarches de labellisation nécessitent une implication importante des différentes parties prenantes et de leurs animateurs. Les mesures développées sont communiquées depuis 2015 via les pages internet et le dépliant dédiées au projet, ainsi que sur les grands événements du territoire par la présence de stands d'information.

AXE 2	ACTIONS		MAÎTRES D'OUVRAGE	ÉTAT AU 13/05/16
DÉVELOPPER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION AUTOUR DE LA FORÊT À DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS	6. Améliorer la signalisation et sa qualité en forêt domaniale	6.1. Mise en place de panneaux de forêt domaniale le long des grands axes routiers et des sentiers	ONF	40 %
		6.2. Mise en place de panneaux d'information sur les zones d'entrée en forêt	ONF	25 %
	7. Animer le projet Forêt d'Exception® et informer tous les publics de ses enjeux et avancées	7.1. Suivi et animation des démarches de labellisation	ONF, Parc	50 %
		7.2. Création et mise à jour régulière des pages Internet dédiées au projet		50 %
		7.3. Édition d'un dépliant de présentation "Forêt d'Exception® en Montagne de Reims"	ONF	100 %
		7.4. Organisation annuelle des Rencontres forestières	ONF, Parc	50 %
		7.5. Présence de stands Forêt d'Exception® sur les grands événements du territoire	ONF, Parc	50 %
	8. Mettre en place des formations et créer des documents de vulgarisation à destination des professionnels de la forêt	8.1. Formation du personnel de l'ONF, intervention des agents auprès des futurs forestiers	ONF	50 %
		8.2. Outils : carte de sensibilité des sols, carte d'itinéraires routiers pour les grumiers, fiches d'information sur les prescriptions RNEF-RNTF à respecter	ONF, Parc	0 %
	9. Effectuer des expérimentations dans les travaux et exploitations grâce notamment au pôle « Recherche, développement et innovation » de l'ONF	9.1. Mise en place d'un système de recensement des Faux de Verzy	ONF	10 %
	10. Créer des outils d'animation et organiser l'accueil du grand public	10.1. Sorties pour le personnel MHCS	ONF, MHCS	50 %
		10.2. Création d'outils pour les animateurs et le public	ONF, Parc	0 %
	11. Réaliser des sorties pour le public scolaire et mieux organiser/structurer l'animation nature avec les écoles	11.1. Sorties « En quête des secrets de la forêt »	ONF, MHCS	50 %
		11.2. Sorties « Métier du forestier »	ONF, Parc	50 %
		11.3. Développement d'une animation Forêt d'Exception® en classe et sur le terrain à partir d'un jeu pédagogique à créer	ONF, Parc, Éducation nationale	10 %

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET 2014-2018 CORRESPONDANT À L'AXE STRATÉGIQUE N° 2 DU PROTOCOLE D'ACCORD FORÊT D'EXCEPTION® EN MONTAGNE DE REIMS

Les Rencontres Forestières, un lien entre élus et gestionnaires

Capture et reconnaissance des odonates, bio-indicateurs de la bonne santé des mares forestières, animées par l'Opie lors des premières Rencontres Forestières
© PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS

La forte gouvernance des acteurs du territoire pour la valorisation du patrimoine forestier est bien affirmée grâce à Forêt d'Exception®. L'initiation des « Rencontres Forestières », journée d'échange entre les décideurs locaux et les gestionnaires des espaces forestiers afin de les sensibiliser à des thématiques de la gestion forestière, a donc été une évidence.

La première édition s'est déroulée le 27 juin 2014 autour de l'intérêt écosystémique et public des mares forestières, grâce notamment au soutien des maisons de champagne MHCS. De nombreuses interventions, orchestrées par la Société d'études des sciences naturelles de Reims, le CNRS Franche-Comté, l'Opie, le CEN Champagne-Ardenne et l'ONF ont permis de mieux



connaître l'histoire et le fonctionnement des mares de Verzy : leur intérêt, l'évaluation de leurs richesses écologiques. Les outils de gestion durable existants (réserves biologiques, plans de gestion) ont été présentés. Le succès rencontré (plus d'une quarantaine de participants) a incité l'organisation de manière annuelle de cet événement.

Les secondes Rencontres Forestières ont ainsi eu lieu le 9 juin 2015 et se sont orientées vers l'histoire des intrigants Faux de Verzy. Accueillis par la commune de Verzy, ce sont cette fois-ci plus de soixante participants qui ont bénéficié du partage d'informations délivrées par les structures partenaires du projet Forêt d'Exception®. Après avoir exploré les traces du patrimoine historique présentes sur le massif de la Montagne de Reims, les regards se sont focalisés sur les relations entre l'activité viticole et les forêts, pour en venir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Basle. Les différentes légendes sur les Faux de Verzy ont ensuite été explorées avant de passer à un sujet plus rationnel : les causes génétiques de l'apparence de ces hêtres tortueux. L'ONF a conclu ces Rencontres en présentant les diverses mesures développées pour préserver ce patrimoine exceptionnel.

Cette manifestation marque un rendez-vous convivial pour mieux se connaître et discuter des enjeux de chacun, une pause dans la succession de réunions parfois fastidieuses mais nécessaires au bon déroulement des démarches de concertation. Elle répond au cœur de nos préoccupations en renforçant les liens entre les différents acteurs du territoire autour de réflexions sur des outils communs de compréhension et de gestion.

Les nombreux participants venus pour la seconde édition des Rencontres Forestières

© PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS



Axe 3.

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA FORÊT LA TOURBIÈRE DE VERZY, UN Puits D'HISTOIRE ET UN ÉCOSYSTÈME RARE

Les forêts domaniales de la Montagne de Reims doivent être innovantes et exemplaires afin de produire un bois de qualité tout en respectant des problématiques spécifiques au territoire : préservation des sols fragiles, sauvegarde et développement de la biodiversité ordinaire et extraordinaire, accueil du public, réponses aux attentes diverses, valorisation du patrimoine, optimisation de la production, etc. Il est primordial que les connaissances soient créées et développées de manière à y répondre efficacement.

L'ONF a ainsi rejoint le Parc et beaucoup d'autres structures volontaires en s'engageant officiellement début février 2015 en tant qu'acteur de la Charte Biodiversité de la Région Champagne-Ardenne. Cette démarche vise à proposer une stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité à l'échelle régionale.

Le réseau avifaune de l'ONF s'est rendu dans les trois forêts domaniales ces deux dernières années afin d'y effectuer un recensement et de mieux intégrer la préservation de l'avifaune dans la gestion forestière courante. Un compte rendu est en cours de rédaction. D'après les premiers résultats, les trois forêts font partie des plus riches massifs où le réseau ait réalisé ses inventaires avec plus de 60 espèces répertoriées⁸².

La Trame Verte et Bleue réalisée par le Parc et réfléchi avec l'ensemble des acteurs du territoire a abouti à un programme d'actions début 2016, donnant de nouvelles orientations pour les prochaines actions à mettre en œuvre, notamment dans la lutte contre les espèces invasives.

La tourbière de Verzy, un puits d'histoire et un écosystème rare

Dans le cadre du plan de gestion de la RBD des mares de Verzy, des inventaires floristiques ont été menés par le réseau Habitat-Flore dans le réseau protégé de mares forestières. Cette intervention a permis d'identifier une tourbière au niveau du parking des Pins. Abrisant une faune et une flore spécifiques, la tourbière recevait alors les eaux de ruissellement de l'aire de stationnement adjacente. Des travaux d'aménagements ont donc été effectués grâce au soutien des maisons de champagne MHCS, afin de garantir la pérennité de cet écosystème extrêmement rare et fragile.

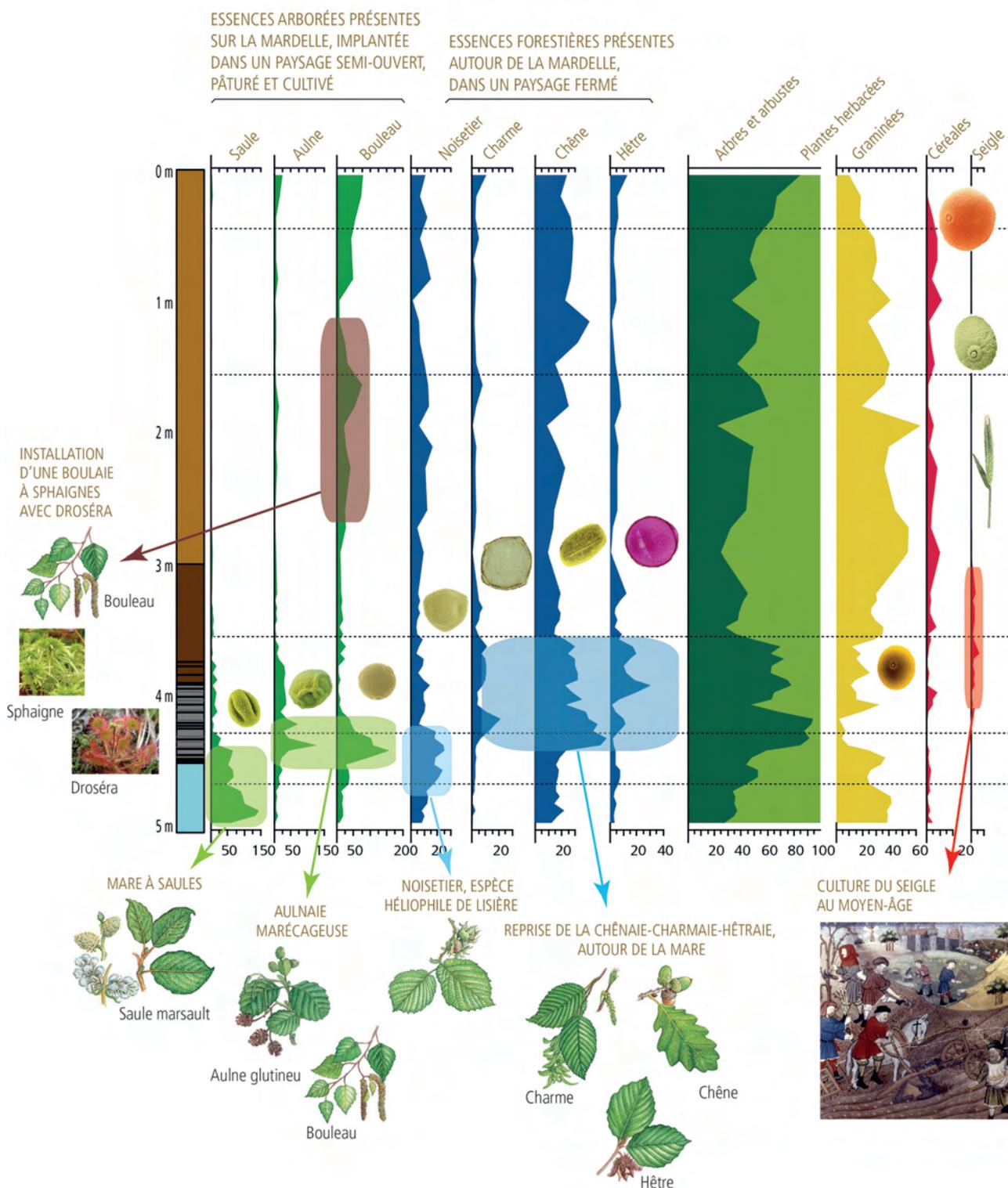
Les mécènes ont également permis la réalisation d'une analyse palynologique, accompagnée de datations radiocarbone, afin d'améliorer les connaissances disponibles sur le patrimoine naturel et historique se trouvant sur ce secteur dans des temps anciens. Cette étude⁸³ offre une vision temporelle des changements d'usages du sol actuellement forestier. Les résultats montrent que la mardelle, âgée d'au moins dix-huit siècles, s'est implantée dans un milieu entouré de pâtures et de prairies de fauches, à faible distance de la lisière forestière. À partir du Moyen-Âge, une augmentation de la pression anthropique est observée autour de la mare, témoignant d'une ouverture des

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET 2014-2018 CORRESPONDANT
À L'AXE STRATÉGIQUE N° 3 DU PROTOCOLE D'ACCORD FORÊT D'EXCEPTION® EN MONTAGNE DE REIMS

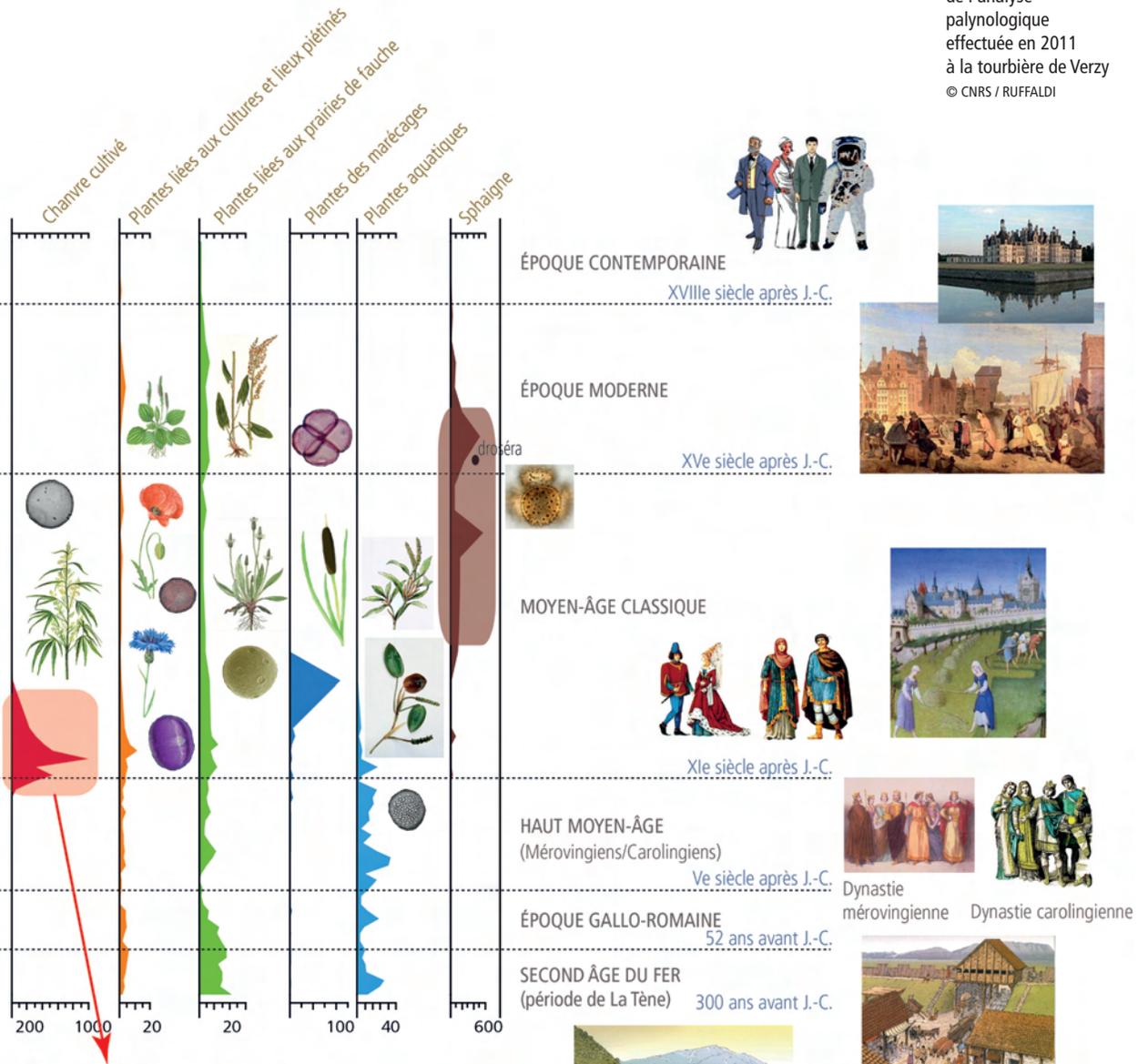
AXE 3	ACTIONS		MAÎTRES D'OUVRAGE	ÉTAT AU 13/05/16
AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA FORÊT EN TANT QUE RESSOURCE ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE	12. S'engager comme acteur de la Charte Biodiversité de la Région Champagne-Ardenne		ONF, Parc	100 %
	13. Améliorer nos connaissances sur la biodiversité présente en Montagne de Reims	13.1. Inventaire avifaune	ONF	75 %
		13.2. Recensement des cours d'eau	ONF	0 %
		13.3. Mettre en œuvre les résultats de la TVB	Parc	5 %
	14. Lutter contre les espèces invasives	14.1. Cartographie des espèces exotiques et envahissantes	ONF, Parc	5 %
		14.2. Étude sur l'impact du raton laveur	ONF, Parc, FDC51, ONCFS	5 %
		14.3. Mettre en œuvre les résultats de la TVB	Parc	5 %

milieux forestiers par des défrichements et la valorisation des sols en tant que zone agraire, avec notamment la culture du seigle. À cette époque, la mare a certainement été utilisée comme fosse de rouissage pour le chanvre. Les espèces arborées se développeront à nouveau de manière significative au XVIII^e siècle, synonyme d'une recolonisation forestière du milieu environnant la tourbière.

Les premiers résultats font l'objet de panneaux d'informations le long du sentier qui borde la mardelle. D'autre part, le laboratoire Chrono-environnement du CNRS s'est de nouveau rendu à Verzy le 26 juin 2015 pour refaire des sondages sur les trois premiers mètres de profondeur de la tourbière. Des analyses palynologiques beaucoup plus détaillées que les précédentes permettront à l'ONF d'adapter la gestion conservatoire de cette zone humide si particulière.



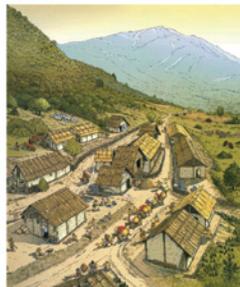
Résultats illustrés de l'analyse palynologique effectuée en 2011 à la tourbière de Verzy © CNRS / RUFFALDI



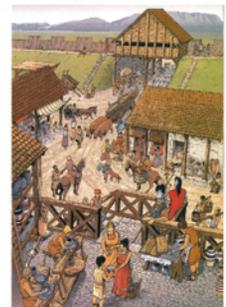
ROUISSAGE DE LA TIGE DU CHANVRE
UNE FOIS CARDÉE, LA FIBRE DONNE LA LAINE DE CHANVRE



Tableau de Théodore Von Hörmann, peintre autrichien, montrant le rouissage du chanvre dans un ruisseau



Village de l'Âge du Fer



Habitat de l'époque gallo-romaine

Axe 4.

DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RESPONSABLE VERS UNE MEILLEURE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET SANITAIRE DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET 2014-2018 CORRESPONDANT À L'AXE STRATÉGIQUE N° 4 DU PROTOCOLE D'ACCORD FORÊT D'EXCEPTION® EN MONTAGNE DE REIMS

AXE 4	ACTIONS	MAÎTRES D'OUVRAGE	ÉTAT AU 13/05/16	
DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RESPONSABLE, DE LA RESSOURCE JUSQU'AU PRODUIT, GRÂCE À L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES ET À L'INNOVATION	15. Préserver la biodiversité des forêts domaniales	15.1. Mise en place d'îlots de vieux bois dans les révisions d'aménagements forestiers	ONF	100 %
		15.2. Compléter et mettre en œuvre les plans de gestion des 2 RBD de Verzy	ONF	50 %
	16. Veiller à une meilleure intégration paysagère des opérations sylvicoles vis-à-vis du public	16.1. Études paysagères intégrées dans les révisions d'aménagements forestiers	ONF	100 %
		16.2. Participation à la procédure de candidature des coteaux de champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO	ONF	100 %
		16.3. Prise en compte du changement climatique dans les pratiques forestières	ONF	50 %
	17. Développer les surfaces forestières écocertifiées PEFC en Montagne de Reims	17.1. Lettres et articles d'information, réunion avec les propriétaires	PEFC	0 %
		17.2. Formation PEFC des agents forestiers	PEFC	0 %
	18. Améliorer la préparation, le suivi et la réalisation des plans de chasse à partir d'une meilleure connaissance de l'impact du gibier sur les milieux forestiers	18.1. Favoriser la mise en œuvre d'ICE sur le territoire	OCESC, CNPF, FDC51, ONF	50 %
		18.2. Accroître la concertation des acteurs lors de la préparation des plans de chasse	OCESC, CNPF, FDC51, ONF, Parc	30 %
	19. Agir sur la capacité d'accueil du milieu pour les espèces gibier	19.1. Amélioration des connaissances sur les aménagements permettant d'améliorer la capacité d'accueil des milieux à objectif de production	FDC51, CNPF	40 %
		19.2. Formations « équilibre forêt-gibier »	FDC51	40 %
	20. Améliorer la sécurité sanitaire dans les pratiques de chasse	20.1. Mise en place d'une filière d'équarrissage sur le territoire du GIC de la Montagne de Reims	FDC51, Parc	100 %
		20.2. Intégration de nouvelles mesures dans les locations de chasse de 2016	ONF	100 %
	21. Développer l'usage local du bois énergie produit en Montagne de Reims	21.1. Mettre en œuvre les résultats du PAT	Parc, Communes forestières	5 %
	22. Améliorer les accès au massif pour l'exploitation forestière	22.1. Identification des équipements manquants pour la bonne circulation des grumiers	CNPF	100 %
	23. Étudier la faisabilité et réaliser des bâtiments bois exemplaires en Montagne de Reims		Parc, Communes forestières	0 %
	24. Améliorer la valorisation locale du bois, notamment en développant des contrats d'approvisionnement avec les entreprises locales	24.1. Mise en place d'une réflexion sur la valorisation locale du bois en concert avec le CR et la DRAAF	Valeur Bois	50 %
24.2. Mise en place d'une concertation sur le développement de contrats d'approvisionnement locaux		Valeur Bois	50 %	
24.3. Étude de faisabilité sur la création d'un label « bois transformé en circuit court »		Valeur Bois	0 %	

Les engagements de l'ONF en matière de développement durable garantissent la capacité des forêts à satisfaire, aujourd'hui et pour l'avenir, des fonctions économique, écologique et sociale pertinentes. L'activité économique générée par les forêts doit donc permettre, grâce à une gestion et des pratiques respectueuses de l'environnement, de répondre durablement aux attentes sociétales.

Le maintien et la valorisation de la biodiversité sont ainsi bien intégrés dans la gestion forestière des forêts domaniales : préservation d'une trame de vieux bois, mise en place de deux réserves biologiques dont les plans de gestion seront finalisés courant 2016. Les efforts portant sur l'amélioration des pratiques sylvicoles et la valorisation des produits bois en circuit court sont discutés avec les acteurs de la filière. L'amélioration de l'équilibre sylvo-cynégétique, des pratiques de chasse et de la capacité d'accueil de milieu sont étudiées par les parties prenantes. Un Plan d'approvisionnement territorial a été conçu par le Parc et les collectivités du triangle Marnais afin de valoriser au mieux les potentialités de la production de bois. Une analyse des conditions d'accès aux forêts de la Montagne de Reims a été menée par le CRPF, permettant d'identifier les infrastructures à créer ou à améliorer pour la bonne circulation des grumiers sur le massif. Enfin, la situation périurbaine des forêts domaniales de la Montagne de Reims impose aux gestionnaires d'avoir une attention accrue vis-à-vis de la perception du public. **La préoccupation de mieux intégrer les activités forestières dans le paysage est ici illustrée par deux exemples.**

Extrait du panneau se situant sur le parking des Rinsillons, en entrée de la forêt domaniale de Hautvillers, expliquant aux promeneurs les différentes zones paysagères de la parcelle où ils se trouvent
© FOUQUART/ONF



Préserver le paysage des Coteaux de Champagne

La forêt domaniale de Hautvillers se situe aux abords des coteaux viticoles du village éponyme, où la riche histoire des lieux en a fait le berceau historique du champagne. Les paysages typiques de ce territoire qui ont vu naître ce vin prestigieux et de grande réputation font l'objet d'une attention tout à fait particulière. En effet, la forêt domaniale fait désormais partie des coteaux historiques de Champagne, site classé au titre de l'environnement et inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre de paysage culturel.

Ayant à cœur de contribuer à cette démarche de gestion durable du territoire et à la valorisation du patrimoine culturel, l'ONF a mené en 2013 une étude paysagère⁸⁴ de grande ampleur sur le canton des Rinsillons se trouvant dans la zone tampon du bien et sur un site classé. Ainsi la gestion forestière est prévue afin d'intégrer pleinement les enjeux de préservation du paysage actuel tout en assurant les activités économiques, écologiques et sociales du massif forestier. Concrètement, ce sont des recommandations de renouvellement qui s'étalent sur quatre périodes successives d'aménagement - soit 80 ans - qui doivent être suivies afin de diluer l'impact paysager des coupes dans le temps.

Les préconisations d'ordre général sont les suivantes : dégager et entretenir les points de vue aux endroits stratégiques, maintenir des lisières de forêt franches, éviter les coupes de grandes superficies et non adaptées au relief, renouveler les peuplements de manière diffuse pour assurer une permanence du couvert forestier. L'étude paysagère a également permis de reconsidérer l'accueil du public à l'entrée de la forêt, menant à l'adap-

tation de la configuration et de la gestion des parcelles concernées pour accueillir le public dans les meilleures conditions possible (cf. schéma page précédente).

Les résultats de cette étude ont été présentés le 7 octobre 2014 lors de la mission d'évaluation d'ICOMOS, aux côtés de l'ensemble des partenaires mettant en œuvre des actions appuyant le dossier de candidature du bien Caves, coteaux et maisons de Champagne au Patrimoine mondial de l'Unesco. La valeur patrimoniale du paysage typique du terroir champenois sera également à l'honneur le long du futur sentier Randocroquis® qui viendra agrémente la visite des promeneurs sur ce secteur.

En continuité, cette démarche paysagère s'est poursuivie en 2014 en forêt du Chêne à la Vierge. La fonction sociale de cette forêt a récemment émergé avec le développement d'une offre d'accueil diversifiée et des prescriptions d'intégration paysagère faisant recours à un traitement irrégulier localisé et une attention particulière à la perception dynamique le long des principaux axes de parcours⁸⁵.

Assurer la sécurité sanitaire des pratiques de chasse

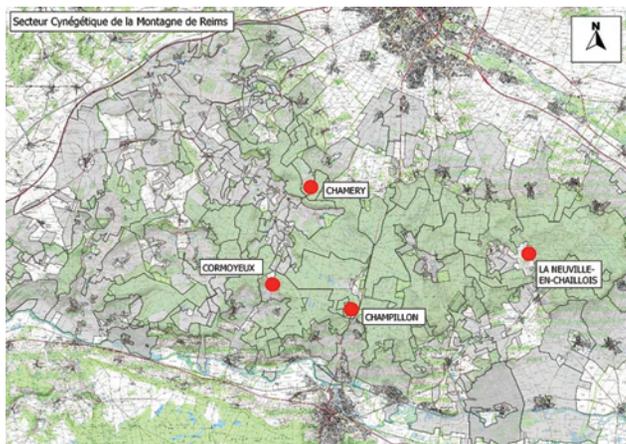
Les chasseurs font partie intégrante des utilisateurs réguliers du massif forestier. En Montagne de Reims, environ 3 500 grands animaux sont prélevés chaque saison dans le cadre des plans de chasse, générant ainsi plus de trente-cinq tonnes de déchets de venaison (viscères, têtes, pattes et peaux). En 2013, même si quelques chasses ont choisi la solution de l'équarrissage, elles restent tout de même marginales avec plus de 50 % des déchets qui sont laissés sur place ou finissent dans le circuit des ordures ménagères. Même si le procédé est naturel, les quantités générées devenaient visibles⁸⁶.

Afin d'améliorer les pratiques d'élimination de ces déchets et d'atteindre un meilleur partage de l'espace, la FDC51, en partenariat avec le Parc et tous les acteurs concernés (équarrisseur, sociétés de chasse, GIC), a mis en place une filière pilote d'équarrissage sur l'ensemble du GIC de la Montagne de Reims, démonstrative et pouvant servir de référence à l'échelon départemental. Un important travail a été fourni par les bâtisseurs du projet au cours de ses différentes étapes : réalisation d'un diagnostic, concertation avec les chasseurs, identification des modes de gestion les plus adaptés et proposition d'orientations.

Des préconisations sont ainsi nées afin de guider les chasseurs sur le mode d'élimination à favoriser pour leurs déchets de venaison en fonction des quantités produites. La voie de l'équarrissage concerne un bon nombre de territoires de chasse du massif présentant un tableau journalier de plus de 40 animaux prélevés. Avec l'accord des propriétaires pour le dépôt de benne sur leur territoire, quatre points de collecte ont donc été identifiés en fonction des lots de chasse et de la distance à parcourir acceptable pour chaque société. Deux d'entre eux ont nécessité un aménagement particulier (dalle et insertion paysagère). Un cahier des charges a ensuite été établi pour chaque point de collecte précisant les conditions de stockage avant passage de l'équarrisseur, la fréquence d'enlèvement, les conventions de mise à disposition du matériel et de fonctionnement avec le GIC ainsi que les modalités de financement. Ainsi, le GIC est le seul interlocuteur de la société d'équarrissage et règle les factures mensuellement. La somme est ensuite refacturée à chaque territoire adhérent au point de collecte au prorata des quantités apportées.

À gauche, carte de l'emplacement des quatre points de collecte à disposition des chasses adhérentes et ci-dessous, photo de l'un d'entre eux, aménagé pour une bonne insertion paysagère

© PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS



Lors de la première saison (2014/2015), la société d'équarrissage a collecté près de 10 tonnes de déchets de venaison. D'après les estimations réalisées en rapport avec les tableaux de chasse réels de cette même saison, plus de 80 % des déchets générés sont passés par la voie de l'équarrissage. Quinze territoires de chasse ont ainsi contribué à une meilleure prise en compte des risques sanitaires sur le massif de la Montagne de Reims et respecter de bonnes pratiques d'hygiène. Une deuxième saison s'avère nécessaire pour roder le dispositif, amené à se développer plus largement sur le massif mais aussi sur le département de la Marne. L'ONF rendra d'ailleurs cette mesure obligatoire dans les prochains

Axe 5.

CRÉER UNE OFFRE DE TOURISME ET DE LOISIRS LES ARBRES REMARQUABLES, DES AMBASSADEURS DE L'HISTOIRE

L'offre touristique et de loisirs doit être mise en cohérence et répartie sur les trois forêts domaniales, comme le prévoit le schéma d'accueil réalisé en concertation avec les acteurs concernés et finalisé en 2015. Le massif de la Montagne de Reims est depuis longtemps façonné par l'homme et demeure particulièrement représentatif de l'histoire du territoire. Ces richesses, peu étudiées et méconnues, représentent pourtant un potentiel de valorisation non négligeable. Des actions d'entretien et de mise en valeur du patrimoine existant sont ainsi réalisées en parallèle d'études visant à améliorer nos connaissances sur l'histoire du massif forestier.

C'est ainsi que les trois blockhaus situés au Nord de l'observatoire du Mont-Sinaï ont fait l'objet d'aménagement de sécurisation en 2015 pour protéger les promeneurs des effondrements de terrain. Dans le

cadre des célébrations du centenaire de la Première Guerre Mondiale, il est prévu d'accueillir la compagnie de théâtre « le Diable à quatre pattes » pour un spectacle *in situ*. Encadrée par le Parc, la compagnie organise des représentations dans chaque commune avec le concours des habitants depuis 2013.

L'ONF, le Parc, les universités, la DRAC et le service archéologique de Reims Métropole se réunissent depuis l'année dernière pour envisager la réalisation de relevés LIDAR sur le massif forestier de la Montagne de Reims. Au-delà des découvertes potentielles, l'exploitation des données aura une application directe aux opérations d'aménagement, de sauvegarde du patrimoine et de communication auprès du public. La demande de subvention pour financer le vol sera déposée courant 2016.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET 2014-2018 CORRESPONDANT À L'AXE STRATÉGIQUE N° 4 DU PROTOCOLE D'ACCORD FORÊT D'EXCEPTION® EN MONTAGNE DE REIMS

AXE 5	ACTIONS		MAÎTRES D'OUVRAGE	ÉTAT AU 13/05/16
CRÉER UNE OFFRE DE TOURISME ET DE LOISIRS COHÉRENTE SUR LE MASSIF ET EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ	25. Valoriser le patrimoine historique et culturel du massif forestier	25.1. Rénovation de l'observatoire du Mont Sinaï et commémoration de la Première Guerre Mondiale	ONF, Parc	40 %
		25.2. Recensement et valorisation des arbres remarquables	ONF, ADT, ARBRES	20 %
		25.3. Diffusion d'une culture scientifique autour des Faux de Verzy	ONF, Universités, Parc	0 %
		25.4. Amélioration des connaissances patrimoniales du massif (LIDAR)	Parc, ONF, DRAC, Universités	15 %
	26. Créer une formule de séjour touristique clé en main	26.1. Développer des produits touristiques sur la filière nature et les produits du territoire en lien avec les professionnels du tourisme	ADT	0 %

Les arbres remarquables, des ambassadeurs de l'histoire

Une première étape dans l'amélioration des connaissances de l'histoire du massif a consisté au recensement des arbres particuliers présents en forêt domaniale. Ces arbres remarquables ont en effet été choisis comme levier de valorisation pour la forêt du Chêne à la Vierge car, si le Chêne à la Vierge en est un bon exemple, d'autres arbres sont représentatifs des orientations sylvicoles du passé, présentent des spécificités architecturales ou sont les témoins d'anciennes occupations humaines.

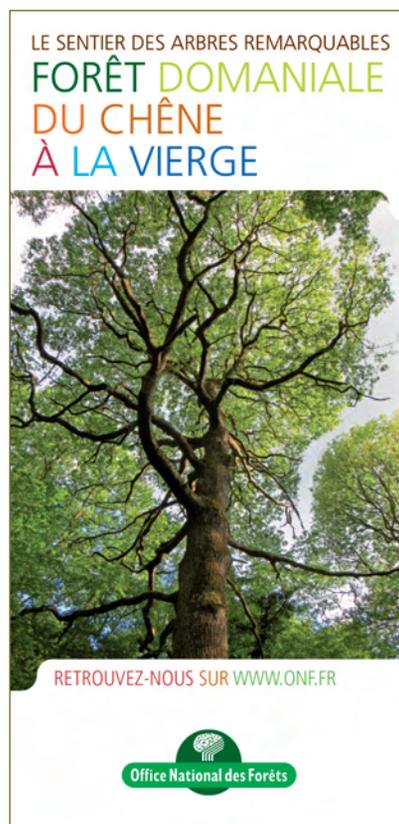
Plusieurs outils de recensement ont été mis en œuvre pour mener à bien cette action⁸⁷. L'inventaire effectué par l'ONF à l'échelle nationale en 1996 avait déjà identifié deux arbres. Des enquêtes auprès des agents forestiers, des usagers de la forêt et des locaux (entretiens, articles dans les journaux locaux et municipaux, questionnaire en ligne), ont permis de collecter des informations sur la plupart des arbres recensés aujourd'hui comme étant remarquables. L'aménagement forestier et les plateformes de géocaching ont été utilisés en complément. Une fiche de recensement a été créée à partir de l'expertise de l'ONF, de l'association ARBRES et de l'Université de Picardie Jules Verne. Le protocole de relevés sur le terrain a alimenté la base de données créée à cette occasion avec l'iden-

tification, la géolocalisation et la description des arbres remarquables. Cette méthodologie pourrait déboucher sur un inventaire plus large à l'échelle de l'ensemble du territoire via l'Agence de Développement du Tourisme (ADT).

Ce sont ainsi cinq stations remarquables (sources et lieux d'intérêt paysager), huit groupes d'arbres remarquables (gros Chênes, Frênes, Pins Laricio de Corse, îlot de vieillissement) et 16 arbres remarquables (un Châtaignier, un Robinier faux-acacia, deux Cormiers, et une majorité de Chênes dont le plus gros fait 5,12 mètres de circonférence) qui ont été recensés. Le travail de terrain a été l'occasion d'inventorier le petit patrimoine : bornes de délimitation de parcelles, petits ponts en pierre sèche, etc. Six de ces arbres ont été valorisés par des panneaux d'information sur le secteur Ouest du Chêne à la Vierge, une brochure, un panneau d'accueil en entrée de forêt et une page internet dédiée à ce nouvel itinéraire « Arbres Remarquables ».

Sur le secteur Est, une valorisation innovante, dynamique et de moindre impact sur le milieu naturel pourrait être mise en place via la conception d'une application Smartphone. L'objectif sur le long terme, en lien notamment avec des relevés LIDAR, est d'inciter les visiteurs à s'intéresser à la forêt sous un autre angle en donnant place à des pratiques culturelles au sein de l'espace forestier montrant l'étroite association entre patrimoine naturel, historique et archéologique.

À gauche, visuel du poster et des flyers distribués pour l'enquête; à droite, dépliant de communication du sentier des Arbres Remarquables © ONF



Conclusion

Les Faux de Verzy, dont l'esthétique et les mystères attisent la curiosité, constituent une véritable pépite botanique et un site unique au monde. Ces hêtres tortillards représentent l'atout le plus connu de la Montagne de Reims : la forêt de Verzy est l'espace naturel le plus fréquenté de Champagne-Ardenne. Point de départ du projet Forêt d'Exception®, ils justifient cette démarche de reconnaissance nationale.

Les forêts de Hautvillers et du Chêne à la Vierge, à la multifonctionnalité affirmée, viennent renforcer et compléter la forêt de Verzy. C'est à l'équilibre trouvé entre l'Homme et la Nature pour la préservation des Faux de Verzy que le projet Forêt d'Exception® aspire aujourd'hui pour le vaste territoire de la Montagne de Reims. Ensemble, les trois forêts domaniales sont perçues comme un moteur pour diffuser les valeurs et les acquis concernant la conciliation des usages de l'espace forestier vers l'ensemble du massif, tout type de propriété confondue. De nombreux projets innovants, développés dans le cadre de Forêt d'Exception® en Montagne de Reims, sont en effet transférables - à la fois aux autres forêts du massif et à l'échelle du réseau national Forêt d'Exception® (guide de recommandation pour les manifestations, sentier multimédia, rencontres forestières, études paysagères adossées aux aménagements forestiers, etc.).

Le massif forestier de la Montagne de Reims est issu d'une histoire complexe : ici, le banal cohabite avec l'extraordinaire. Viticulture et sylviculture ont toutes deux contribué à façonner les paysages et à valoriser le terroir de la Montagne de Reims : ces deux activités ont généré une grande partie de l'histoire culturelle et économique du territoire.

Tout l'enjeu se trouve dans les retrouvailles de ce patrimoine riche et méconnu avec les habitants du territoire, à l'image du renouvellement du lien historique qui lie vignes et forêts. Avec la réapparition et la diffusion des connaissances acquises grâce aux actions Forêt d'Exception®, les locaux redécouvrent avec fierté les forêts qui les entourent. Il s'agit aussi d'un véritable enjeu de développement touristique : complémentaire de l'offre « caves et cathédrale », l'offre « forêt » peut permettre une prolongation du séjour des visiteurs. Dans le même esprit, la labellisation Patrimoine mondial, en convergence avec le projet Forêt d'Exception® en Montagne de Reims, apporte une essence supplémentaire au présent dossier.

De nombreux défis sont à relever pour parfaire le projet. Le renforcement des liens entre la forêt et les villes environnantes constitue un enjeu majeur : si ce n'est par l'amélioration des accès au massif forestier, c'est la forêt qui se déplacera à Reims ou à Épernay via des expositions ou des animations. Il reste aussi beaucoup de questions autour des Faux que des projets universitaires permettraient de résoudre. Le développement d'une filière courte pour la valorisation du bois issu de la Montagne de Reims est encore à construire.

Les nombreuses actions initiées et concrétisées depuis 2011 sont source de motivation pour tous les partenaires. L'aboutissement des actions en cours (application « En forêt de Verzy », sentier ludo-pédagogique du Pic noir, relevés LIDAR et étude archéologique, etc.) constitue la priorité des prochaines années avant de préparer le nouveau contrat de projet 2019-2023.

La co-animation du projet par l'ONF et le Parc constitue un des éléments fondateurs et original du projet. Le dialogue né entre les deux structures apporte une certaine révolution conceptuelle. Il illustre leur réelle complémentarité dans la conception des actions Forêt d'Exception® et dynamise la manière dont le projet s'articule avec les acteurs du territoire. Ce partenariat a permis de motiver d'autres structures qui se sont progressivement jointes aux démarches de concertation (maisons de Champagne, mission Patrimoine mondial, villes portes et métropoles, communes du Parc, associations d'usagers, etc.) avec la volonté d'agir pour le patrimoine et le partage harmonieux de l'espace forestier.

L'amélioration continue de la gouvernance fait partie des points de vigilance à venir. L'implication de la présidente du Comité de pilotage, élue du territoire, et la créativité dont les animateurs font preuve sont de véritables ressources à l'heure actuelle. Le maintien d'une animation de qualité et un engagement approfondi, technique et financier, des acteurs locaux sont donc recherchés pour garantir la durabilité du projet.

Le travail ici entrepris depuis 2011 démontre bien l'intérêt majeur du projet Forêt d'Exception® en Montagne de Reims pour le territoire et pour alimenter la dynamique nationale du réseau.

Bibliographie

Littérature

ABREU R. & LALLEMENT C. 2008. Il fut un temps...
VERZY. Édition O.P.H.I.R. 256 p.

ANDRÉ M. 1985. L'homme et la forêt en Montagne
de Reims. Collection Patrimoine de la Montagne
de Reims. Édition La Manufacture. 152 p.

AUGER R., HOTYAT M., & BESSAT F. 2002. Les allées
et venues de la forêt et de la vigne en Champagne
au XX^e siècle. Forêt et vigne, bois et vin,
XVI^e-XX^e siècles. éd. L'Harmattan (Paris). 147-162 pp.

BAUDEZ-SCAO C. & GUILLARD M. 2011.
Vues panoramiques des vignobles de la Champagne,
évolution entre 1887 et 2007. Yvelinédition. 24 p.

BAUDOU J. 2015. Au Grenier des sortilèges.
Collection Rivière Blanche.
Édition Black Coat Press. 173 p.

BENAILLY G. 2015. Enjeux et potentiel des cartes
anciennes pour l'analyse de l'évolution de
l'occupation des sols sur les forêts domaniales
du massif de la Montagne de Reims. Office national
des forêts (Direction territoriale Île-de-France
Nord-Ouest, Agence Études et Expertises). 9 p.

BLAISE O., PACAUD G. & THIEBAUT B. 2004.
Le hêtre tortillard (*Fagus sylvatica* L. var. *tortuosa*
Pépin), enjeu biologique de la nouvelle station
découverte en Auvergne. *Revue des sciences
naturelles d'Auvergne*, vol.68. 23-32 pp.

BOUREUX J.-P. 2001. Les Faux de Verzy : naissance,
développement et maintien d'une légende.
Hommes et Plantes n°38 (Conservatoire des
collections végétales spécialisées). 16-26 pp.

BUFFA G. 2004. La briqueterie de Bellevue
à Saint-Imoges (Marne). Parc naturel régional
de la Montagne de Reims. 8 p.

BURIDANT J. 2002. Le Laonnois viticole et la forêt,
XVI^e-XIX^e siècles. Forêt et vigne, bois et vin,
XVI^e-XX^e siècles. éd. CORVOL A. L'Harmattan (Paris).
223-235 pp.

BURIDANT J. 2011. La forêt d'Argonne
ou les permanences de l'histoire.
Revue historique ardennaise (43). 63-82 pp.

CELLE I., GAGNIER S., GODINAT G. & VEILLE F. 2011.
Inventaire des amphibiens dans la Réserve
biologique des mares de Verzy. Réseau Herpétofaune
de l'Office national des forêts. 43 p.

CHOSSENOT R., CHARPY J.-J.,
CHOSSENOT M. & CHOSSENOT S. 2004.
Carte archéologique de la Gaule, la Marne, 51/1.
Académie des inscriptions et belles lettres (Paris).
114-143 pp.

CLAUDE S. 2014. Aménagement forestier,
forêt domaniale de Hautvillers (2014-2033).
Office national des forêts (Direction territoriale
Bourgogne-Champagne-Ardenne ;
Agence interdépartementale Aube-Marne). 58 p.

CLAUDE S. 2014. Aménagement forestier, forêt
domaniale du Chêne à la Vierge (2014-2033).
Office national des forêts (Direction territoriale
Bourgogne-Champagne-Ardenne ;
Agence interdépartementale Aube-Marne). 76 p.

DEMASURE B., COMPS B., THIEBAUT B.,
BARRIERE G. & LETOUZEY J. 1995.
Les hêtres tortillards en Europe occidentale.
Aspects génétiques. *Annales des sciences forestières*,
INRA, 52(2). 103-115 pp.

DE SOUSA L. 2007. Révision d'aménagement
forestier, forêt domaniale de Verzy (2008-2022).
Office national des forêts (Direction territoriale
Bourgogne-Champagne-Ardenne ;
Agence interdépartementale Aube-Marne). 74 p.

DEVOS A., TABORELLI P., DODICI M.,
CHALUMEAU L., BURIDANT J., BOLLOT N.,
COMBAUD A. & DESFOSSÉS Y. 2015.
Rôle des conditions géographiques sur l'organisation
spatiale des réseaux de défense de la Grande Guerre.
Application à la Champagne (région de Reims).
Physio-Géo (9). 157-174 pp.

DEVROEY J.-P. 1989. L'éclair d'un bonheur, une histoire de la vigne en Champagne. La manufacture (Paris). 210 p.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT.

Fiche du site classé SC098

« Région des Faux de Verzy dans la forêt domaniale à Verzy ». Atlas régional des sites classés et inscrits de Champagne-Ardenne. Disponible sur <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/l-atlas-des-sites-a3754.html> (consulté le 13 août 2015).

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE CHAMPAGNE-ARDENNE.

Fiche signalétique « L'observatoire du Mont Sinaï », abris de blockhaus à mitraillettes classé monument historique par arrêté du 25 janvier 1922.

DUMAS F. 2015. Les Faux de Verzy et autres tortillards. La Garance Voyageuse n°109. 6-10 pp.

DURAND P.A. 2006. 100 ans de paysage en région viticole : la Montagne de Reims. Mémoire de second cycle paysagiste. Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux. 112 p. Disponible sur <http://fr.calameo.com/books/0001198178872880ef05d>

DRUELLE J.L. & BIERNE J. 1993. Genetic signification of wild-type branch development on beech mutants twisted. The international journal of developmental biology, 37(4). 55-65 pp.

FAUVEL B. 2006. Notes en vue de la rédaction du plan de gestion de la Réserve biologique dirigée des Faux de Verzy. Office national des forêts. 1 p.

FLODOARD DE REIMS. IX^e siècle. *Historia ecclesiae Remensis* (Histoire de l'Église de Reims). 644 p.

FOUQUART M. 2013. Étude et plan de gestion paysagers du canton des Rinsillons, forêt domaniale de Hautvillers (annexe 16 de l'aménagement forestier). Bureau d'études ONF Lorraine. 157 p.

FOUQUART M. 2014. Cahier de préconisations paysagères. Annexe 16 au document d'aménagement de la forêt domaniale du Chêne à la Vierge. Bureau d'études ONF Lorraine. 72 p.

GIRONDE M. & GEOFFROY E. Non paru. Rapport de présentation en vue de la création de la réserve et plan de gestion 2010-2019 de la Réserve

Biologique Dirigée des Mares de Verzy. Office national des forêts (Direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardenne ; Agence interdépartementale Aube-Marne). 49 p.

GUERIN H. 1985. L'exploitation des meulrières en Montagne de Reims de 1792 à 1918. Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. 159-177 pp.

GUERIN P. Mgr. 1876. Les petits bollandistes. Vies des saints. Tome 13. 680 p.

GUILLEMOT A. 1913. Les faux ou hêtres de la forêt de Verzy et le chêne de Saint-Basle. Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. 315-326 pp.

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE. 2010. Inventaire forestier national. Résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009 pour la région Champagne-Ardenne. 28 p. Consultable sur http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/IMG/pdf/IFN_Publi_2010_Champ-Ard.pdf.

MAILLART Dr. 1870. Histoire de l'abbaye de Saint-Basle. Édition Le Roy. 339 p.

MARCACCI P. 2003. La forêt mystérieuse. Est magazine n°238. 24 p.

MARX O. & GRASSO P. 1995. Faux de Verzy. Collection patrimoine et innovations. Culture scientifique, technique et industrielle en Champagne-Ardenne. Édition ORCCA. 33 p.

NAMAN S. 2013. Les plantes et l'ancienneté de l'état boisé. Centre national de la propriété forestière. 32 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS & B.E. GÉOGRAM. 2005. Document d'objectifs du site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés ». 131 p.

PARENT G. 2006. Les Hêtres tortillards, *Fagus sylvatica* L. var. *tortuosa* Pépin, de Lorraine, dans leur contexte européen. Travaux scientifiques du Musée national d'histoire naturelle du Luxembourg. Ferrantia 48. 81 p.

PREVOST A. 2015. Inventaire et valorisation des arbres remarquables du Chêne à la Vierge (Marne). Mémoire de stage réalisé à l'Office national des forêts dans le cadre du Master 1 STADE, Université de Grenoble. 74 p.

PROULT I. 2008. *Fagus sylvatica* L. var. *tortuosa* Pépin, le vrai du fau... Rev. Fr. Histotechnol, 21(1). 109-116 pp.

RUFFALDI P. 2011. Analyse pollinique d'une mare intra-forestière en forêt domaniale de Verzy (Marne, France). Laboratoire Chrono-Environnement, UMR 6249 CNRS/UFC. 9 p.

SGARD J. 1991. Les Faux de Verzy, sauvegarde et mise en valeur. Atelier techniques des espaces naturels (Montpellier). 55 p.

SIMON F. 2007. Contribution à l'élaboration d'un plan de gestion de la Réserve biologique dirigée des Faux de Verzy. Mémoire de mission professionnelle. Office national des forêts. 36 p.

TESSIER DU CROS E. 2005. Gestion et conservation des ressources génétiques de Hêtre. Revue forestière française n° 2. 217-226 pp.

THIEBAUT B., BUJON P., HADDAD S., COMPS B. & MERCIER J. 1992. Développement réitératif des hêtres tortillards (*Fagus sylvatica* L. var. *tortuosa* Pépin). Comptes-rendus de l'Académie des sciences. Paris, t.315, Série III. 213-219 pp.

THIEBAUT B., BUJON P., HADDAD S., COMPS B. & MERCIER J. 1993. Morphologie et architecture des hêtres tortillards à Verzy (*Fagus sylvatica* var. *tortuosa*). Canadian Journal of Botany, 71(6). 848-862 pp.

THIVILLIER J.-F. & GEOFFROY E. Non-paru. Rapport de présentation en vue de l'extension de la réserve et plan de gestion 2013-2022 de la Réserve biologique dirigée des Faux de Verzy. Office national des forêts (Direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardenne ; Agence interdépartementale Aube-Marne). 70 p.

VARIN P. 1839. Archives administratives de la ville de Reims, volume 2. Imprimerie Crapelet, Paris. 702 p.

WEINMANN J. 1925. La Pompelle et sa région : la Montagne de Reims. Guide-historique Jivé : la guerre de 1914-1918 dans la Marne, n° 1 : les positions françaises et allemandes à l'est de Reims. Éditions Champion (Paris). 392 p.

Articles de presse et sites internet

Observatoire régional du tourisme de Champagne-Ardenne. 2015. Échos Tourisme n° 142 : Mémento du tourisme en Champagne-Ardenne 2014. 77 p. Consultable sur >
<http://www.observatoire-tourisme-champagne-ardenne.com/wpFichiers/1/1/Ressources/File/Memento2014.pdf>

RICHEZ P., GERARD E. & WEINDMANN G. 2008. L'Échos Germinois. Édition spéciale : Germaine pendant la grande Guerre 1914-1918. Consultable sur
<http://www.commune-de-germaine.fr/l-histoire>

Union des Maisons de Champagne. Dom Pérignon, moine bénédictin de l'abbaye d'Hautvillers, père spirituel du champagne. Consultable sur >
<http://maisons-champagne.com/fr/encyclopedies/personnalites-du-champagne/hommes-de-dieu/article/dom-perignon-moine-benedictin-de-l-abbaye-d>

Conférences et entretiens

« La résolution de l'énigme des Faux de Verzy », conférence donnée par Jacques BIERNE le 7 février 2008 à la Bibliothèque des sciences et techniques de l'Université de Reims dans le cadre des jeudis de la science, consultable sur >
http://www.univ-reims.fr/gallery_files/site/1/301/1108/8090.pdf

Série de présentations organisées pour les secondes Rencontres Forestières « De l'histoire à la renommée des Faux de Verzy » données le 9 juin 2015 par MM. Jérôme BURIDANT, Jean-Pierre BOUREUX et Jacques BIERNE ainsi que par Mme Fabienne MOREAU.

Entretiens avec Mme Michèle RENOIR, 73 ans et habitante de Verzy depuis toujours, le 23 septembre 2015 et avec M. Charles LALLEMENT, auteur de l'ouvrage « Il fut un temps... VERZY », le 3 novembre 2015. Effectués et recueillis par Célia Gobeaut.

Annexes

Annexe 1

Les Faux de Verzy, une source d'inspiration artistique intemporelle

Annexe 2

Résumé : peuplement de la Montagne de Reims à travers les grandes périodes successives de l'Histoire

Annexe 3

Carte de localisation des tuileries-briqueteries sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims

Annexe 4

Evolution des vues panoramiques du vignoble de Hautvillers et de Verzy entre 1987 et 2007

Annexe 5

Coupe géologique synthétique de la Montagne de Reims

Annexe 6

Carte des itinéraires de randonnée balisés au sein de la Montagne de Reims

Annexe 7

Carte de localisation du site des Coteaux historiques de Champagne

Annexe 8

Fiche action dédiée à la démarche Forêt d'Exception® au sein du plan de gestion du bien Coteaux, maisons et caves de Champagne

Annexe 9

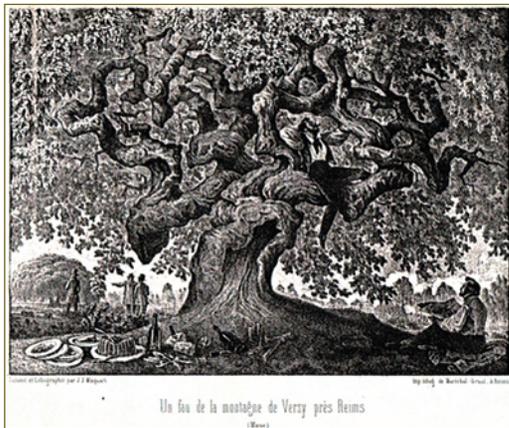
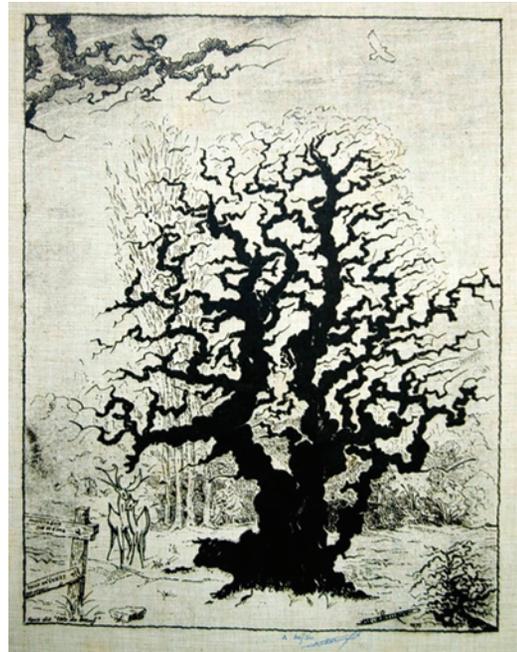
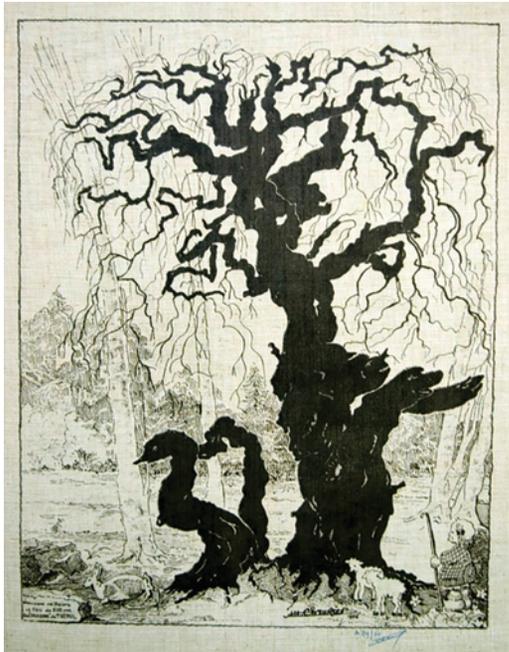
Présentation succincte des membres du Comité de pilotage Forêt d'Exception® en Montagne de Reims

Annexe 10

Tableau de mise en œuvre des actions du contrat de projet 2014-2018

ANNEXE 1

LES FAUX DE VERZY, UNE SOURCE D'INSPIRATION ARTISTIQUE INTEMPORELLE



Dessins de M. Chaurier, 1975, collection Académie Nationale de Reims
© J.-P. BOUREUX

Lithographie de J.-J. Maquart (1849), « Un fau de la montagne de Verzy près Reims », Musée des Beaux-Arts de Reims
© J.-P. BOUREUX

Huile sur toile, Hecart-Gaillot, Musée Saint-Denis, Reims, fin XIX^e siècle
© J.-P. BOUREUX



ANNEXE 1 (SUITE)



Série de vingt photographies réalisées par P. Stritt pour une exposition du Parc naturel régional © PNR MONTAGNE DE REIMS



Une des premières caricatures de Cabu à ses débuts dans L'Union de Châlons-en-Champagne en 1954

© L'UNION

Photographie à 360° des Faux de Verzy de Katia Collinet, en création d'un ouvrage « La 7^e merveille du monde des arbres » © K. COLLINET



ANNEXE 2

RÉSUMÉ : PEUPEMENT DE LA MONTAGNE DE REIMS À TRAVERS LES GRANDES PÉRIODES SUCCESSIVES DE L'HISTOIRE

« Les époques pré- et proto -historiques sont signalées par quelques découvertes essentiellement en périphérie du plateau et dans quelques vallons adjacents. Le fait que ce plateau soit surtout occupé par la forêt depuis le XX^e siècle est peu propice aux découvertes fortuites et encore moins aux recherches archéologiques consécutives à des travaux.

La période gauloise tardive et gallo-romaine connaît une utilisation de la forêt ainsi que des ressources pédologiques tels l'extraction de l'argile pour les tuileries et les ateliers de potiers, ainsi que vraisemblablement une exploitation de la meulière. De nombreuses découvertes sont notées et une vingtaine de stations sont concernées, certaines occupent déjà la courbe d'altitude de 200 m et de plus rares signalements intéressent le plateau.

La période mérovingienne est mal représentée, il semble que la population abandonne les points hauts, sans doute y a-t-il des installations humaines sur l'ensemble de la zone.

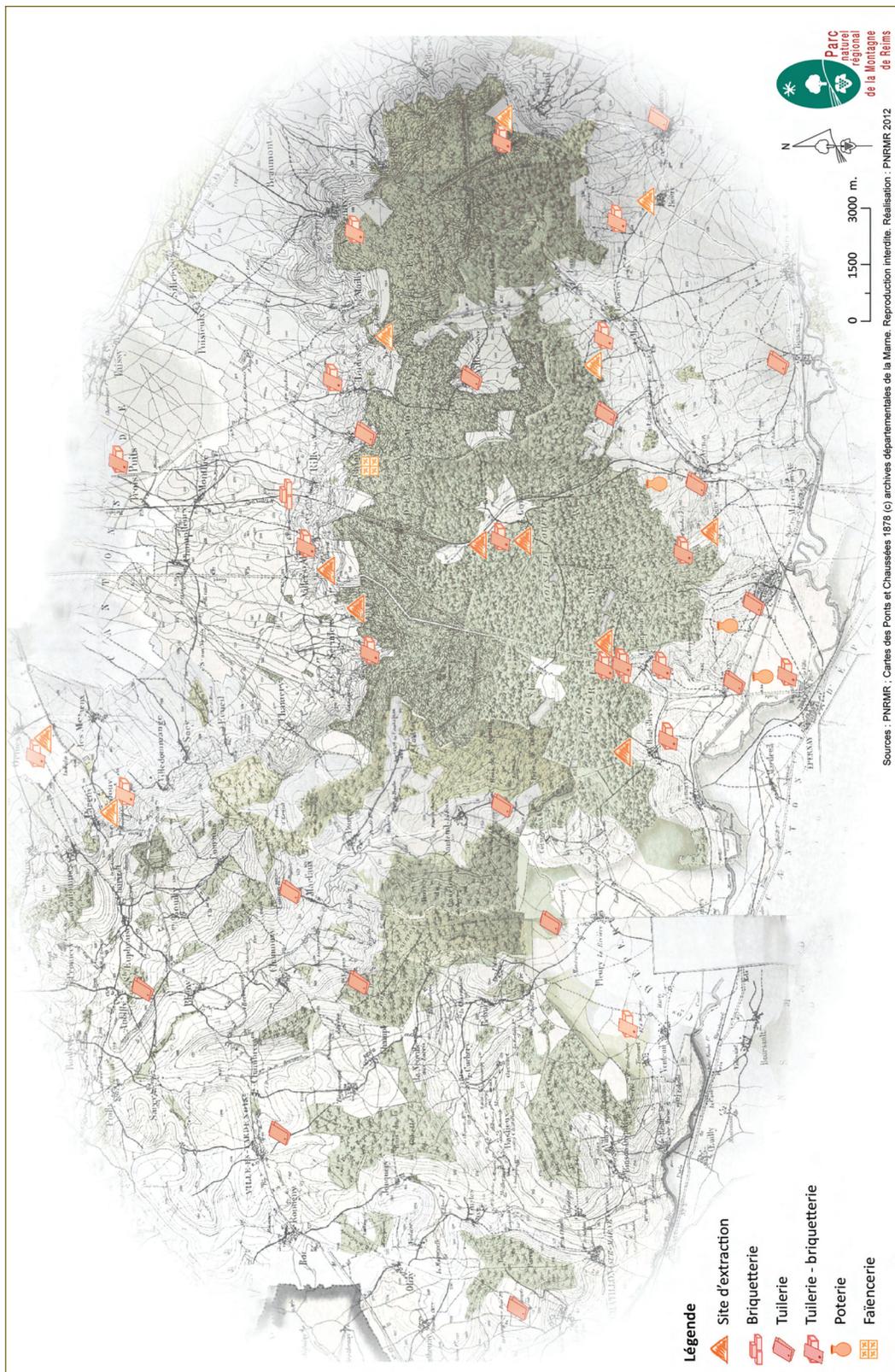
De toute évidence la colonisation du plateau et de la Montagne de Reims en général reprend activement dès la période carolingienne et se trouve marquée par l'installation de nombreuses abbayes dans le domaine des archevêques de Reims et des seigneurs laïcs en liens étroits avec la royauté ou les grands feudataires, leur nombre avoisine la dizaine.

Les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles voient de nombreuses implantations humaines partout sur le plateau, même si la périphérie est toujours privilégiée. Au moins une soixantaine de lieux pourraient être cités, en plus des indices toponymiques également nombreux. Des établissements nouveaux apparaissent tels des fiefs de chevaliers de second rang qui construisent des maisons-fortes ou des petits châteaux, ou des seigneurs religieux et laïques qui s'associent pour fonder des 'villeneuves'. Elles n'ont pas eu de succès durable mais ont marqué le plateau par leurs traces encore lisibles aujourd'hui. La Grande Peste et la Guerre de Cent-Ans ont eu raison de ces points avancés du peuplement mais quelques-uns ont conservé des maisons jusqu'à la Première Guerre mondiale qui a marqué leur anéantissement. Comme souvent dans la région, le maximum de population semble atteint au XIV^e siècle. Intervient ensuite une déprise et une longue période de fléaux divers entre la fin du XVI^e et le début du XVIII^e siècle. La forêt reprend ses droits, elle est désormais gérée selon les modalités que l'on connaît à partir du XVII^e siècle.

D'une manière générale la forêt de la Montagne de Reims apparaît comme un espace humanisé assez tôt mais peu apte à générer un trafic important du fait du relief assez prononcé et des grands chemins de communication rares et peu praticables par les convois hippomobiles jusqu'au début du XIX^e siècle. Un microclimat assez rude (températures basses et pluviométrie élevée) crée un repoussoir à l'anthropisation marquée tant que la pression démographique demeure modérée. Le nom de « Montagne de Reims » qui n'apparaît qu'au XIV^e siècle est révélateur du fait et désigne bien un obstacle : on ne s'y installe essentiellement que lorsqu'il n'y a plus de place disponible ailleurs. La déprise a favorisé une sorte de fossilisation des installations humaines en milieu forestier que des procédés actuels de détection tel que le Lidar permettraient de retrouver. De nombreuses sources historiques existent pour proposer une fourchette de datation assez précise. »

Jean-Pierre Boureux
historien et archéologue , juin 2016

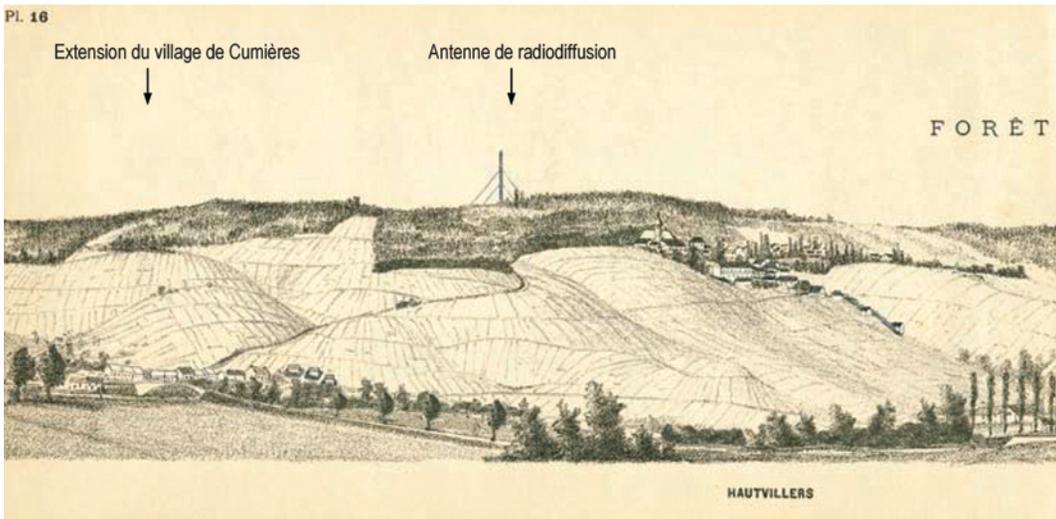
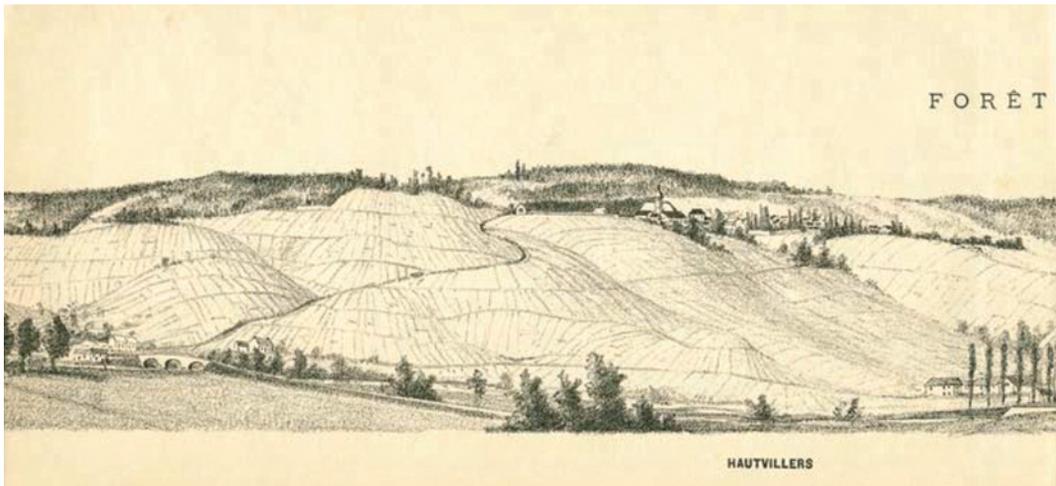
ANNEXE 3

CARTE DE LOCALISATION DES TUILERIES-BRIQUETERIES
SUR LE TERRITOIRE DU PARC DE LA MONTAGNE DE REIMS

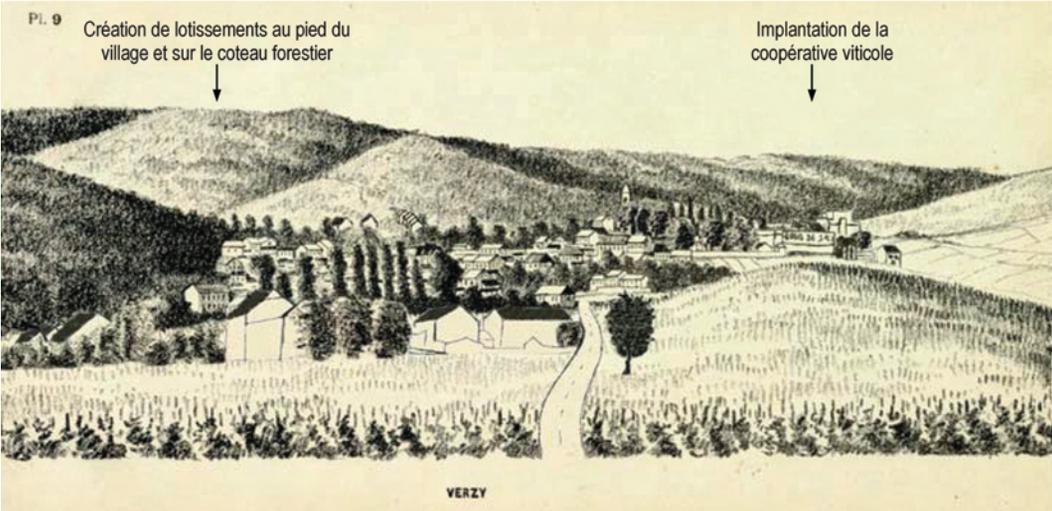
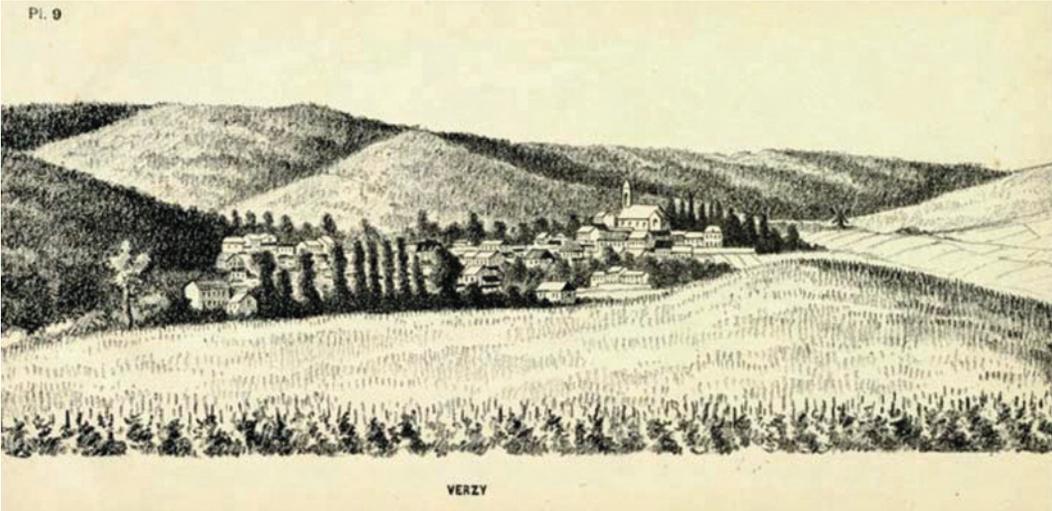
ANNEXE 4

ÉVOLUTION DES VUES PANORAMIQUES DES COTEAUX DE VIGNOBLES

DE HAUVILLERS ET DE VERZY ENTRE 1987 ET 2007 © BAUDEZ-SCAO C. & GUILLARD M. 2011



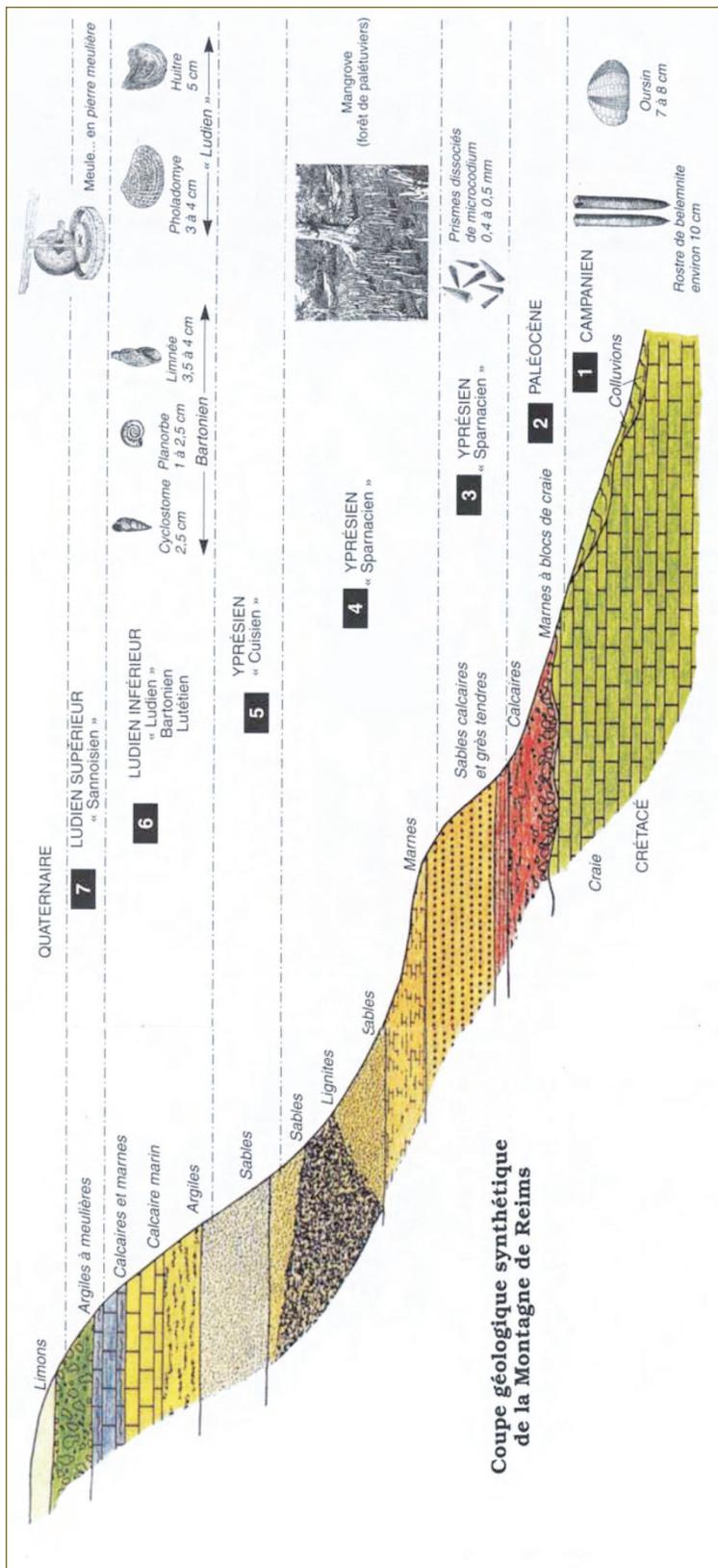
ANNEXE 4 (SUITE)



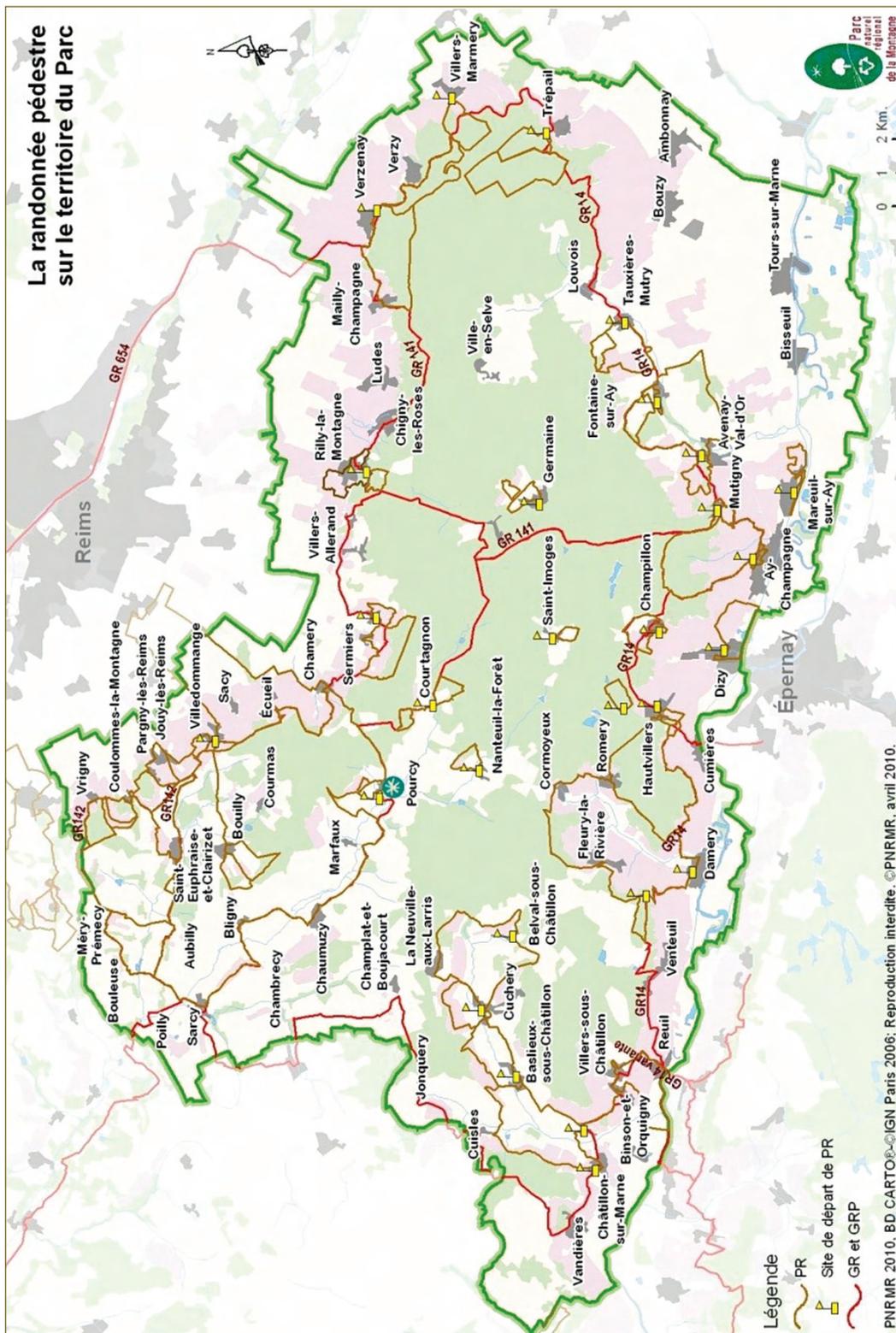
ANNEXE 5

COUPE GÉOLOGIQUE SYNTHÉTIQUE DE LA MONTAGNE DE REIMS

© PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS & B.E. GÉOGRAM. 2005



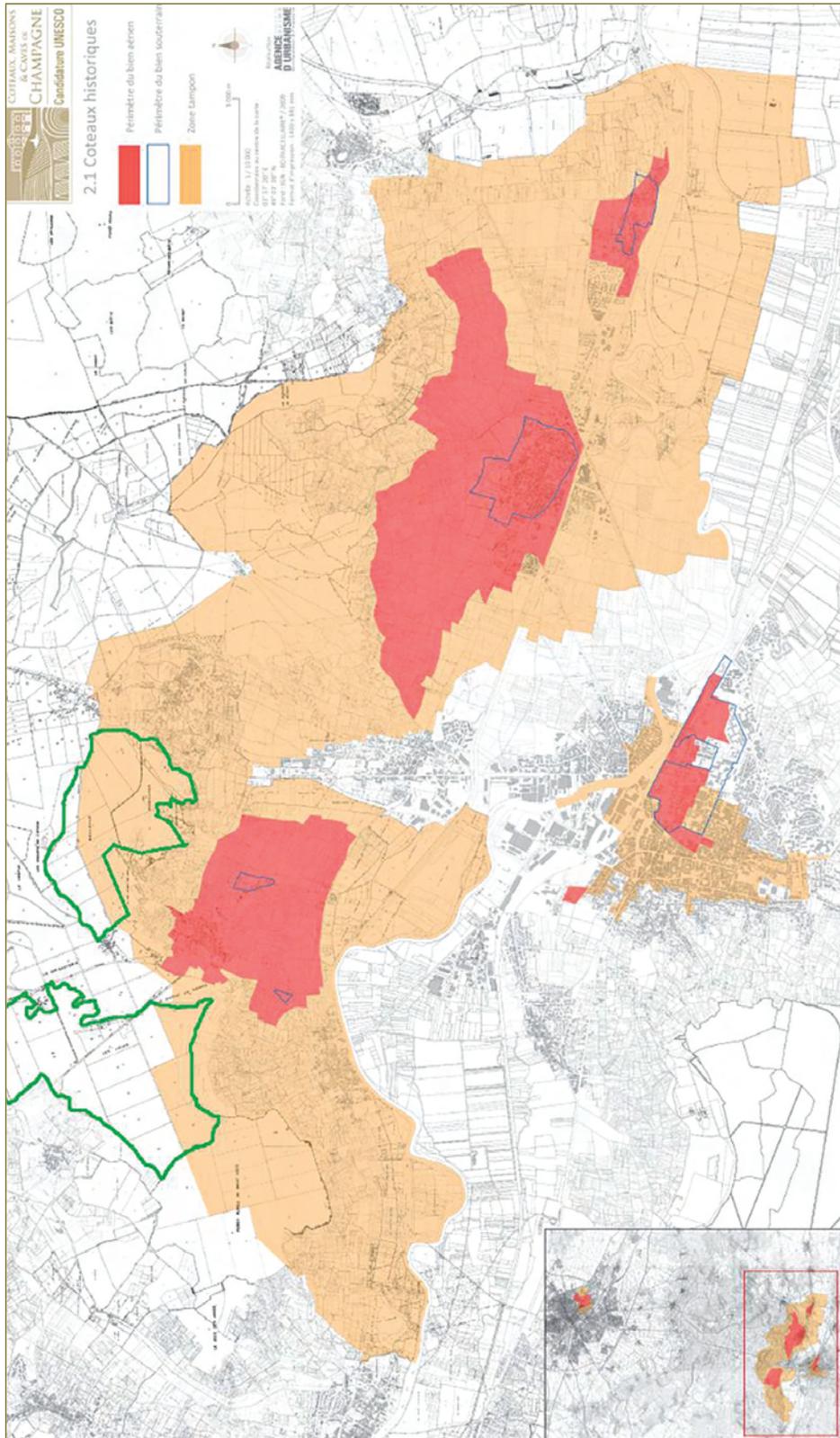
ANNEXE 6

CARTE DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE BALISÉS AU SEIN
DE LA MONTAGNE DE REIMS © PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS

ANNEXE 7

CARTE DE LOCALISATION DU SITE DES COTEAUX HISTORIQUES DE CHAMPAGNE

© ASSOCIATION PAYSAGES DU CHAMPAGNE



ANNEXE 8

FICHE ACTION DÉDIÉE À LA DÉMARCHE FORÊT D'EXCEPTION® AU SEIN DU PLAN DE GESTION DU BIEN COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE

© ASSOCIATION PAYSAGES DU CHAMPAGNE

3- MISE EN VALEUR DURABLE DU BIEN

ACTION 3-6 : LA DÉMARCHE « FORÊT D'EXCEPTION », LABEL ONF POUR LES FORÊTS DOMANIALES DE LA MONTAGNE DE REIMS

1/ Contexte de l'action

« Forêt d'exception » est une démarche nationale, volontaire et novatrice de la part de l'Office national des forêts (ONF), initiée depuis 2007. Son objectif est de valoriser les forêts domaniales remarquables sur le plan patrimonial et de les inscrire dans une dynamique territoriale. Le label « Forêt d'exception », attribué par l'ONF, est destiné à faire des massifs choisis des lieux de démonstration mais également des laboratoires en matière de développement durable. Sur le territoire national, 17 forêts ont été retenues, parmi lesquelles les prestigieux massifs de Fontainebleau ou Tronçais.

Les forêts domaniales de la Montagne de Reims retenues pour faire partie de ce projet ont la particularité de ne pas être un grand massif domanial, mais 3 forêts distinctes :

- la forêt domaniale de Verzy : 1 032 hectares
- la forêt domaniale du Chêne à la Vierge : 2 046 hectares
- la forêt domaniale de Hautvillers : 409 hectares

Cet ensemble de sites forestiers représente donc 3 487 hectares situés au cœur du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, au sein d'un massif comportant également des forêts communales et privées. Multifonctionnelles par essence, ces forêts domaniales accueillent de nombreux publics, et œuvrent à la protection de la biodiversité ordinaire et exceptionnelle tout en participant à l'alimentation de la filière bois.

Le périmètre des coteaux historiques reprend en totalité les limites de la forêt domaniale d'Hautvillers.

Localement, les ambitions exprimées dans cette démarche sont déjà intégrées dans la politique territoriale mise en place sur le territoire du Parc naturel régional ; en témoignent les différentes actions menées avec les acteurs du milieu forestier pour la forêt privée (convention Parc/CRPF, Plans de développement de massifs...) et avec les acteurs de la forêt publique, et en particulier l'ONF. Le Parc naturel régional a réaffirmé cette stratégie dans sa Charte « Objectif 2020 ».

2/ Objectifs de l'action

La qualification « Forêt d'exception » repose sur des valeurs affirmées et partagées du patrimoine forestier : biodiversité, paysages, éléments culturels ou sylvicoles, patrimoine social. Elle est fondée sur 4 ambitions :

- Préserver et valoriser le patrimoine forestier en conjuguant enjeux économiques, protection de l'environnement et accueil du public à travers des méthodes innovantes ;
- Intégrer la forêt au territoire : développer les loisirs et le tourisme en complémentarité avec les prestations du vignoble ;
- Renover l'accueil du public en étant en phase avec les attentes de la société ;
- Constituer des espaces forestiers exemplaires au travers de l'accueil du public et d'une gestion durable et raisonnée.

ANNEXE 8 (SUITE)

3/ Mesures et modalités

Mesures propres au label :

- Mise en place d'un comité de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs ayant un lien fort avec la forêt domaniale et sa multifonctionnalité.
- Mise en place d'une démarche participative pour la définition des orientations stratégiques.
- Rédaction d'un protocole d'accord qui fixe les orientations structurantes du projet local et marque l'adhésion à la charte nationale.
- Elaboration d'un contrat de projet définissant dans le temps et budgétairement les actions à mener avec les partenaires concernés.
- Dépôt du dossier de demande de candidature auprès du « Comité national d'orientation Forêt d'exception » pour l'attribution de ce label.

Mesures en lien avec la candidature Unesco :

- Participation des membres de l'association Paysages du Champagne au comité de pilotage Forêt d'exception.
- Intégration des orientations du dossier de candidature Unesco aux enjeux du label Forêt d'exception.

4/ Partenaires

- Office national des forêts
- Collectivités territoriales
- Etablissement public de coopération intercommunale
- Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
- Ligue pour la protection des oiseaux Champagne-Ardenne
- Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Fédération des chasseurs de la Marne
- Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
- Centre régional de la propriété forestière
- Associations sportives
- Association Paysages du Champagne
- Moët & Chandon
- Etc.

5/ Calendrier de réalisation

2012 : mise en place des ateliers participatifs

2012 : signature du protocole d'accord

2013 : signature du contrat de projet et premières actions

2013/2017 : mise en œuvre du premier contrat de projet et attribution du label

6/ Indicateurs

Validation du protocole d'accord et du contrat de projet par le Comité national d'orientation
Attribution du label Forêt d'exception par le Comité national d'orientation

7/ Rappel des actions déjà réalisées

2012 : Le projet pour l'attribution de ce label est dans sa phase initiale. Le comité de pilotage est constitué et des ateliers participatifs ont été organisés en février afin de dégager les orientations stratégiques du protocole d'accord, et en juin afin de définir les actions du contrat de projet.

16 octobre 2012 : signature officielle du protocole d'accord.

ANNEXE 9

PRÉSENTATION SUCCINCTE DES MEMBRES DU COPIL FORÊT D'EXCEPTION® EN MONTAGNE DE REIMS

La signature du Protocole d'accord et du Contrat de projet par le Préfet de région Champagne-Ardenne et par le Directeur du conseil régional Champagne-Ardenne représente une réelle adhésion à la démarche Forêt d'Exception® des services de l'État à l'échelle régionale. La continuité de cet engagement se fera auprès des représentants de la nouvelle région Grand Est.

- **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE**

Le conseil départemental soutient le projet Forêt d'Exception® en Montagne de Reims depuis 2011 en accompagnant l'ONF dans l'entretien des équipements touristiques et la mise en œuvre des aménagements paysagers. Il est propriétaire du parking du Cadran sur la RN51, actuellement aire de stationnement principale pour accéder à la forêt du Chêne à la Vierge.

- **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

La DREAL travaille aux côtés de l'ONF sur les thèmes du paysage et de l'écologie sur les forêts domaniales candidates au label Forêt d'Exception® : Natura 2000, ZNIEFF, site classé, etc.

- **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MARNE**

Le Service eau, environnement et préservation des ressources (SEEPR) de la DTT est particulièrement impliqué sur les questions liées à la gestion durable de la ressource en eaux, la chasse et la promotion des fonctions économiques de la forêt.

- **MAISONS DE CHAMPAGNE MOËT & CHANDON ET VEUVE CLICQUOT PONSARDIN**

Cf. présentation en page 53.

- **PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS**

Cf. présentation en pages 39-40 et 50-51.

- **MISSION COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE – PATRIMOINE MONDIAL**

Cf. présentation en page 54.

- **VILLE DE REIMS ET REIMS MÉTROPOLÉ**

Avec 182 592 habitants en 2013, Reims est la douzième commune de France par sa population et la ville la plus peuplée de la Marne. La communauté d'agglomération Reims Métropole compte actuellement seize communes. En 2017, la communauté urbaine du Grand Reims regroupera 144 communes et comptera alors plus de 290 000 habitants, faisant de cette intercommunalité la deuxième de la nouvelle région, derrière celle de Strasbourg. Les forêts de Verzy et du Chêne à la Vierge se trouveront alors sur ce nouveau territoire de compétence. Reims Métropole est devenue signataire du contrat de projet Forêt d'Exception® en 2015, principalement intéressée par l'accessibilité aux loisirs nature et à leur promotion envers ses habitants.

- **VILLE D'ÉPERNAY**

Comptant officiellement 24 035 habitants en 2010, Épernay est la troisième ville la plus peuplée de la Marne. Le maire, également président de la communauté de communes Épernay-Pays de Champagne, a été élu vice-président du nouveau conseil régional Grand-Est en charge de la solidarité territoriale, la qualité de vie et la transition énergétique en 2016.

- **COMMUNE DE HAUTVILLERS**

Hautvillers, berceau du Champagne, est la commune la plus impliquée dans la valorisation de la forêt domaniale de Hautvillers. Au-delà de sa contribution au COPIL, elle participe financièrement aux actions Forêt d'Exception® (requalification du parking des Rinsillons en 2015, pose du mobilier du sentier du Pic noir en 2016).

- **COMMUNE DE VERZY**

Verzy est une commune reliée à énormément d'éléments historiques de la forêt de Verzy. Elle participe activement aux réflexions Forêt d'Exception® et a accueilli la deuxième édition des Rencontres Forestières en 2015.

- **COMMUNES DE GERMAINE, LOUVOIS, MUTIGNY, AÏ-CHAMPAGNE ET CHAMPILLON**

Germaine, Louvois, Mutigny et AÏ-Champagne sont quatre communes forestières impliquées dans le COPIL Forêt d'Exception®. Germaine, reliée à une gare Ter, a la capacité de devenir une véritable porte d'entrée de la forêt du Chêne à la Vierge pour les habitants des grandes villes. La maire de Germaine est également la présidente du COPIL Forêt d'Exception®. Champillon, commune voisine de Hautvillers, prends également part aux réflexions liées à la forêt de Hautvillers.

- **CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE CHAMPAGNE-ARDENNE / COMMUNES FORESTIÈRES DE LA MARNE**

Le CRPF et les Communes forestières participent à Forêt d'Exception® principalement sur les questions relatives à l'équilibre sylvo-cynégétique ainsi que sur la valorisation des produits bois et l'amélioration des accès au massif pour l'exploitation forestière. Ils constituent des partenaires incontournables dans le développement d'une filière bois locale et d'une offre de loisirs cohérente à l'échelle du massif forestier de la Montagne de Reims.

ANNEXE 9 (SUITE)

• **PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS FORESTIÈRES DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

La gestion durable des forêts menée par l'ONF est reconnue depuis 2003 par le label d'éco-certification PEFC. Avec Forêt d'Exception®, l'objectif est de promouvoir le développement des surfaces écocertifiées PEFC sur l'ensemble du massif forestier de la Montagne de Reims.

• **INTERPROFESSION VALEUR BOIS**

L'association Valeur bois fédère les professionnels de la forêt et du bois. Elle assure la promotion de la filière bois champardennaise, menant des réflexions sur la valorisation et l'utilisation locale du bois auprès des entreprises de transformation et des acteurs intéressés.

• **FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MARNE**

La FDC51 fédère les nombreux chasseurs du territoire de la Montagne de Reims. La diffusion des calendriers de chasse et la création d'une filière d'équarrissage sont deux actions exemplaires Forêt d'Exception® présentées dans ce dossier. Ce partenaire intervient sur de nombreuses thématiques allant de la gestion sylvo-cynégétique à la sensibilisation du public aux activités forestières.

• **GROUPEMENT DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER DE LA MARNE / UNION DES SYLVICULTEURS DE LA MARNE**

Le GGDFM et l'USM sont deux structures dédiées à la forêt privée : le 1er propose ses services pour les travaux forestiers (plan simple de gestion, martelage et commercialisation des coupes), le second représente et défend les intérêts des propriétaires forestiers.

• **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DE GESTION FORESTIÈRE DE LA CHARMOISE ET DE TRÉPAIL**

Les SIGF ont pour but la mise en valeur, la gestion et l'amélioration de la rentabilité des bois, forêts et terrains à boisier appartenant aux communes et relevant du régime forestier. Le SIGF de la Charmoise regroupent cinq communes (Verzy, Verzenay, Beaumont-sur-Vesle, Mailly-Champagne et Prunay) et le SIGF de Trépail trois communes (Trépail, Vaudemange et Billy-le-Grand) dont les forêts encerclant la domaniale de Verzy.

• **AGENCE RÉGIONALE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE EN CHAMPAGNE-ARDENNE**

L'ARCAD est un centre de ressources, d'expertise et de conseil dédié à tous les acteurs de la construction et de l'aménagement durables. L'objectif de l'agence, au sein de Forêt d'Exception®, est d'accompagner l'émergence de projets de construction de bâtiments à ossature bois.

• **UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE**

L'URCA fait bénéficier Forêt d'Exception® de l'expertise de ses nombreux scientifiques ainsi que de la réalisation de stages grâce aux étudiants. Les relevés LIDAR constituent le prochain projet d'envergure en cours d'élaboration conjointe.

• **COMITÉ RÉGIONAL DE TOURISME DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Le CRT est fortement impliqué dans toutes les activités cyclistes ainsi que dans la création d'une plateforme web-SIG participative de sentiers de randonnée. Il constitue un relais incontournable de l'information touristique liée aux actions Forêt d'Exception® sur le territoire.

• **AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE LA MARNE**

L'ADT diffuse toutes les informations concernant l'offre d'accueil développée en forêt, en particulier sur le recensement et la valorisation des arbres remarquables, la promotion des Faux de Verzy. La création de formules touristiques clé en main est une action à développer dans le futur.

• **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE RANDONNÉE PÉDESTRE DE LA MARNE**

Le CDRP de la Marne fédère les associations de randonneurs du département et entretient les sentiers balisés inscrits au PDIPR. Organisateur de manifestations sur le massif, il est en plus concerné par le développement d'itinéraires de randonnée et la mise à jour du topoguide local.

• **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLISME DE LA MARNE / COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE LA MARNE**

Ces deux comités sportifs regroupent l'ensemble des clubs pratiquants (route, VTT, BMX, piste, cyclocross, loisirs, etc.). Via Forêt d'Exception®, ils s'impliquent dans le développement d'une offre correspondant aux attentes de leurs adhérents et l'organisation de manifestations. Plusieurs clubs VTT se sont d'ailleurs portés bénévoles dans le développement de circuits au Chêne à la Vierge.

• **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE COURSE D'ORIENTATION DE LA MARNE / ASSOCIATION SILLERY ORIENTATION**

La course d'orientation est un sport nature qui se développe énormément en Montagne de Reims. Ces deux structures ont intégré Forêt d'Exception® afin de faire valoir cette nouvelle pratique et créer des circuits officiels en forêt, ouverts à tous les publics.

ANNEXE 10

TABLEAU DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET 2014-2018

AXE 1	ACTIONS		MAÎTRES D'OUVRAGE	ÉTAT AU 13/05/16	
PERMETTRE L'ACCÈS POUR TOUS ET LE PARTAGE DES ACTIVITÉS AU SEIN DE L'ESPACE FORÊT	1. Améliorer la mobilité et les accès du public aux forêts domaniales	1.1. Création ou requalification d'aires de stationnement à l'entrée des forêts domaniales	ONF, CD51	20 %	
		1.2. Développement de l'offre de transport public, promotion du covoiturage	Parc, acteurs liés à la mobilité	0 %	
	2. Réaliser un schéma d'accueil du public		ONF	100 %	
	3. Créer une offre cycliste et cyclotouristique de qualité en forêt et entre les forêts	3.1. Signature d'une convention d'entretien de ces circuits		ONF, Parc	100 %
		3.2. Développement de circuits VTT officiels en Montagne de Reims		Parc	70 %
	4. Développer une offre pédestre de qualité en forêt et la maintenir à très haut-niveau	4.1. Entretien des équipements touristiques		ONF	50 %
		4.2. Création de sentiers thématiques		ONF, Parc	40 %
		4.3. Actualisation du topoguide de randonnée pédestre		Parc, CDRP	10 %
		4.4. Création d'une plateforme SIG		CRT	70 %
	5. Créer des supports de sensibilisation et de formation à destination du public et des structures associatives	5.1. Mise en ligne des dates de chasse sur le territoire de la Montagne de Reims		Parc, FDC51	50 %
		5.2. Publication d'un guide pour l'organisation de manifestations sportives responsables		Parc	100 %
		5.3. Création de carte de sensibilité des milieux afin d'orienter la création d'activités des associations		ONF, Parc	0 %
		5.4. Feuilles d'information sur la gestion cynégétique et forestière		ONF, Parc, FDC51	0 %
AXE 2	ACTIONS		MAÎTRES D'OUVRAGE	ÉTAT AU 13/05/16	
DÉVELOPPER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION AUTOUR DE LA FORÊT À DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS	6. Améliorer la signalisation et sa qualité en forêt domaniale	6.1. Mise en place de panneaux de forêt domaniale le long des grands axes routiers et des sentiers		ONF	40 %
		6.2. Mise en place de panneaux d'information sur les zones d'entrée en forêt		ONF	25 %
	7. Animer le projet Forêt d'Exception® et informer tous les publics de ses enjeux et avancées	7.1. Suivi et animation des démarches de labellisation		ONF, Parc	50 %
		7.2. Création et mise à jour régulière des pages Internet dédiées au projet			50 %
		7.3. Édition d'un dépliant de présentation "Forêt d'Exception® en Montagne de Reims"		ONF	100 %
		7.4. Organisation annuelle des Rencontres forestières		ONF, Parc	50 %
		7.5. Présence de stands Forêt d'Exception® sur les grands événements du territoire		ONF, Parc	50 %
	8. Mettre en place des formations et créer des documents de vulgarisation à destination des professionnels de la forêt	8.1. Formation du personnel de l'ONF, intervention des agents auprès des futurs forestiers		ONF	50 %
		8.2. Outils : carte de sensibilité des sols, carte d'itinéraires routiers pour les grumiers, fiches d'information sur les prescriptions RNEF-RNTF à respecter		ONF, Parc	0 %
	9. Effectuer des expérimentations dans les travaux et exploitations grâce notamment au pôle « Recherche, développement et innovation » de l'ONF	9.1. Mise en place d'un système de recensement des Faux de Verzy		ONF	10 %
	10. Créer des outils d'animation et organiser l'accueil du grand public	10.1. Sorties pour le personnel MHCS		ONF, MHCS	50 %
		10.2. Création d'outils pour les animateurs et le public		ONF, Parc	0 %
	11. Réaliser des sorties pour le public scolaire et mieux organiser/structurer l'animation nature avec les écoles	11.1. Sorties "En quête des secrets de la forêt"		ONF, MHCS	50 %
		11.2. Sorties "Métier du forestier"		ONF, Parc	50 %
		11.3. Développement d'une animation Forêt d'Exception® en classe et sur le terrain à partir d'un jeu pédagogique à créer		ONF, Parc, Éducation nationale	10 %

AXE 3		ACTIONS	MAÎTRES D'OUVRAGE	ÉTAT AU 13/05/16	
AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA FORÊT EN TANT QUE RESSOURCE ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE	12. S'engager comme acteur de la Charte Biodiversité de la Région Champagne-Ardenne		ONF, Parc	100 %	
	13. Améliorer nos connaissances sur la biodiversité présente en Montagne de Reims	13.1. Inventaire avifaune	ONF	75 %	
		13.2. Recensement des cours d'eau	ONF	0 %	
		13.3. Mettre en œuvre les résultats de la TVB	Parc	5 %	
	14. Lutter contre les espèces invasives	14.1. Cartographie des espèces exotiques et envahissantes	ONF, Parc	5 %	
		14.2. Étude sur l'impact du raton laveur	ONF, Parc, FDC51, ONCFS	5 %	
14.3. Mettre en œuvre les résultats de la TVB		Parc	5 %		
AXE 4		ACTIONS	MAÎTRES D'OUVRAGE	ÉTAT AU 13/05/16	
DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RESPONSABLE, DE LA RESSOURCE JUSQU'AU PRODUIT, GRÂCE À L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES ET À L'INNOVATION	15. Préserver la biodiversité des forêts domaniales	15.1. Mise en place d'îlots de vieux bois dans les révisions d'aménagements forestiers	ONF	100 %	
		15.2. Compléter et mettre en œuvre les plans de gestion des 2 RBD de Verzy	ONF	50 %	
	16. Veiller à une meilleure intégration paysagère des opérations sylvicoles vis-à-vis du public	16.1. Études paysagères intégrées dans les révisions d'aménagements forestiers	ONF	100 %	
		16.2. Participation à la procédure de candidature des coteaux de champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO	ONF	100 %	
		16.3. Prise en compte du changement climatique dans les pratiques forestières	ONF	50 %	
	17. Développer les surfaces forestières écocertifiées PEFC en Montagne de Reims	17.1. Lettres et articles d'information, réunion avec les propriétaires	PEFC	0 %	
		17.2. Formation PEFC des agents forestiers	PEFC	0 %	
	18. Améliorer la préparation, le suivi et la réalisation des plans de chasse à partir d'une meilleure connaissance de l'impact du gibier sur les milieux forestiers	18.1. Favoriser la mise en œuvre d'ICE sur le territoire	OCESC, CNPF, FDC51, ONF	50 %	
		18.2. Accroître la concertation des acteurs lors de la préparation des plans de chasse	OCESC, CNPF, FDC51, ONF, Parc	30 %	
	19. Agir sur la capacité d'accueil du milieu pour les espèces gibier	19.1. Amélioration des connaissances sur les aménagements permettant d'améliorer la capacité d'accueil des milieux à objectif de production	FDC51, CNPF	40 %	
		19.2. Formations « équilibre forêt-gibier »	FDC51	40 %	
	20. Améliorer la sécurité sanitaire dans les pratiques de chasse	20.1. Mise en place d'une filière d'équarrissage sur le territoire du GIC de la Montagne de Reims	FDC51, Parc	100 %	
		20.2. Intégration de nouvelles mesures dans les locations de chasse de 2016	ONF	100 %	
	21. Développer l'usage local du bois énergie produit en Montagne de Reims	21.1. Mettre en œuvre les résultats du PAT	Parc, Communes forestières	5 %	
	22. Améliorer les accès au massif pour l'exploitation forestière	22.1. Identification des équipements manquants pour la bonne circulation des grumiers	CNPF	100 %	
	23. Étudier la faisabilité et réaliser des bâtiments bois exemplaires en Montagne de Reims		Parc, Communes forestières	0 %	
	24. Améliorer la valorisation locale du bois, notamment en développant des contrats d'approvisionnement avec les entreprises locales	24.1. Mise en place d'une réflexion sur la valorisation locale du bois en concert avec le CR et la DRAAF	Valeur Bois	50 %	
		24.2. Mise en place d'une concertation sur le développement de contrats d'approvisionnement locaux	Valeur Bois	50 %	
		24.3. Étude de faisabilité sur la création d'un label « bois transformé en circuit court »	Valeur Bois	0 %	
	AXE 5		ACTIONS	MAÎTRES D'OUVRAGE	ÉTAT AU 13/05/16
	CRÉER UNE OFFRE DE TOURISME ET DE LOISIRS COHÉRENTE SUR LE MASSIF ET EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ	25. Valoriser le patrimoine historique et culturel du massif forestier	25.1. Rénovation de l'observatoire du Mont Sinaï et commémoration de la Première Guerre Mondiale	ONF, Parc	40 %
			25.2. Recensement et valorisation des arbres remarquables	ONF, ADT, ARBRES	20 %
			25.3. Diffusion d'une culture scientifique autour des Faux de Verzy	ONF, Universités, Parc	0 %
			25.4. Amélioration des connaissances patrimoniales du massif (LIDAR)	Parc, ONF, DRAC, Universités	15 %
26. Créer une formule de séjour touristique clé en main		26.1. Développer des produits touristiques sur la filière nature et les produits du territoire en lien avec les professionnels du tourisme	ADT	0 %	

Notes

- 1 THIEBAUT B. *et al.* 1993. Morphologie et architecture des hêtres tortillards à Verzy (*Fagus sylvatica* var. *tortuosa*). Canadian Journal of Botany, 71(6). 848-862 pp.
- 2 DUMAS F. 2015. Les Faux de Verzy et autres tortillards. La Garance Voyageuse n° 109. 6-10 pp.
- 3 FAUVEL B. 2006. Notes en vue de la rédaction du plan de gestion de la Réserve biologique dirigée des Faux de Verzy. Office national des forêts. 1 p.
- 4 PARENT G. 2006. Les Hêtres tortillards, *Fagus sylvatica* L. var. *tortuosa* Pépin, de Lorraine, dans leur contexte européen. Travaux scientifiques du Musée national d'histoire naturelle du Luxembourg. Ferrantia 48. 81 p.
- 5 THIVILLIER J-F. & GEOFFROY E. Non-paru. Rapport de présentation en vue de l'extension de la réserve et plan de gestion 2013-2022 de la Réserve biologique dirigée des Faux de Verzy. Office national des forêts (direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardenne ; agence interdépartementale Aube-Marne). 70 p.
- 6 PROULT I. 2008. *Fagus sylvatica* L. var. *tortuosa* Pépin, le vrai du Fau... Rev. Fr. Histotechnol, 21(1). 109-116 pp.
- 7 L'ensemble de ce chapitre est principalement tiré de « La résolution de l'énigme des Faux de Verzy », conférence donnée par Jacques BIERNE le 7 février 2008 à la bibliothèque de l'Université Sciences et Techniques, consultable sur http://www.univ-reims.fr/gallery_files/site/1/301/1108/8090.pdf
- 8 MARX O. & GRASSO P. 1995. Faux de Verzy. Collection patrimoine et innovations. Culture scientifique, technique et industrielle en Champagne-Ardenne. Édition ORCCA. 33 p.
- 9 DRUELLE J.-L. & BIERNE J. 1993. Genetic signification of wild-type branch development on beech mutants twisted. The international journal of developmental biology, 37(4). 5S-6S pp.
- 10 LAPLACE Y. & MASSON M. 1979. Les Faux de Verzy. CRDP, Reims, France.
- 11 MARX O. & GRASSO P. 1995. *op. cit.*
- 12 BOUREUX J.-P. 2001. Les Faux de Verzy : naissance, développement et maintien d'une légende. Hommes et Plantes n° 38 (Conservatoire des collections végétales spécialisées). 16-26 pp. Cette étude démontre clairement ce qui ressort de la légende et des connaissances scientifiques établies et constitue la première synthèse en la matière.
- 13 GUILLEMOT A. 1913. Les faux ou hêtres de la forêt de Verzy et le chêne de Saint-Basle. Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. 315-326 pp.
- 14 BOUREUX J.P. 2001. *op. cit.*
- 15 MARX O. & GRASSO P. 1995. *op. cit.*
- 16 BAUDOU J. 2015. Au Grenier des sortilèges. Collection Rivière Blanche. Édition Black Coat Press. 173 p.
- 17 MARX O. & GRASSO P. 1995. *op. cit.*
- 18 BOUREUX J.-P. 2001. *op. cit.*
- 19 GUERIN P. Mgr. 1876. Les petits bollandistes. Vie des saints. Tome 13. 680 p.
- 20 MARX O. & GRASSO P. 1995. *op. cit.*
- 21 BOUREUX J.-P. 2001. *op. cit.*
- 22 MAILLART Dr. 1870. Histoire de l'abbaye de Saint-Basle. Édition Le Roy. 339 p.
- 23 DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT. Fiche du site classé SC098 « Région des Faux de Verzy dans la forêt domaniale à Verzy ». Atlas régional des sites classés et inscrits de Champagne-Ardenne.
- 24 MARX O. & GRASSO P. 1995. *op. cit.*
- 25 BOUREUX J.P. 2001. *op. cit.*
- 26 SIMON F. 2007. Contribution à l'élaboration d'un plan de gestion de la Réserve biologique dirigée des Faux de Verzy. Mémoire de mission professionnelle. Office national des forêts. 36 p.
- 27 Fiche du site classé SC098 « Région des Faux de Verzy dans la forêt domaniale à Verzy ». *op.cit.*
- 28 LALLEMENT C. Communication personnelle le 3 novembre 2015.
- 29 RENOIR M. Communication personnelle le 23 septembre 2015.
- 30 LALLEMENT C. Communication personnelle le 3 novembre 2015.
- 31 THIVILLIER J.-F. & GEOFFROY E. Non-paru. *op. cit.*
- 32 Le recensement de 2007 comptabilisait encore plus de 25 % des individus de Faux présentant des branches cassées dont l'origine touristique est non négligeable (SIMON F. 2007).
- 33 MARCACCI P. 2003. La forêt mystérieuse. Est magazine n° 238. 24 p.
- 34 SIMON F. 2007. *op. cit.*
- 35 TESSIER DU CROS E. 2005. Gestion et conservation des ressources génétiques de Hêtre. Revue Forestière Française n° 2. 217-226 pp.

- 36 La futaie jardinée est une forme particulière de futaie irrégulière dont la structure présente sur toute la surface d'une parcelle un mélange convenablement dosé d'arbres de tous âges et de tous diamètres, du semis jusqu'à l'arbre, en réponse à un objectif précis (ici celui de conserver les Faux de Verzy). Lorsque l'on raisonne sur une unité gestion dont la surface est inférieure à celle d'une parcelle, on parle de gestion par parquets (entre 50 ares et 1 hectare) ou par bouquets (moins de 50 ares).
- 37 THIVILLIER J.-F. & GEOFFROY E. *op. cit.*
- 38 DE SOUSA L. 2007. Révision d'aménagement forestier, forêt domaniale de Verzy (2008-2022). Office national des forêts (direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardenne ; agence interdépartementale Aube-Marne). 74 p.
- 39 Les premiers levés de la carte de France datant de 1539, la carte du bois de Montrieul fait ainsi partie des plus anciens plans encore existants.
- 40 BENAÏLY G. 2015. Enjeux et potentiel des cartes anciennes pour l'analyse de l'évolution de l'occupation des sols sur les forêts domaniales du massif de la Montagne de Reims. Office national des forêts (Direction territoriale Île-de-France Nord-Ouest, agence Études et Expertises). 9 p.
- 41 NAMAN S. 2013. Les plantes et l'ancienneté de l'état boisé. Centre national de la propriété forestière. 32 p.
- 42 RUFFALDI P. 2011. Analyse pollinique d'une mare intra-forestière en forêt domaniale de Verzy (Marne, France). Laboratoire Chrono-Environnement, UMR 6249 CNRS/UFC. 9 p.
- 43 CHOSSENOT R., CHARPY J.-J., CHOSSENOT M. & CHOSSENOT S. 2004. Carte archéologique de la Gaule, la Marne, 51/1. Académie des Inscriptions et Belles Lettres (Paris). 114-143 pp.
- 44 BURIDANT J. Communication personnelle, le 29 février 2016.
- 45 FLODOARD DE REIMS. IX^e siècle. *Historia ecclesiae Remensis* (Histoire de l'Église de Reims). 644 p.
- 46 DE SOUSA L. 2007. *op. cit.*
- 47 CLAUDE S. 2014. Aménagement forestier, forêt domaniale de Hautvillers (2014-2033). Office national des forêts (direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardenne ; agence interdépartementale Aube-Marne). 58 p.
- 48 PREVOST A. 2015. Inventaire et valorisation des arbres remarquables du Chêne à la Vierge (Marne). Mémoire de stage réalisé à l'Office national des forêts dans le cadre du Master 1 STADE, Université de Grenoble. 74 p.
- 49 Saint-Imoges : Notre-Dame du Chêne. 1998. Les Galipes (4), revue de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne.
- 50 Chapitre principalement tiré de BURIDANT J. 2002. Le Laonnois viticole et la forêt, XVI^e-XIX^e siècles. Forêt et vigne, bois et vin, XVI^e-XX^e siècles. éd. CORVOL A. L'Harmattan (Paris). 223-235 pp.
- 51 VARIN P. 1839. Archives administratives de la ville de Reims, volume 2. Imprimerie Crapelet, Paris. 702 p.
- 52 DEVROEY J.-P. 1989. L'éclair d'un bonheur, une histoire de la vigne en Champagne. La manufacture (Paris). 210 p.
- 53 BUFFA G. 2004. La briqueterie de Bellevue à Saint-Imoges (Marne). Parc naturel régional de la Montagne de Reims. 8 p.
- 54 ANDRÉ M. 1985. L'homme et la forêt en Montagne de Reims. Collection Patrimoine de la Montagne de Reims. Édition La Manufacture. 152 p.
- 55 ABREU R. & LALLEMENT C. 2008. Il fut un temps... Verzy. Édition O.P.H.I.R. 256 p.
- 56 GUERIN H. 1985. L'exploitation des meulières en Montagne de Reims de 1792 à 1918. Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du Département de la Marne. 159-177 pp.
- 57 BURIDANT J. 2011. La forêt d'Argonne ou les permanences de l'histoire. Revue historique ardennaise (43). 63-82 pp.
- 58 BAUDEZ-SCAO C. & GUILLARD M. 2011. Vues panoramiques des vignobles de la Champagne, évolution entre 1887 et 2007. Yvelinédition. 24 p.
- 59 DEVOS A. et al. 2015. Rôle des conditions géographiques sur l'organisation spatiale des réseaux de défense de la Grande Guerre. Application à la Champagne (région de Reims). Physio-Géo (9). 157-174 pp.
- 60 DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE CHAMPAGNE-ARDENNE. Fiche signalétique « L'observatoire du Mont Sinai », abris de blockhaus à mitraillettes classé monument historique par arrêté du 25 janvier 1922.
- 61 RICHEZ P. et al. 2008. L'Echos Germinois. Édition spéciale : Germaine pendant la grande Guerre 1914-1918. Consultable sur <http://www.commune-de-germaine.fr/l-histoire>
- 62 WEINMANN J. 1925. La Pompelle et sa région : la Montagne de Reims. Guide-Historique Jivé : la guerre de 1914-1918 dans la Marne, n° 1 : les positions françaises et allemandes à l'Est de Reims. Éditions Champion (Paris). 392 p.
- 63 DE SOUSA L. 2007. *op. cit.*
- 64 CLAUDE S. 2014. *op. cit.*

- 65 FOUQUART M. 2013. Étude et plan de gestion paysagers du canton des Rinsillons, forêt domaniale de Hautvillers (annexe 16 de l'aménagement forestier). Bureau d'études ONF Lorraine. 157 p. 66 CLAUDE S. 2014. Aménagement forestier, forêt domaniale du Chêne à la Vierge (2014-2033). Office national des forêts (Direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardenne; agence interdépartementale Aube-Marne). 76 p.
- 67 FOUQUART M. 2014. Cahier de préconisations paysagères. Annexe 16 au document d'aménagement de la forêt domaniale du Chêne à la Vierge. Bureau d'études ONF Lorraine. 72 p.
- 68 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT. INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE. 2016. Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines, édition 2015, Résultats. 343 p.
- 69 Schéma régional de cohérence écologique de la région Champagne-Ardenne. Disponible sur <https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Lists/Deliberations/26102015-anne>
- 70 Propos rapportés de Pierre CHEVAL, président de l'Association Paysages du Champagne et meneur de la candidature des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial de l'Unesco, le 8 juin 2015.
- 71 DURAND P.-A. 2006. 100 ans de paysage en région viticole : la Montagne de Reims. Mémoire de second cycle paysagiste. École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux. 112 p. Disponible sur <http://fr.calameo.com/books/0001198178872880ef05d>
- 72 AUGER R., HOTYAT M. & BESSAT F. 2002. Les allées et venues de la forêt et de la vigne en Champagne au XX^e siècle. Forêt et vigne, bois et vin, XVI^e-XX^e siècles. éd. L'Harmattan (Paris). 147-162 pp.
- 73 BAUDEZ-SCAO C. & GUILLARD M. 2011. Vues panoramiques des vignobles de la Champagne, évolution entre 1887 et 2007. Yvelinédition. 24 p.
- 74 CELLE I. *et al.* 2011. Inventaire des amphibiens dans la Réserve biologique des mares de Verzy. Réseau Herpétofaune de l'Office National des Forêts. 43 p.
- 75 Premiers résultats de l'inventaire 2015-16 réalisé par le réseau avifaune de l'ONF dans les trois forêts domaniales du territoire.
- 76 GIRONDE M. *et al.* Non paru. Rapport de présentation en vue de la création de la réserve et plan de gestion 2010-2019 de la Réserve biologique dirigée des mares de Verzy. Office national des forêts (direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardenne; agence interdépartementale Aube-Marne). 49 p.
- 77 BURIDANT J. 2002. *op. cit.*
- 78 La Montagne de Reims est qualifiée de poumon vert depuis les années 1970, période d'étude de la Zone d'appui nord-champenoise (Reims, Épernay, Châlons-en-Champagne) et d'élaboration du premier schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région de Reims (138 communes). Olivier MARX, communication personnelle, le 27 octobre 2016.
- 79 Observatoire régional du tourisme de Champagne-Ardenne. 2015. Échos Tourisme n° 142 : Mémento du tourisme en Champagne-Ardenne 2014. 77 p. Consultable sur <http://www.observatoire-tourisme-champagne-ardenne.com/wpFichiers/1/1/Ressources/File/Memento2014.pdf>
- 80 MHCS est une filiale du groupe Louis Vuitton Moët-Hennessy (LVMH) qui regroupe les activités viticoles et vinicoles des maisons de champagne Moët & Chandon, Veuve Clicquot Ponsardin, Ruinart, Mercier et Krug.
- 81 Disponible sur demande : SCHWIRTZ P. 2016. Schéma d'accueil du public du massif forestier de la Montagne de Reims 2014-2018. Agence études Bourgogne Champagne-Ardenne. Office national des forêts. 210 p.
- 82 DENIS P. (animateur du réseau avifaune de l'ONF), communication personnelle, le 17 juin 2015.
- 83 RUFFALDI P. 2011. Analyse pollinique d'une mare intra-forestière en forêt domaniale de Verzy (Marne, France). Laboratoire Chrono-Environnement, UMR 6249 CNRS/UFC. 9 p.
- 84 FOUQUART M. 2013. Étude et plan de gestion paysagers du canton des Rinsillons, forêt domaniale de Hautvillers (annexe 16 de l'aménagement forestier). Bureau d'études ONF Lorraine. 157 p.
- 85 FOUQUART M. 2014. Cahier de préconisations paysagères. Annexe 16 au document d'aménagement de la forêt domaniale du Chêne à la Vierge. Bureau d'études ONF Lorraine. 72 p.
- 86 Étude des potentialités de gestion des déchets de venaison sur le territoire du GIC de la Montagne de Reims (PNRMR/ FDC51/ GIC MR _ 2013).
- 87 PREVOST A. 2015. Inventaire et valorisation des arbres remarquables du Chêne à la Vierge (Marne). Mémoire de stage réalisé à l'Office national des forêts dans le cadre du Master 1 STADE, Université de Grenoble. 74 p.

Agence interdépartementale Aube-Marne

10 rue Pasteur - 51470 Saint-Memmie

Juin 2017

Rédaction Célia Gobeaut
Photographies couverture © Yves Flatard
Graphisme Valérie Charlanne
Impression Fontainebleau